

# Rapport d'analyse statistique du système éducatif ivoirien 2017-2018

Les entraves à la  
scolarisation des enfants  
de 6 à 16 ans



## Avant-propos

Le rapport d'analyse des données statistiques scolaires fait partie d'une série de documents que la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques met à la disposition des gestionnaires et des partenaires du système éducatif.

En effet, après l'enquête statistique menée dans les établissements et écoles sur toute l'étendue du territoire, les données traitées sont consignées dans les annuaires et dans le carnet de poche. Le rapport d'analyse, dernier livrable à être produit, revêt une importance capitale d'autant plus qu'il a pour vocation de favoriser une meilleure compréhension des indicateurs de scolarisation et de permettre une évaluation quantitative des performances et des contre-performances du système éducatif.

Depuis l'année scolaire 2016/17, ce document se veut thématique. Ainsi, après y avoir fait l'état des lieux de l'accès, de la couverture et de la qualité du système éducatif trois années après la décision de rendre l'école obligatoire, en 2017/18, ce sont les entraves à la scolarisation des enfants qui y sont abordées. Répertorier les obstacles à l'offre éducative s'avère un exercice primordial dans la mesure où l'éducation contribue au développement du capital humain et au bien-être social.

Enfin, dans le présent document, une lucarne est ouverte sur l'organisation du système éducatif ainsi que quelques actions entreprises par le MENET-FP pour le reformer en vue d'en améliorer la qualité.

## Remerciements

Le Rapport d'analyse statistique fait, depuis quelques années, partie des livrables que la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques (DSPS) met à la disposition des gestionnaires, des partenaires de l'école et de tous les utilisateurs de données. Sa réalisation nécessite un travail d'équipe. Aussi voudrais-je remercier sincèrement tous ceux et toutes celles qui ont contribué à l'élaboration et à la publication de ce rapport d'analyse statistique du système éducatif pour l'année scolaire 2017-2018.

Mes remerciements s'adressent spécialement :

- à Madame **Kandia CAMARA**, Ministre de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique, qui mue par sa détermination de faire de l'école ivoirienne une référence, l'un des principaux piliers du développement durable de la Côte d'Ivoire, veille à la production constante des statistiques scolaires, outils de bonne gouvernance et à celle de tous les livrables ;
- aux membres de l'équipe de rédaction : Madame BAMBBA BOUARE Adjaratou et Messieurs SORO Issa, ESSOUA Baklénou Emmanuel, FOFANA Yacouba, KOUAME koffi Maizan, KIPRE Stéphane, SOUMAÏLA Koffi Youssouf pour tous les efforts déployés ;
- au comité de relecture constitué

Je ne saurais clore cette liste sans exprimer ma reconnaissance et mon infinie gratitude aux partenaires : l'UNICEF et ... qui nous ont accompagnés, aussi bien techniquement que financièrement durant tout le processus d'élaboration de ce rapport d'analyse.

**Mamadou FOFANA**

Directeur des Stratégies, de la Planification et des Statistiques

## Sommaire

Avant-propos.....	2
Remerciements.....	3
Sommaire.....	4
Liste des tableaux.....	6
Liste des graphiques.....	9
<b>Sigles et abréviations</b> .....	10
Introduction générale.....	11
Première partie : L'organisation des cycles d'enseignement et quelques mesures pour améliorer la scolarisation depuis 2011.....	14
Chapitre 1 : Organisation des cycles d'enseignement.....	15
1-1. Enseignement préscolaire.....	15
1-2. Enseignement primaire.....	15-3.
Enseignement secondaire Général.....	16
1-3-1. Premier cycle de l'enseignement secondaire général.....	16
1-3-2. Second cycle de l'enseignement secondaire général.....	17
1-4. Enseignement secondaire technique.....	17
Chapitre 2 : Quelques mesures pour améliorer la scolarisation depuis 2011.....	18
2-1. Au niveau de l'accès.....	18
2-1-1. Politique de la scolarisation obligatoire.....	18
2-1-2. Réduction de la barre d'admission en 6 <sup>ème</sup> .....	18
2-1-3. Collège de proximité.....	19
2-2. Au niveau de la rétention.....	20
2-2-1. Campagne zéro grossesse en milieu scolaire.....	20
2-2-2. Code de bonne conduite des personnels ;.....	20
Deuxième partie : La situation des tendances de scolarisation.....	22
Chapitre 1 : Evolution de la capacité d'accueil du système éducatif.....	23
1-1. Evolution des ressources physiques éducatives.....	23
1-1-1. Effectifs scolarisés de 2014/15 à 2017/18.....	23
1-1-2. Evolution du nombre d'écoles, d'établissements et de salles de classe.....	27
1-1-3. Evolution du nombre de groupes pédagogiques.....	29
1-1-4. Evolution du nombre du personnel enseignant.....	33
1-2. Evolution de la scolarisation dans les différents cycles d'enseignement de 2014 /15 à 2017/18.....	35
Chapitre 2 : Couverture scolaire.....	41
2-1. Parcours scolaire de la population scolarisée.....	41
2-1-1. Profil de scolarisation.....	41
2-1-2. Profil de rétention.....	44

2-2. Evolution de la transition entre les cycles d'enseignement .....	47
Troisième partie : Les entraves à l'offre d'éducation.....	<b>Erreur ! Signet non défini.</b>
Chapitre 1 : Obstacles à l'accès .....	50
1-1. Insuffisance de la capacité d'accueil du système éducatif.....	50
1-2. Distance parcourue par les élèves pour aller à l'école.....	54
1-3. Ecoles primaires ne disposant pas de classe préscolaire .....	57
1-4. Persistance de système d'apprentissage non conventionnel : les structures islamiques d'éducation 59	
Chapitre 2 : Obstacles à la protection des élèves .....	65
2-1-1. Types de conflits en milieu scolaire.....	65
2-1-2. Heures de cours perdues par type de conflits .....	68
2-1-3. Mécanismes de mitigation.....	70
2-2-1. Types de violences .....	74
2-2-2. Mécanismes de résolution des violences au sein des structures éducatives.....	79
2-3. Grossesses en cours de scolarité.....	81
Chapitre 3 : Obstacles à un environnement propice aux apprentissages.....	85
3-1. Commodité inadéquate au sein des écoles et établissements .....	85
3-1-1. Précarité de nombreuses salles de classe utilisées pour les cours.....	86
3-1-2. Inexistence de commodités pour accueillir les élèves vivant avec un handicap dans de nombreuses écoles.....	91
3-1-3. Insuffisance d'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène dans les structures scolaires .....	93
3-1-4. Clôture, électricité et salle multimédia .....	98
3-2. Conditions d'encadrement difficiles .....	102
3-2-1. Mode de fonctionnement des salles de classe dans les écoles primaires.....	102
3-2-2. Taille moyenne des salles de classe dans les écoles primaires .....	105
3-2-3. Encadrement pédagogique des élèves dans les écoles et établissements scolaires .....	108
3-3. Insuffisance quantitative et qualitative des enseignants .....	111
3-3-1. Insuffisance quantitative des enseignants.....	111
3-3-2 Incohérence dans les allocations du personnel enseignant aux établissements scolaires.....	112
3-3-2. Qualification des enseignants dans l'enseignement primaire .....	114
CONCLUSION .....	121

## Liste des tableaux

Tableau 1:Tendances de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et primaire selon le statut de l'école et le milieu .....	25
Tableau 2 : Accroissement des effectifs élèves au primaire public par région entre 2014 et 2017 .....	26
Tableau 3 : Tendances de scolarisation dans l'enseignement secondaire général selon le statut de l'établissement et le milieu.....	26
Tableau 4 : Evolution du nombre de structures scolaires par cycle d'enseignement selon le statut et le milieu de 2014 à 2017 .....	29
Tableau 5 : Evolution du nombre de groupes pédagogiques par cycle d'enseignement selon le statut et le milieu de 2014 à 2017 .....	32
Tableau 6 : Evolution des effectifs enseignants selon le cycle d'enseignement, par statut et par milieu de 2014 à 2017 .....	34
Tableau 7: Evolution des effectifs enseignants craie en main selon le cycle d'enseignement, par statut et par milieu de 2014 à 2017 .....	34
Tableau 8 : Evolution des Taux de scolarisation dans les cycles d'enseignement selon le sexe de 2014 à 2017 .....	37
Tableau 9: Classification des régions administratives selon le Taux Brut de Scolarisation au primaire et par année scolaire .....	38
Tableau 10 : Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire par région administratives en 2017/18 .....	38
Tableau 11 : Taux bruts et nets de scolarisation dans le 1er cycle du secondaire général par région administratives en 2017/18 .....	39
Tableau 12 : Taux bruts et nets de scolarisation dans le 2nd cycle du secondaire général par région administrative en 2017/18 .....	40
Tableau 13: Calcul des points du profil de rétention pseudo-longitudinal 2017/18 .....	45
Tableau 14: Evolution des taux de transition selon le sexe de 2012/13 à 2016/17 .....	47
Tableau 15 : Proportion des enfants inscrits et des enfants refusés au CP1 selon le type de motif par statut et par milieu en 2017/18 .....	52
Tableau 16 : Proportion des enfants refusés au CP1 pour capacité d'accueil insuffisante par région administrative selon le milieu .....	53
Tableau 17 : Proportion d'élèves selon la distance parcourue pour arriver à l'école par statut et par milieu en 2017/18 .....	55
Tableau 18 : Proportion des élèves dans le public selon la distance parcourue pour arriver à l'école par région administrative en 2017/18 .....	56
Tableau 19 : Proportion des écoles primaires publiques sans une classe préscolaire selon le milieu par région administrative en 2017/18 .....	58
Tableau 20 : Proportion des élèves dans les structures islamiques non intégrées par région administrative en 2017/18 .....	61
Tableau 21 : Répartition des effectifs élèves dans les structures islamiques non intégrées selon la tranche d'âge par région administrative en 2017/18 .....	63
Tableau 22: Répartition du nombre d'écoles primaires ayant connu des conflits par statut et par milieu en 2016/17 .....	67
Tableau 23 : Répartition du nombre d'établissements secondaires ayant connu des conflits par statut et par milieu en 2016/17 .....	67
Tableau 24 : Répartition du nombre d'heures d'arrêt de cours selon le type de conflit, par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2016/17 .....	70
Tableau 25 : Répartition du nombre d'heures d'arrêt de cours selon le type de conflit par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire général en 2016/17 .....	70
Tableau 26 : Répartition du nombre d'écoles primaires ayant un mécanisme de résolution des conflits par statut et par milieu en 2016/17 .....	73

Tableau 27 : Répartition du nombre d'établissements secondaires ayant un mécanisme de résolution des conflits par statut et par milieu en 2016/17 .....	73
Tableau 28 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon le statut et le milieu dans l'enseignement primaire en 2016/17 .....	77
Tableau 29 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon le niveau d'études dans l'enseignement primaire en 2016/17 .....	77
Tableau 30 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon l'âge dans l'enseignement primaire en 2016/17 .....	78
Tableau 31 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence par sexe, par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire en 2016/17 .....	78
Tableau 32 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon le niveau d'études dans l'enseignement secondaire en 2016/17 .....	79
Tableau 33 : Répartition des écoles primaires disposant d'un mécanisme de résolution des cas de violence par statut et par milieu en 2016/17.....	81
Tableau 34 : Répartition des établissements secondaires disposant de mécanismes de résolution des cas de violence par statut et par milieu en 2016/17 .....	81
Tableau 35 : Répartition des cas de grossesses par région administrative dans l'enseignement secondaire en 2016/17 .....	84
Tableau 36 : Proportion des salles de classe en bon état, en mauvais état et en matériaux provisoires par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2017/18.....	89
Tableau 37 : Proportion des salles de classe en bon état et en mauvais état par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire général en 2017/18.....	89
Tableau 38 : Proportion des salles de classe en bon état et en mauvais état par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire technique en 2017/18.....	89
Tableau 39 : Répartition des commodités pour les élèves en situation de handicap par statut, par milieu et selon le cycle d'enseignement en 2017/18 .....	93
Tableau 40 : Proportion des écoles primaires sans point d'eau, sans latrine fonctionnelle, sans lave-mains fonctionnel par statut et par milieu en 2017/18 .....	97
Tableau 41 : Proportion des écoles disposant à la fois de point d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels par statut et par milieu en 2017/18.....	97
Tableau 42 : Proportion des établissements secondaires ne disposant pas de point d'eau, de latrine fonctionnelle, de lave-main fonctionnel par statut et par milieu en 2017/18 .....	97
Tableau 43 : Proportion des établissements secondaires disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles, de lave-mains fonctionnels par statut et par milieu en 2017/18 .....	98
Tableau 44 : Proportion des établissements de l'enseignement technique disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles, de lave-mains fonctionnels par statut et par milieu en 2017/18 .....	98
Tableau 45 : Proportion des écoles primaires ne disposant pas d'électricité, de clôture ni de salle multimédia par statut et par milieu en 2017/18.....	101
Tableau 46 : Proportion des établissements secondaires ne disposant pas d'électricité, de clôture ni de salle multimédia par statut et par milieu en 2017/18 .....	101
Tableau 47 : Proportion des établissements de l'enseignement technique ne disposant pas d'électricité, de clôture ni de salle multimédia par statut et par milieu en 2017/18.....	102
Tableau 48 : Mode de fonctionnement des groupes pédagogiques dans l'enseignement primaire de 2013/14 à 2017/18 .....	103
Tableau 49 : Mode de fonctionnement des groupes pédagogiques par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	104
Tableau 50 : Proportion de groupe pédagogique simple selon le niveau d'études par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2017/18.....	104
Tableau 51 : Proportion des groupes pédagogiques simples par région administrative dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	105

Tableau 52 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe par statut et par milieu selon le niveau d'études dans le primaire en 2017/18 .....	106
Tableau 53 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe par région administrative selon le niveau d'études dans le primaire en 2017/18 .....	107
Tableau 54 : Nombre moyen d'élèves par maître par statut et par milieu selon le niveau d'études dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	109
Tableau 55 : Nombre moyen d'élèves par maître selon la région administrative dans les écoles primaires publiques en 2017/18 .....	110
Tableau 56 : Nombre moyen d'élèves par groupe pédagogique dans le 1er cycle du secondaire général selon le niveau d'études en 2017/18 .....	110
Tableau 57 : Classification des régions administratives selon le nombre moyen d'élèves par groupe pédagogiques dans le 1er cycle du secondaire général en 2017/18 .....	111
Tableau 58 : Répartition des enseignants par statut et par milieu selon l'emploi dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	112
Tableau 59 : Répartition des enseignants par statut et par milieu selon le diplôme académique dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	116
Tableau 60 : Répartition des enseignants par statut et par milieu selon l'emploi dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	116
Tableau 61 : Classification des régions administratives en fonction de la proportion des enseignants bénévoles dans les écoles primaires publiques en 2017/18 .....	118
Tableau 62 : Répartition des enseignants par diplôme pédagogique selon statut dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	118

## Liste des graphiques

Graphique 1: Profil de scolarisation transversal en 2015/16, 2016/17 et en 2017/18 .....	43
Graphique 2 : Evolution du taux d'achèvement par cycle d'enseignement de 2012/13 à 2017/18 .....	43
Graphique 3 : Profil de scolarisation transversal selon le genre en 2017/18 .....	43
Graphique 4 : Profils pseudo-longitudinaux de rétention de 2015/18, 2016/17 et de 2017/18 .....	45
Graphique 5 : Profils pseudo-longitudinaux de rétention selon le genre en 2017/18 .....	46
Graphique 6 : Répartition des cas de grossesses par niveau d'études dans l'enseignement primaire en 2016/17 ..	82
Graphique 7 : Proportion des cas de grossesses par âge dans l'enseignement primaire en 2016/17 .....	83
Graphique 8 : Répartition des cas de grossesses par région administrative dans l'enseignement primaire en 2016/17 .....	83
Graphique 9 : Répartition des cas de grossesses par niveau d'études dans l'enseignement secondaire en 2016/17 .....	84
Graphique 10 : Corrélation entre le nombre d'élèves et le nombre de salles de classe dans les écoles primaires publiques en 2017/18 .....	108
Graphique 11: Corrélation entre le nombre d'enseignants et les effectifs élèves par région administrative dans les écoles primaires publiques en 2017/18 .....	113
Graphique 12 : Cohérence dans l'allocation des enseignants par rapport aux groupes pédagogiques dans les établissements secondaires public en 2017/18 .....	114
Graphique 13 : Proportion des enseignants bénévoles par statut dans l'enseignement primaire en 2017/18.....	117
Graphique 14 : Evolution du nombre d'enseignants bénévoles dans l'enseignement primaire de 2013/14 à 2017/18 .....	117
Graphique 15 : Evolution du nombre d'enseignants sans diplôme pédagogique dans l'enseignement primaire de 2013/14 à 2017/18 .....	119
Graphique 16 : Proportion des enseignants sans diplôme par statut dans l'enseignement primaire en 2017/18..	119
Graphique 17 : Proportion du nombre d'enseignants sans diplôme pédagogique par région administrative et District dans l'enseignement primaire en 2017/18 .....	120

## Sigles et abréviations

<b>BAC</b>	Baccalauréat
<b>BEPC</b>	Brevet d'Études du Premier Cycle
<b>CEPE</b>	Certificat d'Études Primaires Élémentaires
<b>CAFOP</b>	Centre d'Animation et Formation Pédagogique
<b>CPU</b>	Cours Préparatoire Unique
<b>CP1</b>	Cours Préparatoire 1 <sup>ère</sup> année
<b>CP2</b>	Cours Préparatoire 2 <sup>ème</sup> année
<b>CEU</b>	Cours Élémentaire Unique
<b>CE1</b>	Cours Élémentaire 1 <sup>ère</sup> année
<b>CE2</b>	Cours Élémentaire 2 <sup>ème</sup> année
<b>CM1</b>	Cours Moyen 1 <sup>ère</sup> année
<b>CM2</b>	Cours Moyen 2 <sup>ème</sup> année
<b>DDENET</b>	Direction Départementale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
<b>DIS</b>	Diplôme d'Instituteur Stagiaire
<b>DRENET</b>	Direction Régionale de l'Éducation Nationale et de l'Enseignement Technique
<b>EP</b>	Educateur Préscolaire
<b>EPA</b>	Educateur Préscolaire Adjoint
<b>IA</b>	Instituteur Adjoint
<b>IO</b>	Instituteur Ordinaire
<b>IS</b>	Instituteur Stagiaire
<b>IEPP</b>	Inspection de l'Enseignement Préscolaire et Primaire
<b>MENET-FP</b>	Ministère de l'Éducation Nationale, l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle
<b>PSO</b>	Politique de Scolarisation Obligatoire
<b>TAP</b>	Taux d'Achèvement du Primaire
<b>TAS</b>	Taux d'Achèvement du Secondaire
<b>TBA</b>	Taux Brut d'Admission
<b>TBS</b>	Taux Brut de Scolarisation
<b>TNA</b>	Taux Net d'Admission
<b>TNS</b>	Taux Net d'Admission

## Introduction générale

L'éducation est un outil puissant qui permet de briser l'engrenage de la pauvreté. De nombreuses études ont démontré son impact sur les revenus personnels et sur la croissance économique. Selon ces études, un niveau moyen d'éducation plus élevé favorise une croissance économique plus vigoureuse pour l'ensemble de la nation. Par conséquent, un accès limité à l'éducation est l'un des moyens les plus avérés de transmission de la pauvreté d'une génération à l'autre. Tous les enfants, filles et garçons ont donc droit, sans discrimination, à une éducation de qualité vectrice de meilleures chances dans la vie ; notamment en termes d'opportunités, de santé et de participation au processus de développement.

Aussi, en 2015, lors du forum mondial sur l'éducation organisé à Incheon en Corée du Sud par l'UNESCO, conjointement avec l'UNICEF, la Banque mondiale, l'UNFPA, le PNUD, ONU Femmes et l'UNHCR, les Etats dont la Côte d'Ivoire ont pris l'engagement ferme, à travers une déclaration commune, de reconnaître l'éducation comme étant l'un des piliers de la réalisation des autres objectifs de développement durable (ODD) et de transformer la vie grâce à elle d'ici à 2030.

Soucieux du respect de ses engagements internationaux, le gouvernement de Côte d'Ivoire a donc adopté, en mai 2017 en Conseil de Ministres, le Plan Sectoriel Education / Formation 2016-2025. Cet ambitieux plan vise à assurer à tous les enfants et adultes du pays, une éducation tout au long de la vie et une formation de qualité qui améliore le capital humain et débouche sur des emplois. Il s'agit d'une nouvelle politique éducative qui prend en compte les acquis du système actuel et les ambitions de la Côte d'Ivoire déclinées dans le Plan National de Développement (PND) 2016-2020. Ainsi, au niveau de l'éducation de base, le plan sectoriel définit les modalités de mise en œuvre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO) des enfants de 6 à 16 ans pour les dix prochaines années.

Au niveau de l'enseignement secondaire, le plan prévoit un dispositif favorisant l'accès à une éducation de qualité pour les élèves de 12 à 18 ans, l'achèvement du cycle à travers le renforcement de l'offre d'éducation, le renforcement de la lutte contre les violences et les conflits en milieu scolaire ainsi que la mise en œuvre de mesures d'incitation à la scolarisation universelle. Concernant l'enseignement technique et la formation professionnelle, le plan détermine les orientations en vue d'assurer une meilleure adéquation entre les formations dispensées et les besoins nés du parcours de développement.

Eu égard aux efforts à déployer pour l'atteinte de résultats probants à l'issue de la mise en œuvre du Plan Sectoriel Education (PSE), la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistiques

(DSPS) du Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle (MENET-FP) se propose, à partir des données collectées à la faveur du recensement scolaire annuel (RSA), d'analyser dans le présent rapport, les obstacles à l'offre d'éducation en vue de faciliter les prises de décision pour les aplanir et améliorer de ce fait la politique de scolarisation obligatoire.

Il s'articule autour de trois grandes parties : la première est consacrée à l'organisation des cycles d'enseignement et à quelques mesures prises pour améliorer la scolarisation depuis 2011. Dans la seconde, il est question de la situation des tendances de scolarisation et enfin dans la troisième partie, il s'agit de répertorier les entraves à l'offre d'éducation.

# LES COURS KIWI de Yamoussoukro

 01 69 40 00 - 58 21 10 52



**Les cours kiwi de  
yamoussoukro, c'est:**

- .Des salles de classes avec vidéo projecteurs
- .Une administration accueillante et organisée
- .Un cadre idéal pour les études approfondies.

 01 69 40 00 / 58 21 10 52

**La qualité de l'enseignement pour les leaders de demain...**

## Première partie :



**L'organisation des cycles d'enseignement et quelques mesures pour améliorer la scolarisation depuis 2011**

## Chapitre 1 : Organisation des cycles d'enseignement

La responsabilité du service public d'éducation incombe au Ministère de l'éducation Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle qui a en charge la mise en œuvre de la politique éducative du Gouvernement de Côte d'Ivoire. Le MENETFP a, par ailleurs, pour obligation de créer les conditions nécessaires pour satisfaire la demande d'éducation et d'améliorer l'offre éducative dans les cycles d'enseignement : le Préscolaire, le Primaire et le Secondaire. Ces différents cycles d'enseignement obéissent chacun à une organisation particulière ainsi qu'à des objectifs spécifiques

### 1-1. Enseignement préscolaire

Dans le système éducatif ivoirien, les écoles préscolaires accueillent les enfants âgés de 3 à 5 ans avant la scolarisation obligatoire qui débute à 6 ans. Ce cycle d'enseignement dont la principale mission consiste à préparer les enfants aux apprentissages fondamentaux de la lecture, du calcul et de l'écriture représente une période préparatoire à l'enseignement primaire. Il comprend trois niveaux d'études correspondant à un âge légal spécifique. Ainsi, les enfants de 3 ans sont admis à la petite section (PS), ceux de quatre ans à la moyenne section (MS) et enfin ceux de cinq ans à la grande section (GS).

### 1-2. Enseignement primaire

L'Enseignement Primaire est destinée normalement aux enfants dont l'âge varie entre 6 et 11 ans. Ce Cycle d'enseignement comprend six niveaux d'études repartis sur trois cours : les Cours Préparatoires, les cours élémentaires et les cours moyens. Chacun de ces cours a une durée de 2 ans. Aux cours préparatoires 1<sup>ère</sup> année (CP1) et 2<sup>ème</sup> année (CP2) sont inscrits respectivement les enfants de 6 et 7 ans. Les cours élémentaires 1<sup>ère</sup> année (CE1) et 2<sup>ème</sup> année (CE2) reçoivent ceux de 8 puis 9 ans. Enfin à 10 ans, les enfants sont aux cours moyens 1<sup>ère</sup> année (CM1) et à 11 aux cours moyens 2<sup>ème</sup> année (CM2).

Par ailleurs, l'organisation du système d'enseignement primaire ivoirien obéit à des objectifs bien définis et précis en relation avec chacun des trois cours. Ainsi, les Cours Préparatoires 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> année marquent un tournant décisif et très important dans le cursus scolaire de l'enfant. C'est aux Cours Préparatoires que l'on s'attèle à lui donner les bases de la lecture et de l'écriture afin de faciliter l'apprentissage des autres matières. En effet, les Cours Préparatoires contribuent à l'acquisition du socle commun de connaissances chez l'enfant dans la mesure où à cette période

précise, celui-ci apprend à décomposer les mots, à mémoriser les assemblages de lettres pour produire des sons et d'en comprendre le sens.

Ces premiers objectifs atteints, l'enfant aborde les Cours Élémentaires de la 1ère et 2ème année. A ce stade de son parcours scolaire, l'enfant sachant lire et écrire, acquiert progressivement les méthodes et les outils d'apprentissage. C'est ainsi qu'en français, il apprend les notions de liaisons, de ponctuations, de majuscules, d'accents et il se familiarise par la même occasion avec quelques règles d'orthographe. En mathématiques, l'enfant apprend à maîtriser les nombres et leurs relations. Il commence aussi à construire ses repères dans le temps et dans l'espace à travers l'histoire et la géographie, tout en se familiarisant aussi avec les règles de politesse et de comportement en société.

Cette deuxième étape du processus scolaire de l'enfant lui permet d'affronter les Cours Moyens 1ère et 2ème année. Ayant acquis le maximum de connaissances et leurs mécanismes de fonctionnement, l'enfant les met en application et en fait un bon usage plus précisément au cours de la 2ème année du Cours Moyen. Ce cours est sanctionné par le Concours d'entrée en classe de sixième (6ème) dans les Lycées et Collèges et donne droit au Certificat d'Études Primaires Élémentaires (CEPE).

### 1-3. Enseignement secondaire général

L'enseignement secondaire général désigne l'ensemble des cours enseignés au collège et au lycée. Il se situe entre la fin de l'École Primaire et le début de l'Enseignement Supérieur et reçoit, dans les normes, les enfants de 12 à 18 ans. Le secondaire général en Côte d'Ivoire respecte une organisation rigoureuse. Il s'étend sur sept (7) années et se subdivise en deux grands cycles : le premier et le second cycle.

#### 1-3-1. Premier cycle de l'enseignement secondaire général

L'entrée au Premier Cycle de l'Enseignement Secondaire Général est conditionnée par l'obtention de quatre-vingt-cinq (85) points réglementaires qui représentent dix (10) de moyenne. Il s'étale sur une durée théorique de quatre années et regroupe quatre niveaux d'études : le niveau sixième (6ème) qui accueille les enfants de 12 ans, le niveau cinquième (5ème) recevant les apprenants de 13 ans, la quatrième (4ème) pour les élèves de 14 ans et la troisième (3ème) qui, elle prend en compte ceux de 15 ans. Ces quatre niveaux d'études du premier (1er) cycle du secondaire général se subdivisent aussi en deux cycles : les Classes d'Observation (6ème-5ème) et les Classes d'Orientation (4ème-3ème). Les Classes d'Observation sont appelées ainsi, parce qu'à ce stade de l'apprentissage,

l'élève observe et apprend à développer ses compétences. Il s'interroge, ordonne ses observations et dégage des relations entre les éléments observés. Quant aux Classes d'Orientation (4<sup>ème</sup>-3<sup>ème</sup>), elles jouent un rôle capital dans le parcours scolaire de l'élève. A ce niveau, selon ses aptitudes et ses compétences, il fait l'objet d'une orientation, processus qui a pour objectif de rendre tout individu capable de choisir des études afin d'accéder à la profession lui permettant d'avoir l'autonomie sociale et économique. La dernière année des classes d'orientation (la classe de 3<sup>ème</sup>) est sanctionnée par le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC).

### 1-3-2. Second cycle de l'enseignement secondaire général

Le second Cycle de l'Enseignement Secondaire Général dure trois années. Il est composé des classes de seconde, première et de terminale. En classe de seconde, les élèves sont orientés en fonction de leurs compétences et aptitudes dans les disciplines scientifiques ou littéraires. Ainsi, sont orientés en Seconde C, les élèves ayant obtenu la moyenne en sciences (Mathématiques, Physique et chimie) et en Seconde (2<sup>nd</sup>) A, ceux qui se sont distingués en lettres (Français, Anglais, Espagnol, Allemand et Histoire-Géographie). La classe de première (1<sup>ère</sup>) permet à l'élève d'amorcer la spécialisation dans chaque série (A, C, D). Quant à la classe de terminale (Tle), elle permet de renforcer la caractérisation de chaque série avec un poids plus significatif des enseignements spécifiques. C'est dans cette classe que l'élève affronte les épreuves du Baccalauréat (BAC) organisées en séries A1, A2, C et D, qui mettent fin à son cursus scolaire au secondaire général.

### 1-4. Enseignement secondaire technique

L'Enseignement Secondaire Technique reçoit, dans les normes, les élèves de seize (16) à dix-huit (18) ans. Il comporte trois (3) niveaux d'Etudes (2<sup>nde</sup>, 1<sup>ère</sup>, Tle) qui s'étendent sur trois années. La première année du Secondaire Technique est la classe de Seconde (2<sup>nde</sup>). Elle reçoit les élèves de 16 ans. La deuxième année de formation est consacrée à la classe de Première (1<sup>ère</sup>), qui regroupe les élèves de 17 ans. La troisième et dernière année, la classe de Terminale (Tle), accueille les élèves de 18 ans. Au cours de cette dernière année, les élèves sont soumis aux épreuves du Baccalauréat Technique des séries E, G1, G2, B et F,

Les titulaires du Baccalauréat de l'Enseignement Technique peuvent poursuivre leurs études dans les Universités et Grandes Ecoles en fonction des séries.

## Chapitre 2 : Quelques mesures prises pour améliorer la scolarisation depuis 2011

Un système éducatif performant est par essence dynamique. Il doit, non seulement s'adapter aux différentes évolutions de la société pour être efficace et efficient mais aussi, il doit être en mesure d'accueillir et de maintenir en son sein tous les enfants d'âge scolaire. Pour ce faire la Côte d'Ivoire a initié des actions, en vue d'une amélioration quantitative et qualitative de son système éducatif.

### 2-1. Au niveau de l'accès

#### 2-1-1. Politique de la scolarisation obligatoire

L'éducation constitue pour tous les citoyens un droit fondamental et inaliénable.

Ainsi, dans la Constitution Ivoirienne, l'article 7 dispose : « *L'État assure à tous les citoyens l'égal accès à la santé, à l'éducation, à la culture, à l'information, à la formation professionnelle et à l'emploi* ». Conscient de cette réalité et dans le cadre de la mise en œuvre d'un pan de son programme de gouvernement, le Président de la république , SEM Alassane Ouattara a décidé d'engager la Côte d'Ivoire sur le chemin de la scolarisation obligatoire en instituant la loi N°215-635 du 17 septembre 2015 portant modification de la loi n°95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'Enseignement. Cette loi stipule en son Article 2-1 : « *Dans le cadre du service public de l'enseignement, la scolarisation est obligatoire pour tous les enfants des deux sexes âgés de six à seize ans* ». L'Etat a, par conséquent, l'obligation de garantir l'accès et le maintien, au sein du système scolaire, des enfants âgés de six à seize ans y compris ceux à besoins spécifiques. Par ailleurs, il doit mettre en place un mécanisme permettant d'intégrer ou de réintégrer les enfants de neuf à seize ans, qui sont hors du système éducatif, à travers la mise en place des passerelles. Ce qui permettra à ces enfants de rattraper leur retard et de poursuivre leurs cursus scolaires.

#### 2-1-2. Réduction de la barre d'admission en 6<sup>ème</sup>

Pour se donner des chances d'atteindre les objectifs du développement de l'éducation, le système éducatif ivoirien adapte son mode de fonctionnement interne aux réalités du terrain. Ainsi, de nouvelles mesures pédagogiques notamment la baisse de la barre d'admission de la classe de CM2 à la classe de sixième sont instaurées. Chaque année, après la proclamation des résultats des examens du CEPE, la Commission Nationale d'Orientation procède à l'affectation en classe de sixième des élèves qui satisfont aux conditions d'admission arrêtées par le Ministère de l'Education

Nationale, à travers la Direction de l'Orientation et des Bourses (DOB). Cette pratique qui ne se justifiait que par le manque de structures d'accueil au niveau de l'enseignement secondaire fixait donc la barre d'admission au collège en fonction du nombre de places disponibles en 6<sup>ème</sup>. Or la chance devait être donnée à tous les élèves moyens de poursuivre leur scolarité sans embûches jusqu'en classe de 3<sup>ème</sup> au moins. La barre d'admission apparaissait comme un goulot d'étranglement, rendant le système élitiste, en classe de CM2.

La barre d'affectation en sixième a donc été fixée selon le communiqué du Conseil des Ministres du 19-10-2011 à 85 points conformément à la volonté du gouvernement d'améliorer le taux de transition. Cette mesure est rentrée en vigueur à la rentrée scolaire 2012/2013 afin de permettre à tous les élèves ayant obtenu 85 points de passer automatiquement en classe de 6<sup>ème</sup>.

### 2-1-3. Collège de proximité

Le système éducatif est confronté aux difficultés liées à l'accès, au problème de grosseur, aux abandons, aux effectifs pléthoriques et à une masse salariale importante. Concernant les effectifs pléthoriques, le Lycée Simone Elivet Gbagbo de Yopougon, par exemple, accueille plus de sept mille (7000) élèves pour vingt (20) de salles de classe physiques. La réforme du collège fait partie donc des nouvelles priorités de la politique éducative. Ces priorités découlent aussi de la lettre de politique sectorielle de 2009 consécutive au précédent diagnostic du système éducatif ivoirien. Ainsi, le gouvernement a opté pour la politique des collèges de proximité et la formation des enseignants bivalents. Cette politique consiste à implanter des collèges dans les sous-préfectures, les communes rurales et les grandes agglomérations afin de désengorger les effectifs dans les grandes villes.

Pour maîtriser la masse salariale, le gouvernement a recours à la formation des enseignants bivalents. Ainsi, les professeurs de français sont chargés d'enseigner le Français et l'Histoire Géographie ou l'Education aux Droits de l'Homme et à la Citoyenneté (EDHC), le professeur de mathématiques enseigne les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC), le professeur de Physique-Chimie enseigne les Sciences de la vie et de la terre (SVT) tandis que le professeur d'anglais dispense deux cours, à savoir l'Anglais et l'Education Physique et Sportive (EPS).

## 2-2. Au niveau de la rétention

### 2-2-1. Campagne zéro grossesse au cours de la scolarisation.

Durant l'année scolaire 2012/2013, l'ampleur des cas de grossesses relevée chez les jeunes filles en cours de scolarité a atteint la barre de 5076 cas. Les infections sexuellement transmissibles (IST) s'élèvent à 7 184 cas dont 2 250 cas de VIH de Septembre 2015 à Avril 2016. Selon le Programme National de Santé Scolaire et Universitaire (PNSSU), la consommation d'alcool et de stupéfiants prend des proportions inquiétantes chez les élèves.

Face à la recrudescence des cas de grossesse, une enquête a été diligentée dans quatre Directions Régionales de l'Education Nationale et de l'Enseignement Technique (DRENET), du 2 au 4 septembre 2013 : Abidjan 4, Bouaflé, Daloa et Yamoussoukro. Cette enquête visait à recueillir des données relatives aux facteurs favorisant les grossesses au cours de la scolarisation de la jeune fille, auprès des élèves, des parents et de l'administration scolaire. En février 2014, la campagne de lutte contre les grossesses d'élèves a été officiellement lancée dans la ville de Bondoukou vu que cette zone avait enregistré le plus grand nombre de cas de grossesse. Un plan stratégique comportant 7 axes, adopté en Conseil des Ministres a été élaboré avec l'appui de l'UNFPA. La lutte, avec l'implication des autres Ministères concernant le domaine de la Santé, la Justice, la Jeunesse, les Femmes, les Enfants et la Solidarité devient multisectorielle. L'Education Complète à la Sexualité (ECS) est venue s'ajouter à cette panoplie de mesures.

En 2016, en vue de pérenniser les acquis de la campagne zéro grossesse en cours de scolarité, un document programme de l'ECS est conçu et mis à disposition. Le Programme National de l'Education Complète à la Sexualité qui couvre la période 2016-2020 vise à offrir aux élèves des réponses à leurs besoins d'informations et d'éducation en matière de santé sexuelle de la reproduction. Il fournit, par ailleurs, un environnement propice à leur épanouissement en vue de favoriser leur maintien dans le système éducatif.

### 2-2-2. Code de bonne conduite des personnels ;

Les enseignements sont censés se dérouler dans un environnement sécurisé. Autrement dit, les élèves et les enseignants ont besoin de se sentir protégés dans l'enceinte des écoles comme le stipule les Objectifs de Développement Durable 4 (ODD4). Pour ce faire, des règlements et directives supposés connus aussi bien des élèves que des enseignants doivent réguler les rapports entre ces deux entités.

Ainsi, le MENET-FP a institué un code de bonne conduite à travers l'arrêté N°0111 du 24 décembre 2014. Ce code de bonne conduite s'adresse aux personnels des structures publiques et privées

relevant du MENET-FP. Il a pour objet de contribuer au renforcement de la cohésion sociale, d'assurer la protection des élèves, de faire la promotion des valeurs de citoyenneté et de développer des relations de convivialité entre les parents d'élèves, la communauté et l'école. Il traite de la déontologie desdits personnels, des sanctions disciplinaires en cas de manquements aux dispositions, du cadre institutionnel et des procédures pour l'application des sanctions disciplinaires. Enfin, le code de bonne conduite précise les valeurs morales et attitudes requises ainsi que les comportements interdits.

## Deuxième partie :



## Chapitre 1 : Evolution de la capacité d'accueil du système éducatif

Selon les estimations de l'Institut Nationale de la statistique (INS), la population ivoirienne s'élevait à 22 671 331 habitants en 2015. De 2014 à 2015, elle s'est accrue de 2,9%. Un tel taux de croissance engendre d'énormes besoins en termes de ressources et d'infrastructures, notamment scolaires. Dans quelle mesure le système éducatif répond-il aux besoins quantitatifs d'éducation ? Ce chapitre traite de l'évolution de la capacité d'accueil du système en faisant d'abord l'état des lieux des effectifs scolarisés, des écoles, des salles de classes, des enseignants et des groupes pédagogiques. Enfin, il analyse la capacité physique du système éducatif à accueillir la population d'âge scolaire à travers les taux d'admission et de transition.

Ces différentes évolutions sont analysées dans les différents cycles d'enseignement, selon le statut des écoles et établissements, le milieu et la région.

### 1-1. Evolution des ressources physiques éducatives

#### 1-1-1. Effectifs scolarisés de 2014/15 à 2017/18

Entre 2014 et 2017, la Côte d'Ivoire a enregistré une nette évolution du nombre d'élèves au niveau de tous les degrés d'enseignement.

- **L'enseignement préscolaire**

Au Préscolaire, de 2014 à 2017, le Taux d'Accroissement Moyen Annuel (TAMA) des scolarisations est de 7,7% durant cette période. Pour preuve, les structures d'éducation préscolaire gérées par le Ministère en charge de l'Education nationale ont enregistré une augmentation de 36 048 élèves. Les écoles publiques ont, quant à elles, enregistré un accroissement de 27 459 élèves sur les 36 048 élèves de ce cycle d'enseignement. Cette hausse est en partie due à la politique qui consiste à rattacher une classe préscolaire à chaque école primaire publique. Au Privé, tout comme dans les centres communautaires, les taux de croissance des scolarisations sont manifestes. En effet, le Taux d'Accroissement Moyen Annuel des effectifs scolarisés a atteint respectivement 6,3% au Privé et 10,4% pour les centres communautaires sur la période 2014-2017 (**Tableau 1**). Ce qui n'avait jamais été observé au paravent.

Par ailleurs, Selon le milieu de vie des populations, les effectifs élèves se sont accrus de 22 204 élèves en zone urbaine et de 13 844 en zone rurale. Cet état des lieux confirme le fait que la préscolarisation demeure un phénomène urbain et coûte chère aux populations rurales.

- **Dans l'enseignement primaire**

Dans l'enseignement primaire, l'on a enregistré une augmentation de 529 664 élèves sur ces trois années. Ce qui correspond à une croissance moyenne de 5% chaque année. Cette hausse du nombre d'élèves scolarisés est étroitement liée à la volonté de l'Etat d'assurer à tous les enfants scolarisables, particulièrement ceux ayant entre 6 et 16 ans, de bénéficier d'une éducation de base de qualité. Ainsi, au Public, les effectifs élèves ont connu un accroissement annuel moyen de 4,7% passant de 2 840 181 à 3 255 797, soit une augmentation de 415 616 élèves (**Tableau1**).

Dans le Privé, la tendance des scolarisations est également à la hausse. Pour preuve, le privé a enregistré une évolution annuelle de 8% de ses effectifs sur la période 2014-2017. Les centres communautaires quant à eux ont accueillis moins d'élèves, soit une baisse annuelle de 0,8% en moyenne depuis 2014. Cela s'explique par le fait que ces écoles deviennent par la suite des écoles primaires publiques dès que le besoin se fait sentir. Dans le milieu rural comme urbain, la dynamique des scolarisations est presque similaire. Durant ces trois dernières années, les effectifs élèves se sont accrus d'environ 5% chaque année (**Tableau 1**).

Par ailleurs, la capacité d'accueil des écoles primaires publiques qui a augmenté de 415 616 élèves au niveau national cache des disparités régionales. En effet, certaines régions ont accueilli plus d'élèves que d'autres (**Tableau 2**). Les régions du HAUT-SASSANDRA, du TONKPI, du GUEMON, de GBÊKÊ et de la NAWA ont vu leurs effectifs élèves augmenter de plus de 20 000 là où les régions du N'Zi, du IFFOU, du Folon, du MORONOU, du KABADOUGOU et du District de YAMOOUSSOUKRO ont accueilli moins de 5 000 élèves. Cela est étroitement lié à la population scolarisable dans ces régions.

- **L'enseignement secondaire général**

La scolarisation dans le premier cycle du secondaire général a progressivement augmenté en passant de 1 126 919 élèves à 1 455 909, soit un Taux d'Accroissement Annuel Moyen de 8,9% dans l'ensemble des établissements du premier cycle (**Tableau 3**).

Même si le rythme annuel d'accroissement des effectifs scolarisés depuis 2014 dans le milieu rural est plus important (16.7%), ce cycle d'enseignement est plus concentré en milieu urbain, soit 293.305 élèves accueillis en plus. En effet les effectifs élèves dans ce milieu sont passés de 1 066 505 élèves en 2014 à 1 359 810 en 2017.

Par ailleurs, sur cette même période, les effectifs élèves des établissements publics ont augmenté de 191 154 élèves en passant de 569 852 à 762 606 élèves (**tableau3**). Les effectifs élèves au premier cycle public ont beaucoup plus évolué (10,1%) que dans les établissements privés (7,6%); même si le secteur privé est plus présent dans ce cycle d'enseignement en termes de structures.

Cette capacité d'accueil accrue au public est notamment due à la nouvelle réforme des collèges de proximité et à la politique de la baisse de la barre d'admission en 6<sup>ème</sup>. Ainsi, les flux massifs d'élèves sortants du CM2 en zone rurale sont accueillis dans ces nouveaux collèges.

Avec un taux d'accroissement annuel de 9,9% entre 2014 et 2017, la scolarisation dans le second cycle du secondaire général a connu une augmentation considérable de 115 768 élèves. Cette évolution est notamment due à la masse importante d'élèves qui arrivent du premier cycle de ce degré d'enseignement. Par ailleurs, cette tendance à la hausse est plus prononcée au privé où 61.308 élèves se sont ajoutées à ceux de 2014. Les établissements privés qui proposent le second cycle ont accueilli 260 921 élèves, en 2017-2018 contre 199 613 élèves, en 2014-2015. Cette régulière hausse est notamment due à l'engouement des opérateurs privés à accueillir le flux d'élèves que les structures publiques ne peuvent recevoir.

En outre, la zone rurale scolarise 1 319 élèves supplémentaires, en 2017, contre 114 449 en zone urbaine. Ce constat est d'autant plus normal que les établissements d'enseignement secondaires sont pour la plupart implantés en zone urbaine car le vivier d'élèves y est plus important. Les établissements en zone urbaine enregistrent 10% plus d'élèves chaque année depuis 2014.

**Tableau 1: Tendances de scolarisation dans l'enseignement préscolaire et primaire selon le statut de l'école et le milieu**

		PRESCOLAIRE			PRIMAIRE		
		2014-2015	2017-2018	TAMA	2014-2015	2017-2018	TAMA
<b>STATUT</b>	Public	102 202	129 661	8,3%	2 840 181	3 255 797	4,7%
	Privé	41 257	49 616	6,3%	448 771	564 772	8,0%
	Communautaire	669	899	10,4%	81 606	79 653	-0,8%
<b>MILIEU</b>	Urbain	116 186	138 390	6,0%	1 525 042	1 761 411	4,9%
	Rural	27 942	41 786	14,4%	1 845 516	2 138 811	5,0%
<b>Ensemble</b>		<b>144 128</b>	<b>180 176</b>	<b>7,7%</b>	<b>3 370 558</b>	<b>3 900 222</b>	<b>5,0%</b>

Tableau 2 : Accroissement des effectifs élèves au primaire public par région entre 2014 et 2017

Région/District	Augmentation des effectifs élèves	Région/District	Augmentation des effectifs élèves
HAUT-SASSANDRA	29 479	GBOKLE	10 364
TONKPI	24 113	BELIER	9 786
PORO	23 664	WORODOUGOU	9 185
LA NAWA	21 361	GONTOUGO	9 040
GUEMON	21 227	BAGOUE	8 056
GBÊKÊ	21 175	INDENIE-DJUABLIN	7 611
MARAHOUÉ	19 058	LA ME	7 538
ABIDJAN	18 615	BERE	5 999
TCHOLOGO	17 093	BAFING	5 969
LÔH-DJIBOUA	17 047	GRANDS PONTS	5 326
GÔH	16 864	YAMOOUSSOUKRO	4 695
BOUNKANI	15 678	MORONOU	4 581
SAN PEDRO	15 532	N'ZI	4 342
HAMBOL	14 077	IFFOU	3 955
AGNEBY-TIASSA	13 785	FOLON	3 047
SUD-COMOE	12 326	KABADOUGOU	2 931
CAVALLY	12 097		

Tableau 3 : Tendances de scolarisation dans l'enseignement secondaire général selon le statut de l'établissement et le milieu

		Premier cycle			Second cycle		
		2014-2015	2017-2018	TAMA	2014-2015	2017-2018	TAMA
<b>STATUT</b>	Public	569 852	761 006	10,1%	152 473	206 933	10,7%
	Privé	557 067	694 903	7,6%	199 613	260 921	9,3%
<b>MILIEU</b>	Urbain	1 066 505	1 359 810	8,4%	345 925	460 374	10,0%
	rural	60 414	96 099	16,7%	6 161	7 480	6,7%
<b>Ensemble</b>		<b>1 126 919</b>	<b>1 455 909</b>	<b>8,9%</b>	<b>352 086</b>	<b>467 854</b>	<b>9,9%</b>

### 1-1-2. Evolution du nombre d'écoles, d'établissements et de salles de classe

Les tendances évolutives des scolarisations dans les différents cycles d'enseignement: préscolaire, primaire, secondaire général 1<sup>er</sup> cycle et 2<sup>nd</sup> cycle ont été possibles grâce à la construction de nouvelles écoles et de nouveaux établissements résultants de politiques éducatives pour la plupart. Nous nous intéresserons maintenant à l'évolution quantitative de ces structures éducatives.

Accueillir tous les enfants de 6 à 16 ans dans les écoles chaque année, est un défi que l'on ne peut relever si les structures scolaires ne sont pas en nombre suffisant. La croissance d'année en année de la population scolarisable exerce une pression non négligeable sur les écoles existantes qui doivent aussi évoluer quantitativement et qualitativement.

- **L'enseignement préscolaire**

Dans l'enseignement préscolaire, le nombre d'écoles a évolué avec un taux moyen de 12,5% (**Tableau4**). 843 nouvelles écoles préscolaires ont ouvert pour pouvoir faire face aux besoins exprimés ces trois dernières années. Cette hausse est plus accentuée au Public (15,3%) qu'au Privé (05,8%). Car comme il est souligné plus haut, elle est due à la réforme de la septième classe au primaire public.

De même, l'évolution du nombre d'écoles préscolaires implique celle du nombre de salles de classe. L'on a ainsi pu relever depuis 2014 à 2017, une augmentation de 1 594 salles de classe devant accueillir ces groupes d'élèves. En plus, les salles de classe ont normalement augmenté en quantité quel que soit le type d'école (public, privé, communautaire) ou le milieu d'implantation (urbain, rural) (**Tableau4**).

- **L'enseignement primaire**

Au niveau du Primaire, l'évolution des structures est certes moins importante (un TAMA de 4,5%) mais l'accroissement du nombre d'écoles entre 2014 et 2017 est de 2 100. Durant cette période, l'on est passé de 14 857 écoles à 16 957. Cet accroissement important du nombre d'écoles est en grande partie engendré par le secteur public. Sur un total de 2 100 nouvelles écoles, 1 915 sont du public, soit 91% du total. Cette situation est le résultat de la volonté du gouvernement ivoirien, à travers la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO), de construire de nouvelles écoles pour les populations qui n'en bénéficient pas ou peu. Mais elle s'explique aussi, dans une moindre mesure, par le fait que certaines écoles communautaires ont connu une évolution et sont devenues des écoles primaires publiques. C'est d'ailleurs cette dernière raison qui justifie la baisse du nombre de structures communautaires depuis 2014 (-3,6%). Il faut toutefois souligner que cette baisse

s'explique par le fait que certaines écoles communautaires n'ont pu fonctionner pour déficit d'élèves.

En outre, la Politique de Scolarisation Obligatoire, en vigueur depuis la rentrée scolaire 2015-2016, amène le ministère à ouvrir de plus en plus d'écoles pour les populations rurales tout en veillant à respecter une aire de recrutement de moins de 3 kilomètres. Ainsi, ce sont 1 326 écoles sur 2 100 qui ont été implantées en zone rurale. Ce milieu a enregistré 11 123 écoles en 2017-2018 contre 9 797 en 2014-2015.

Aussi, 19 203 nouvelles salles de classes ont pu ouvrir en l'espace de trois (03) ans ; ce qui équivaut à un taux d'accroissement annuel moyen de 7,4% sur l'ensemble du territoire.

- **L'enseignement secondaire général**

Au Secondaire général, dans l'ensemble, ce sont 1 778 établissements qui ont accueilli les élèves de ce cycle durant l'année scolaire 2017-2018 ; dont 493 publics et 1 285 privés. Par rapport à l'état des lieux d'il y'a trois (3) ans, le nombre de structures a connu une hausse moyenne de 9% chaque année. Depuis 2014, 405 nouveaux lycées et collèges ont commencé à fonctionner sur l'ensemble du territoire. Les structures publiques ont vu leur nombre augmenter de 131, soit un taux d'accroissement annuel de 10,8%. Ce sont pour la plupart des collèges de proximité financés par le Programme d'Urgence d'Appui à l'Education de Base (PUAEB) et le Contrat de Désendettement et de Développement (C2D). Au niveau des salles de classe l'on a ainsi connu une nette évolution de 7 654 nouvelles classes depuis l'année 2014. Cette augmentation est la résultante normale des nouveaux établissements ouverts mais aussi de l'extension de ceux existants.

D'année en année, plus d'établissements sont construits et plus de salles de classe sont ouvertes pour recevoir les flux croissants des élèves grâce aux actions concrètes de l'Etat mais aussi à celles des opérateurs privés dans le secteur éducation-formation. Ce constat amène à s'intéresser à l'encadrement dans les structures et à, l'évolution quantitative des groupes pédagogiques dans les établissements.

**Tableau 4 : Evolution du nombre de structures scolaires par cycle d'enseignement selon le statut et le milieu de 2014 à 2017**

		Ecoles/Etablissements			Salles de classe		
		2014-2015	2017-2018	TAMA	2014-2015	2017-2018	TAMA
<b>PRESCOLAIRE</b>							
STATUT	Public	1 355	2 079	<b>15,3%</b>	3 095	4 445	<b>12,8%</b>
	Privé	624	738	<b>5,8%</b>	1 712	1 943	<b>4,3%</b>
	Communautaire	12	17	<b>12,3%</b>	20	33	<b>18,2%</b>
MILIEU	Urbain	1 416	1 791	<b>8,1%</b>	3 736	4 589	<b>7,1%</b>
	rural	575	1 043	<b>22,0%</b>	1 091	1 832	<b>18,9%</b>
<b>Ensemble préscolaire</b>		<b>1 991</b>	<b>2 834</b>	<b>12,5%</b>	<b>4 827</b>	<b>6 421</b>	<b>10,0%</b>
<b>PRIMAIRE</b>							
STATUT	Public	11 869	13 784	<b>5,1%</b>	62 344	77 261	<b>7,4%</b>
	Privé	1 904	2 201	<b>5,0%</b>	11 625	14 731	<b>8,2%</b>
	Communautaire	1 084	972	<b>-3,6%</b>	2 595	2 775	<b>2,3%</b>
MILIEU	Urbain	5 060	5 834	<b>4,9%</b>	30 464	37 229	<b>6,9%</b>
	rural	9 797	11 123	<b>4,3%</b>	46 100	57 538	<b>7,7%</b>
<b>Ensemble primaire</b>		<b>14 857</b>	<b>16 957</b>	<b>4,5%</b>	<b>76 564</b>	<b>94 767</b>	<b>7,4%</b>
<b>SECONDAIRE GENERAL</b>							
STATUT	Public	362	493	<b>10,8%</b>	9 060	11 171	<b>7,2%</b>
	Privé	1 011	1 285	<b>8,3%</b>	16 649	22 192	<b>10,1%</b>
<b>Ensemble SECONDAIRE GENERAL</b>		<b>1 373</b>	<b>1 778</b>	<b>9,0%</b>	<b>25 709</b>	<b>33 363</b>	<b>9,1%</b>

### 1-1-3. Evolution du nombre de groupes pédagogiques

Un groupe pédagogique est constitué d'un ensemble d'élèves suivant les cours en même temps et encadré par un même enseignant. Dans chaque niveau d'études, les élèves sont donc organisés en groupe pédagogiques pour suivre les enseignements.

Moins il y a d'élèves dans un groupe, mieux cela favorise les interactions et l'acquisition des apprentissages. Dans cette sous-section, le regard se portera sur l'évolution des ratios élèves par groupe pédagogique dans les écoles, collèges et lycées. .

- **L'enseignement préscolaire**

Dans l'enseignement préscolaire, le nombre de groupes pédagogiques a évolué considérablement passant de 4 978 en 2014 à 7 731 en 2017, soit un accroissement moyen de 15,8% chaque année. Ceci est la conséquence logique de l'amélioration de la capacité d'accueil dans ce cycle. Dans l'ensemble, les élèves sont moins nombreux dans les groupes pédagogiques. L'on est passé de 29 par groupe pédagogique en 2014 à 23 en 2017. L'impact est donc positif vu que l'organisation en classe réduit le nombre d'élèves devant interagir entre eux.

Au public comme dans le privé, le nombre de groupes pédagogiques a évolué favorisant la baisse des ratios. Le ratio élèves qui était de 27 élèves par groupe pédagogique au public est passé à 23 en 2017-2018 et de 35 à 24 pour le privé.

Ce sont d'ailleurs ces deux types de structures qui ont fait baisser le ratio au niveau national.

Dans les centres communautaires par contre, l'augmentation des groupes pédagogiques n'a pas influencé la baisse de leur ratio. Le nombre d'enfants par groupe pédagogique dans ces écoles a augmenté en passant de 24 à 28. Cela pourrait s'expliquer par la forte demande de préscolarisation dans les communautés villageoises. Malheureusement, l'offre éducative demeure toujours insuffisante.

En zone rurale, la hausse des groupes pédagogiques est plus marquée avec un taux d'accroissement de 47,5% par an en moyenne. Sur la période 2014-2017, 1 555 groupes pédagogiques ont été créés en milieu rural. Cette augmentation a influencé le ratio élèves par groupe pédagogique qui passe de 40, en 2014 à 18 en 2017, soit une diminution de plus de 50% sur cette période (**Tableau4**). En milieu urbain par contre, la baisse du ratio est moins importante (08,6%).

- **L'enseignement primaire**

Dans l'enseignement Primaire, 13.890 groupes pédagogiques ont été créés depuis 2014, soit une augmentation de 5.3% chaque année en moyenne. On observe donc une légère baisse du nombre d'élèves par groupe pédagogique. Le ratio élèves par groupe pédagogique passe de 41 à 40.

Dans les écoles primaires publiques, bien que le nombre de groupes pédagogiques ait beaucoup évolué (+11,545), le ratio n'a pas véritablement baissé. L'offre publique est encore suffisante. Le ratio élèves par groupe pédagogique a baissé au niveau des écoles communautaires (de 22 à 21) mais l'on note une légère hausse dans les écoles privées.

En considérant le milieu d'implantation des écoles, la tendance est à la stagnation. En effet, au moins 5.000 groupes pédagogiques sont créés en zone rurale comme en zone urbaine.

- **L'enseignement secondaire général**

Au secondaire général, l'évolution du nombre de groupes pédagogiques n'a pas induit la baisse du nombre d'élèves par groupe pédagogique.

Au premier cycle, les nouveaux établissements et la réorganisation de ceux existant, a engendré 5 020 groupes pédagogiques supplémentaires depuis 2014, soit un accroissement moyen de 7,8% par an. Toutefois, le nombre moyen d'élèves par groupe a augmenté légèrement passant de 57 à 59. L'on note une légère baisse du ratio élèves par groupe pédagogique au privé et une hausse remarquable au public. Les effectifs deviennent pléthoriques au Public tout comme au Privé. De

même, selon le milieu d'implantation, les classes sont moins pléthoriques en zone rurale qu'en zone urbaine.

En somme, dans le second cycle, les classes deviennent de plus en plus pléthoriques. Quel que soit le statut ou le milieu d'implantation des établissements, le ratio élèves par groupe pédagogique a augmenté.

**Tableau 5 : Evolution du nombre de groupes pédagogiques par cycle d'enseignement selon le statut et le milieu de 2014 à 2017**

		GROUPES PEDAGOGIQUES		
		2014-2015	2017-2018	TAMA
<b>PRESCOLAIRE</b>				
Statut	Public	3 771	5 612	<b>14,2%</b>
	Privé	1 179	2 087	<b>21,0%</b>
	Communautaire	28	32	<b>4,6%</b>
Milieu	Urbain	4 274	5 472	<b>8,6%</b>
	Rural	704	2 259	<b>47,5%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>4 978</b>	<b>7 731</b>	<b>15,8%</b>
<b>PRIMAIRE</b>				
Statut	Public	66 842	78 387	<b>5,5%</b>
	Privé	12 304	14 579	<b>5,8%</b>
	Communautaire	3 762	3 832	<b>0,6%</b>
Milieu	Urbain	32 379	37 546	<b>5,1%</b>
	Rural	50 529	59 252	<b>5,5%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>82 908</b>	<b>96 798</b>	<b>5,3%</b>
<b>Secondaire 1er cycle</b>				
Statut	Public	8 493	10 195	<b>6,3%</b>
	Privé	11 282	14 600	<b>9,0%</b>
Milieu	Urbain	18 689	22 993	<b>7,2%</b>
	Rural	1 086	1 802	<b>18,4%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>19 775</b>	<b>24 795</b>	<b>7,8%</b>
<b>Secondaire 2nd cycle</b>				
Statut	Public	3 209	3 733	<b>5,2%</b>
	Privé	5 804	7 458	<b>8,7%</b>
Milieu	Urbain	8 811	10 919	<b>7,4%</b>
	Rural	202	272	<b>10,4%</b>
<b>Ensemble</b>		<b>9 013</b>	<b>11 191</b>	<b>7,5%</b>

#### 1-1-4. Evolution du nombre du personnel enseignant

Dans le souci d'assurer une formation de qualité à tous les élèves, l'Etat ivoirien procède régulièrement au recrutement d'enseignants par voie de concours. Dans le privé, le recrutement se fait sur étude de dossiers. Ainsi, de 2014 à 2017, les effectifs enseignants se sont accrus dans tous les cycles d'enseignement (**Tableau5**).

- **L'enseignement préscolaire**

Dans le préscolaire, le nombre d'enseignants est passé de 6 524 en 2014 à 8 541 en 2017, soit une augmentation de 9,4% par an en moyenne. Cette hausse est due en grande partie au secteur public. Car sur un total exact de 2 017 nouveaux maîtres, 1 773 sont issues des écoles publiques. Cela est en partie dû au nouveau besoin créé dans les nouvelles écoles préscolaires publiques nées de la réforme de la septième classe au primaire public. Un nombre important d'enseignants a été recruté en vue de pourvoir ces nouvelles écoles en enseignants au point où le nombre des enseignants du Public a évolué de 11,8% en moyenne chaque année.

Au Privé et dans les centres communautaires, l'on observe la même tendance évolutive du nombre d'enseignants (**Tableau 5**).

- **L'enseignement primaire**

Dans le primaire, le nombre d'enseignants a évolué de 13 102 depuis 2014. Et cette hausse a été engendrée par le recrutement dans le public de 11 096 enseignants en plus dont 10 942 enseignants craie en mains (**Tableau 6**), durant ces trois (03) dernières années.

Par ailleurs, le nombre d'enseignants est d'autant plus significatif qu'il contribue à améliorer l'encadrement des élèves. Le taux d'encadrement moyen dans l'enseignement primaire au niveau national en 2017 est de 43 élèves par maître, avec des disparités selon le statut des écoles et leur milieu d'implantation. Ce ratio varie de 32 à 44 selon le statut et de 40 à 47 selon le milieu. Ainsi l'on peut noter que selon le type d'école, le ratio élèves-maître (REM) est plus élevé au public avec en moyenne 44 élèves pour un maître.

Selon le milieu, les plus grands ratios sont observés en zone urbaine où les classes sont très souvent pléthoriques en raison du manque d'espace devant servir à la construction de nouvelles salles de classe.

## • L'enseignement secondaire général

Au secondaire général, les recrutements ont été plus importants au public qu'au privé. Le nombre de professeurs du public s'est accru de 8,3% en moyenne chaque année pour atteindre 28 022 pendant la rentrée scolaire 2017-2018 (**Tableau 5**), soit une augmentation de 5 937 enseignants. Il s'agit des professeurs de collège et de lycée ainsi que des professeurs bivalents pour dispenser les cours dans les collèges de proximité.

Dans le Privé, le nombre de professeurs a légèrement augmenté en passant de 29 107 en 2014 à 31 334 en 2017 soit un accroissement de 2,5% en moyenne par an.

Tableau 6 : Evolution des effectifs enseignants selon le cycle d'enseignement, par statut et par milieu de 2014 à 2017

		PRESCOLAIRE				PRIMAIRE				SECONDAIRE 1er et 2 <sup>nd</sup> cycles			
		2014/15	2017/18	Ecart	TAMA	2014/15	2017/18	Ecart	TAMA	2014/15	2017/18	Ecart	TAMA
STATUT	Public	4 457	6 230	1 773	11,80 %	65 305	76 401	11 096	5,40%	22 085	28 022	5 937	8,30%
	Privé	2 045	2 265	220	3,50%	12 251	14 382	2 131	5,50%	29 107	31 334	2 227	2,50%
	*Com	22	46	24	27,90 %	2 599	2 474	-125	-1,60%				
MILIEU	Urbain	5 249	6 394	1 145	6,80%	33 711	38 861	5 150	4,90%				
	rural	1 275	2 147	872	19,00 %	46 444	54 396	7 952	5,40%				
<b>Ensemble</b>		<b>6 524</b>	<b>8 541</b>	<b>2 017</b>	<b>9,40%</b>	<b>80 155</b>	<b>93 257</b>	<b>13 102</b>	<b>5,20%</b>	<b>51 192</b>	<b>59 356</b>	<b>8 164</b>	<b>5,10%</b>

\*com : Communautaire

Tableau 7: Evolution des effectifs enseignants craie en main selon le cycle d'enseignement, par statut et par milieu de 2014 à 2017

		PRESCOLAIRE				PRIMAIRE				SECONDAIRE GENERAL 1er et 2nd cycles			
		2014/15	2017/18	Ecart	TAMA	2014/15	2017/18	Ecart	TAMA	2014/15	2017/18	Ecart	TAMA
STATUT	Public	4 457	6 217	1 760	11,70%	63 889	74 831	10 942	5,40%	22 085	28 022	5 937	8,30%
	Privé	2 045	2 262	217	3,40%	11 729	13 771	2 042	5,50%	29 107	31 334	2 227	2,50%
	*Com	22	46	24	27,90%	2 591	2 456	-135	-1,80%				
MILIEU	Urbain	5 249	6 389	1 140	6,80%	32 128	37 134	5 006	4,90%				
	rural	1 275	2 136	861	18,80%	46 081	53 924	7 843	5,40%				
<b>Ensemble</b>		<b>6 524</b>	<b>8 525</b>	<b>2 001</b>	<b>9,30%</b>	<b>78 209</b>	<b>91 058</b>	<b>12 849</b>	<b>5,20%</b>	<b>51 192</b>	<b>59 356</b>	<b>8 164</b>	<b>5,10%</b>

\*com : Communautaire

## 1-2. Evolution de la scolarisation dans les différents cycles d'enseignement de 2014 /15 à 2017/18

L'évolution des effectifs scolarisés dans le système doit être comparée à celle des populations scolarisables correspondantes. Ainsi, dans la pratique il s'agit de calculer des taux bruts et nets de scolarisation par cycle d'enseignement. Ces indicateurs sont utiles pour analyser la capacité d'accueil dans la mesure où ils donnent des informations sur la proportion d'élèves par rapport au nombre total d'enfants scolarisables.

Dans cette sous-section, il s'agit donc de comprendre comment évoluent les Taux Bruts et Nets de scolarisation dans les cycles d'enseignement.

- **L'enseignement primaire**

Dans le Primaire, sur la période 2014-2017, le TBS est supérieur à 100 %, sauf en 2014-2015 où il s'élevait à 95,4% dans l'ensemble (**Tableau 9**). Ainsi depuis cette date, les chiffres montrent que le système éducatif ivoirien est globalement capable d'accueillir tous les enfants de 6-11 ans. Toutefois, le Taux Brut de Scolarisation (TBS) des filles en 2017-2018 est inférieur à 100% même si dans l'ensemble (filles garçons) le taux national dépasse la barre de 100%. Ce qui signifie que toutes les filles de 6-11 ans n'auraient pas pu être scolarisées cette année car le nombre de places disponibles étaient insuffisantes. Bien que le TBS au niveau national dépasse les 100%, il n'en demeure pas moins que des disparités existent au niveau régional. Plusieurs régions ont un taux inférieur à 100% en 2017-2018 et même depuis deux ans (**Tableau 10**). En effet, de nombreuses régions ne disposent pas de structures suffisantes pour accueillir toute leur population scolarisable. Ce sont notamment les régions du TCHOLOGO, de la BAGOUE, du FOLON, du BOUNKANI, du GUEMON, du BERE, du HAMBOL, de l'INDENIE-DJUABLIN, du PORO, du GBOKLE, d'Abidjan, du GOH, du N'ZI, de la NAWA où le TBS régional au primaire n'atteint pas encore 100% depuis l'année 2015-2016 (**Tableau 10**).

Par ailleurs, l'on remarque une nette progression des TNS nationaux depuis 2014 (**Tableau 9**). En effet, de plus en plus, le système arrive à capter une grande partie de la population scolarisable du cycle primaire, en témoigne le TNS qui s'accroît de plus de 12 points de pourcentage sur cette période. Ainsi en 2017, 91,06% de la population nationale de 6-11 ans était scolarisée au primaire contre 78,9% en 2014. Cette nette hausse est le résultat des différentes communications et des actions conjointes des autorités régionales pour faire de la politique de scolarisation obligatoire une

réalité. En 2017-2018, les taux bruts de scolarisation oscillent entre 68.6% et 129,6% et les taux nets entre 68,28% et 97,95% selon la région.

L'on note ainsi que dans 27 régions sur les 33, au moins 90% de la population des 6-11 ans ont été scolarisées au primaire. Cinq (05) d'entre elles ont même atteint les 97% (**Tableau 11**) et seulement six (06) autres ont un TNS inférieur à 90%. Même si le Taux Net de Scolarisation national est convenable, mais cet indicateur cache des disparités régionales.

- **L'enseignement secondaire général**

Dans le secondaire général, les taux de scolarisations sont à la hausse dans tous les cycles. Au premier cycle, les Taux Bruts ont évolué de 12.85 points de pourcentage entre 2014 et 2017, passant de 53,80% à 66,65% (**Tableau 9**). L'accroissement est aussi perceptible selon le sexe. Même si en l'état actuel du système, les collèges ne peuvent accueillir que 66,65% de la population âgée de 12 à 15 ans, ce taux connaît un accroissement d'année en année. Le Taux Net quant à lui, a évolué pour atteindre 42,63% en 2017.

Les TBS varient entre 23,7% et 99,5% d'une région à l'autre en 2017 tandis que les taux nets se situent entre 16,6% et 61.0% (**Tableau 11**). L'on note que trois (03) régions sont particulièrement à la traîne : le FOLON, le BAFING et le BOUNKANI qui affichent moins de 25% de TNS des enfants âgés de 12 à 15 ans au collège en 2017-2018.

Dans le second cycle du secondaire général, les taux de scolarisations évoluent durant cette période mais demeurent faibles. Le TBS en 2017 révèle que les structures n'auraient pu accueillir que 35% de la population scolarisable dans ce cycle. Le TNS national pour ce cycle quoiqu'ayant augmenté de 6,3 points de pourcentage en passant de 10,5% à 16,8% demeure encore très faible. Au niveau régional, le Taux Brut de Scolarisation varie entre 2% et 54% tandis que le Taux Net de Scolarisation oscille entre 1% et 27,3% (**Tableau12**).

Tableau 8 : Evolution des Taux de scolarisation dans les cycles d'enseignement selon le sexe de 2014 à 2017

	2014-2015	2015/2016	2016-2017	2017-2018
<b>PRIMAIRE</b>				
<b>TBS(%)</b>	<b>95,40</b>	<b>101,30</b>	<b>104,60</b>	<b>100,60</b>
Filles	92,50	99,10	103,10	99,93
Garçons	98,20	103,50	106,00	101,23
<b>TNS(%)</b>	<b>78,90</b>	<b>87,80</b>	<b>91,00</b>	<b>91,06</b>
Filles	77,10	86,20	90,10	90,10
Garçons	80,60	89,30	91,90	91,80
<b>SECONDAIRE 1er cycle</b>				
<b>TBS(%)</b>	<b>53,80</b>	<b>58,30</b>	<b>63,50</b>	<b>66,65</b>
Filles	46,30	50,90	56,60	61,36
Garçons	60,90	65,10	69,90	71,50
<b>TNS(%)</b>	<b>34,50</b>	<b>38,20</b>	<b>40,90</b>	<b>42,63</b>
Filles	29,90	33,70	36,80	39,60
Garçons	38,80	42,40	44,60	45,41
<b>SECONDAIRE 2nd cycle</b>				
<b>TBS(%)</b>	<b>24,30</b>	<b>26,20</b>	<b>28,40</b>	<b>35,00</b>
Filles	19,50	21,30	23,60	30,30
Garçons	28,80	30,70	32,90	39,20
<b>TNS(%)</b>	<b>10,50</b>	<b>12,50</b>	<b>13,20</b>	<b>16,80</b>
Filles	8,80	10,50	11,40	15,00
Garçons	12,00	14,20	14,90	18,50

Tableau 9: Classification des régions administratives selon le Taux Brut de Scolarisation au primaire et par année scolaire

Année scolaire	GROUPE 1 : TBS <100%	GROUPE 2 : TBS >= 100%
<b>2015-2016</b>	GRANDS PONTS ( 55,3 ) ,TCHOLOGO ( 69,6 ) ,BAGOUE ( 71,2 ) ,FOLON ( 78,1 ) ,BERE ( 78,3 ) ,BOUNKANI ( 80,1 ) ,GUEMON ( 80,2 ) ,PORO ( 90,6 ) ,HAMBOL ( 90,9 ) ,GBOKLE ( 92 ) ,INDENIE-DJUABLIN ( 93,2 ) ,SAN PEDRO ( 94,3 ) ,NAWA ( 96,3 ) ,WORODOUGOU ( 96,3 )	GÔH ( 102,3 ) ,MARAHOUE ( 103 ) ,KABADOUGOU ( 103,6 ) ,TONKPI ( 104,2 ) ,ABIDJAN ( 104,8 ) ,CAVALLY ( 105,4 ) ,YAMOOUSSOUKRO ( 105,7 ) ,BAFING ( 106 ) ,N'ZI ( 109,7 ) ,GBÊKÊ ( 110,8 ) ,MORONOU ( 112,6 ) ,SUD-COMOE ( 112,8 ) ,GONTOUGO ( 114,5 ) ,HAUT-SASSANDRA ( 115,1 ) ,IFFOU ( 115,7 ) ,LA ME ( 119,7 ) ,BELIER ( 124,8 ) ,LÔH-DJIBOUA ( 130,7 ) ,AGNEBY-TIASSA ( 132,9 )
<b>2016-2017</b>	GRANDS PONTS (52,53), TCHOLOGO (70,22), BAGOUE (71,40), FOLON (77,58), BERE (79,27), GUEMON (80,12), BOUNKANI (81,20), GBOKLE (88,70), HAMBOL (89,75), PORO (91,59), INDENIE-DJUABLIN (92,67), NAWA (93,85), SAN PEDRO (94,77), WORODOUGOU (98,65), GOH (99,36)	MARAHOUE (100,35), KABADOUGOU (102,92), YAMOOUSSOUKRO (102,97), ABIDJAN (104), N'ZI (105,23), TONKPI(105,23), CAVALLY (107,41), MORONOU (107,96), SUD-COMOE (109,34), BAFING (110,17), GBEKE (111,83), GONTOUGO (112,12), HAUT SASSANDRA (112,54), IFFOU (113,82), LA ME (116,55), BELIER (122,3), LOH-DJIBOUA (131,12), AGNEBY-TIASSA (132,77)
<b>2017-2018</b>	TCHOLOGO ( 68,6 ) ,BAGOUE ( 69,9 ) ,FOLON ( 78,2 ) ,BOUNKANI ( 79,4 ) ,GUEMON ( 80,9 ) ,BERE ( 84,6 ) ,HAMBOL ( 91,9 ) ,INDENIE-DJUABLIN ( 92 ) ,PORO ( 92,8 ) ,GBOKLE ( 94,4 ) ,ABIDJAN ( 97,7 ) ,GÔH ( 98,4 ) ,N'ZI ( 99,1 ) ,NAWA ( 99,6 ) ,	SAN PEDRO ( 100,6 ) , MARAHOUE ( 101,4 ) ,KABADOUGOU ( 102,8 ) ,MORONOU ( 104,2 ) ,IFFOU ( 105,8 ) ,TONKPI ( 106,9 ) ,WORODOUGOU ( 107,3 ) ,BAFING ( 108 ) ,CAVALLY ( 110,4 ) ,GONTOUGO ( 111,2 ) ,GBÊKÊ ( 114,3 ) ,HAUT-SASSANDRA ( 114,8 ) ,SUD-COMOE ( 116,6 ) ,LA ME ( 117,5 ) ,BELIER ( 121,2 ) ,AGNEBY-TIASSA ( 128,3 ) ,YAMOOUSSOUKRO ( 128,8 ) ,LÔH-DJIBOUA ( 129,4 ) ,GRANDS PONTS ( 129,8 )

Tableau 10 : Taux Net de Scolarisation (TNS) du primaire par région administratives en 2017/18

REGIONS	TNS (%)	REGIONS	TNS(%)
TCHOLOGO	68,3	WORODOUGOU	95,1
BAGOUE	69,0	TONKPI	95,3
FOLON	77,1	IFFOU	95,4
BOUNKANI	79,3	BAFING	95,6
GUEMON	80,5	GRANDS PONTS	95,7
BERE	84,0	YAMOOUSSOUKRO	96,1
INDENIE-DJUABLIN	90,9	HAUT-SASSANDRA	96,2
HAMBOL	91,3	KABADOUGOU	96,3
PORO	92,4	SUD-COMOE	96,4
LA ME	93,0	BELIER	96,5
GBOKLE	93,1	GÔH	96,8
GBÊKÊ	93,7	NAWA	97,1
GONTOUGO	93,8	SAN PEDRO	97,3
ABIDJAN	94,2	N'ZI	97,5
CAVALLY	94,3	MARAHOUE	97,8
LÔH-DJIBOUA	94,6	MORONOU	97,9
AGNEBY-TIASSA	94,8		

**Tableau 11 : Taux bruts et nets de scolarisation dans le 1er cycle du secondaire général par région administratives en 2017/18**

<b>REGIONS</b>	<b>TBS(%)</b>	<b>TNS (%)</b>	<b>REGIONS</b>	<b>TBS(%)</b>	<b>TNS (%)</b>
FOLON	23,7	16,6	SAN PEDRO	62,9	38,0
BOUNKANI	33,0	20,5	GÔH	66,3	41,3
BAFING	36,5	24,6	MARAHOUÉ	69,2	42,3
TCHOLOGO	41,1	26,1	N'ZI	75,6	45,1
BERE	41,5	25,4	BELIER	75,7	43,9
GBOKLE	42,6	26,9	MORONOU	76,6	47,7
GUEMON	46,8	31,9	IFFOU	78,2	50,3
BAGOUE	48,0	31,9	SUD-COMOE	78,7	46,9
HAMBOL	48,4	28,6	HAUT-SASSANDRA	79,4	50,7
WORODOUGOU	52,3	30,8	GBÊKÊ	79,6	48,9
NAWA	56,0	35,5	ABIDJAN	81,2	55,2
CAVALLY	56,8	36,3	LA ME	81,4	45,9
KABADOUGOU	59,3	37,9	LÔH-DJIBOUA	86,2	55,9
PORO	59,6	39,9	AGNEBY-TIASSA	90,6	52,3
GONTOUGO	60,1	36,8	GRANDS PONTS	93,8	61,0
TONKPI	60,8	42,4	YAMOOUSSOUKRO	99,5	60,0
INDENIE-DJUABLIN	62,8	40,0			

Tableau 12 : Taux bruts et nets de scolarisation dans le 2nd cycle du secondaire général par région administrative en 2017/18

REGIONS	TBS(%)	TNS (%)	REGIONS	TBS(%)	TNS (%)
FOLON	02,0	01,0	SAN PEDRO	29,0	12,9
BAFING	07,7	03,3	MARAHOUÉ	30,4	13,7
BERE	08,7	03,4	LA ME	31,7	13,1
BOUNKANI	11,5	04,3	GÔH	31,8	14,3
WORODOUGOU	13,4	05,1	N'ZI	32,3	11,5
TCHOLOGO	14,1	06,3	MORONOU	32,3	14,0
NAWA	15,2	06,5	HAUT-SASSANDRA	33,4	15,4
HAMBOL	16,1	06,6	IFFOU	36,1	15,1
GBOKLE	17,9	08,8	INDENIE-DJUABLIN	36,8	15,6
BAGOUE	18,5	06,9	SUD-COMOE	38,2	16,5
CAVALLY	19,9	10,4	AGNEBY-TIASSA	41,0	15,6
GUEMON	20,0	11,0	LÔH-DJIBOUA	42,2	19,3
KABADOUGOU	25,7	10,1	GBÊKÊ	42,4	16,6
TONKPI	25,7	14,1	GRANDS PONTS	42,8	20,2
PORO	25,9	12,2	ABIDJAN	48,3	27,3
BELIER	26,7	09,4	YAMOOUSSOUKRO	54,0	24,4
GONTOUGO	27,7	12,5			

## Chapitre 2 : Couverture scolaire

Le Taux Brut de Scolarisation est l'indicateur qui permet de mesurer la capacité d'accueil d'un système éducatif. Mais, il a l'inconvénient de surestimer la couverture scolaire. De ce fait, il convient d'analyser la proportion d'enfants qui accède à l'école (l'accès) et celle de ceux qui arrivent jusqu'au dernier niveau du cycle (rétention) afin de mieux apprécier la couverture. Dans cette section, il s'agit de décrire l'évolution du parcours des élèves en se fondant sur les différents profils de scolarisation.

### 2-1. Parcours scolaire de la population scolarisée

#### 2-1-1. Profil de scolarisation

Le profil de scolarisation transversal correspond à une suite de taux d'accès pour chaque année du cycle. Le premier point du profil est le Taux Brut d'Admission (TBA). Il se définit comme le rapport entre le nombre de nouveaux entrants en première année et la population ayant l'âge officiel d'entrer dans ce cycle.

Dans l'ensemble, le profil de scolarisation suggère des problèmes de rétention dans notre système. En effet, pour chaque année, plus le niveau avance, plus le taux d'admission baisse (**Graphique 1**). Il est donc évident qu'il existe des déperditions assez importantes d'élèves dans les différents cycles d'enseignement.

- **L'enseignement primaire**

Depuis maintenant trois (3) années, le TBA au CP1 est en baisse quand bien même il est toujours supérieur à 100%. Il est passé de 113,3%, en 2015-2016 à 100,5%, en 2017-2018 (**Graphique 1**). Cela montre que le Système enregistre moins de scolarisés précoces et tardifs. Le système éducatif est donc capable d'accueillir tous les enfants en âge d'aller à l'école. Cette baisse du TBA est peut-être l'effet de la baisse de la proportion des élèves de moins de 6 ans et de plus de 6 ans. Avec la mise en œuvre de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO), des efforts sont faits afin de scolariser les enfants dès l'âge de 6 ans. En plus, au niveau de l'accès au CP1, les filles et les garçons ont pratiquement les mêmes chances. L'on note pour le Taux Brut d'Admission 100,2% pour les filles contre 100,9% pour les garçons. Dans ces conditions, le TBA au CP1 peut être stabilisé à 100% dans quelques années. L'accès est également en baisse jusqu'au CE2. Cependant, il est en progression au CM1 et au CM2.

Dans le système éducatif, seulement, environ 78% des élèves sont susceptibles d'achever le cycle primaire compte tenu de l'âge officiel au CM2 (11 ans). Bien que le Taux d'Achèvement augmente chaque année, il reste encore faible (**Graphique2**). Il est passé de 68,7% en 2015-2016 à 77,7% en 2017-2018, soit un accroissement moyen annuel de 6,35%. Plus de garçons (80,2%) achèvent le cycle primaire par rapport aux filles (75%).

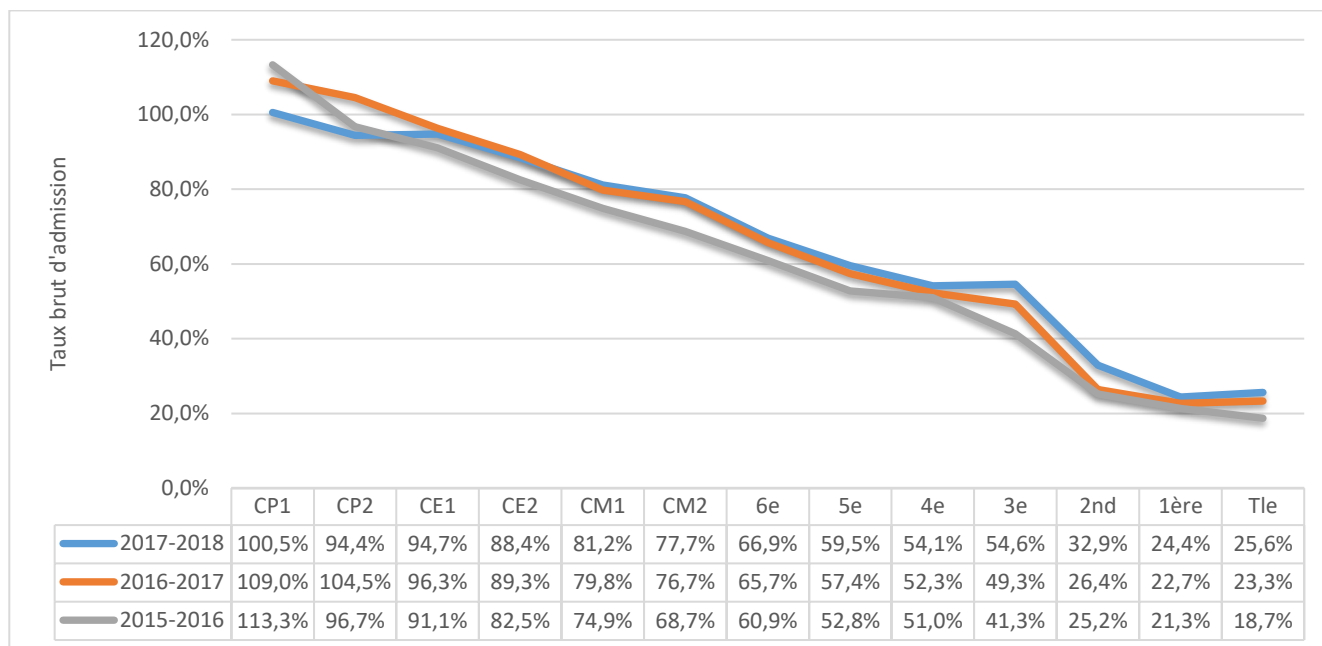
- **L'enseignement secondaire**

Au 1er cycle du secondaire, contrairement au primaire, la différence entre filles et garçons au niveau de l'accès est plus prononcée (**Graphique 3**). L'indice de parité filles / garçons est de 0,9. Dans l'ensemble, le système est capable d'accueillir environ 67% d'enfants en âge d'être en 6<sup>e</sup>. Ce taux augmente d'année en année.

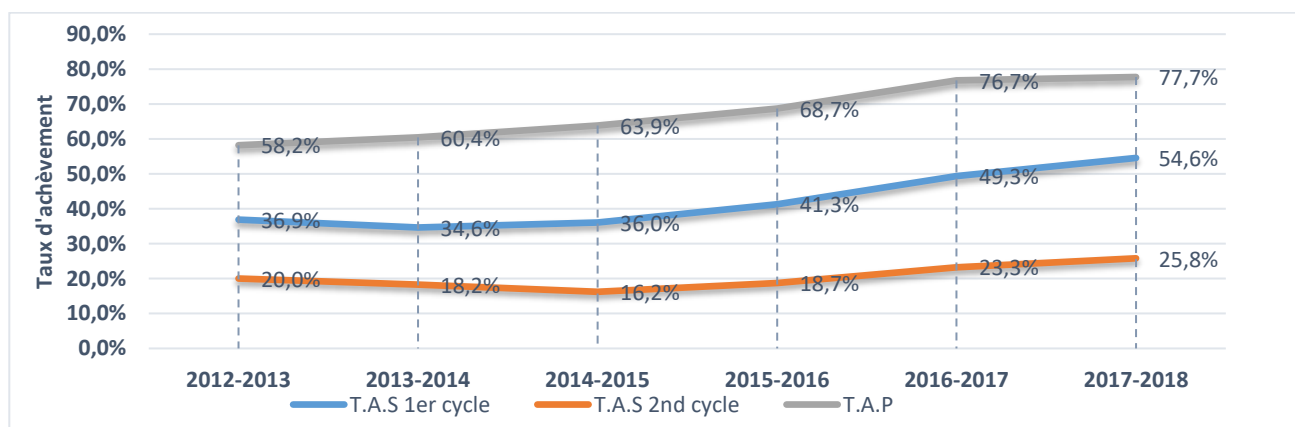
Le Taux d'Achèvement en général dans le Secondaire premier cycle est de 54,6% en 2017-2018 contre 49,3% en 2016-2017, soit une hausse de plus de 3 points de pourcentage. Depuis 2012-2013, l'achèvement augmente. En cinq ans, il est passé de 36,9% à 54,6%, avec un taux d'accroissement moyen annuel de 8,2%.

Au second cycle du Secondaire général, l'accès est plus faible que dans les autres cycles d'enseignement (cycle primaire, 1<sup>er</sup> cycle du secondaire général) malgré la croissance observée depuis quelques années. Cela est d'autant plus normal que le second cycle du Secondaire est réservé aux meilleurs élèves. Le Taux d'Accès est de 32,9% en 2017-2018 contre 26,4% en 2016-2017. Cela s'explique par la moyenne d'orientation en seconde exigée aux élèves. D'ailleurs, une baisse rapide est constatée entre l'accès en classe de seconde. Ce phénomène est constaté tant chez les garçons que chez les filles. Mais l'accès demeure toujours plus élevé chez les garçons que chez les filles.

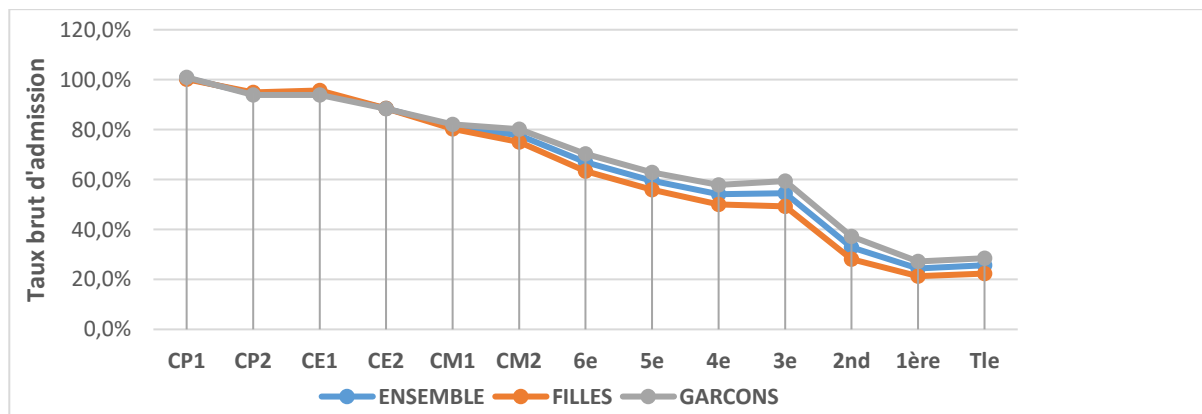
Graphique 1: Profil de scolarisation transversal en 2015/16, 2016/17 et en 2017/18



Graphique 2 : Evolution du taux d'achèvement par cycle d'enseignement de 2012/13 à 2017/18



Graphique 3 : Profil de scolarisation transversal selon le genre en 2017/18



## 2-1-2. Profil de rétention

Le profil de scolarisation a révélé un problème de rétention dans le système éducatif. Alors, il est intéressant de voir comment et à quel degré le système éducatif maintient les élèves qui y ont accédé. Le profil de rétention montre la proportion d'élèves que le système maintient à chaque niveau d'études pour tous les enfants qui entrent au CP1. Pour l'analyser, le profil de scolarisation par la méthode pseudo longitudinale (**Tableau13**), à partir de l'observation des effectifs, sur les deux années scolaires les plus récentes est utilisé.

Le profil de rétention de l'année 2017-2018 montre que pour cent (100) élèves inscrits au CP1, le système en perd plus de 20 jusqu'au CM2 (**Graphique 4**) et n'en maintient que quatre-vingt (80) environ. Sur les 100 élèves, à peu près 60 atteignent la classe de 3<sup>ème</sup> et seulement 36 la classe de terminale.

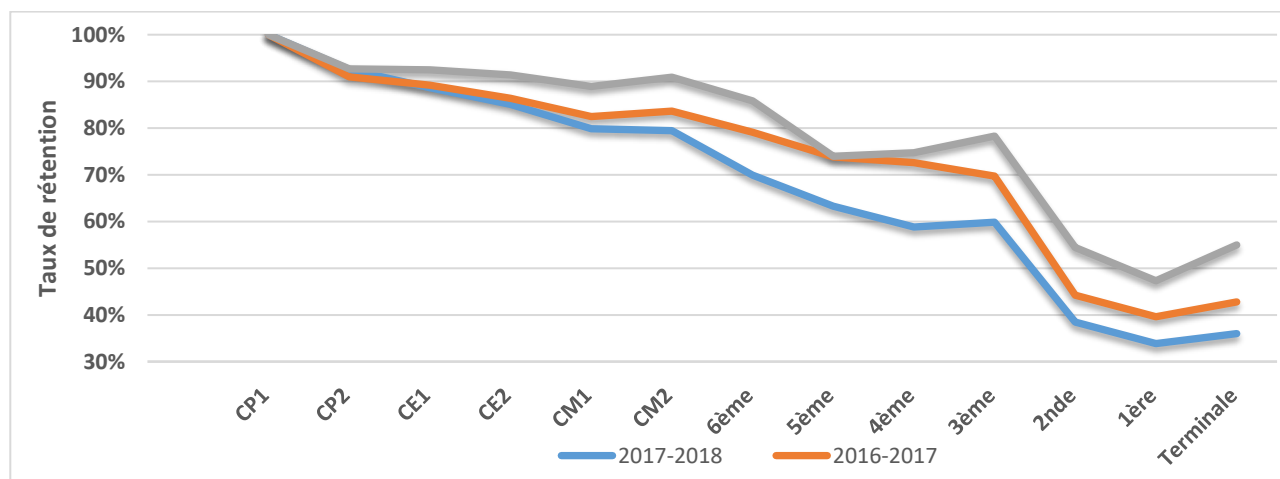
Malgré toutes les politiques mises en œuvre, au fil des années, le système maintient de moins en moins les élèves en son sein. Dès le CE1, la rétention diffère d'une année à l'autre. Au CM2, elle est passée de 90,9% en 2015-2016 à 79,5% en 2017-2018, soit une baisse de plus de 11 points de pourcentage en seulement 3 années. En 3<sup>ème</sup>, elle est passée de 78,3% en 2015-2016 à 59,8% en 2017-2018, soit une baisse d'environ 19 points. En terminale également, on enregistre une baisse de 19 points entre 2015-2016 et 2017-2018.

Il ressort que le système a du mal à maintenir les élèves en son sein : plus on avance dans les niveaux d'études, le taux de rétention baisse. La disparité en défaveur des filles est marquée en 3<sup>ème</sup> et en terminale (**Graphique 5**). Finalement, entre le CP1 et la terminale, le système éducatif ivoirien perd 64% d'élèves.

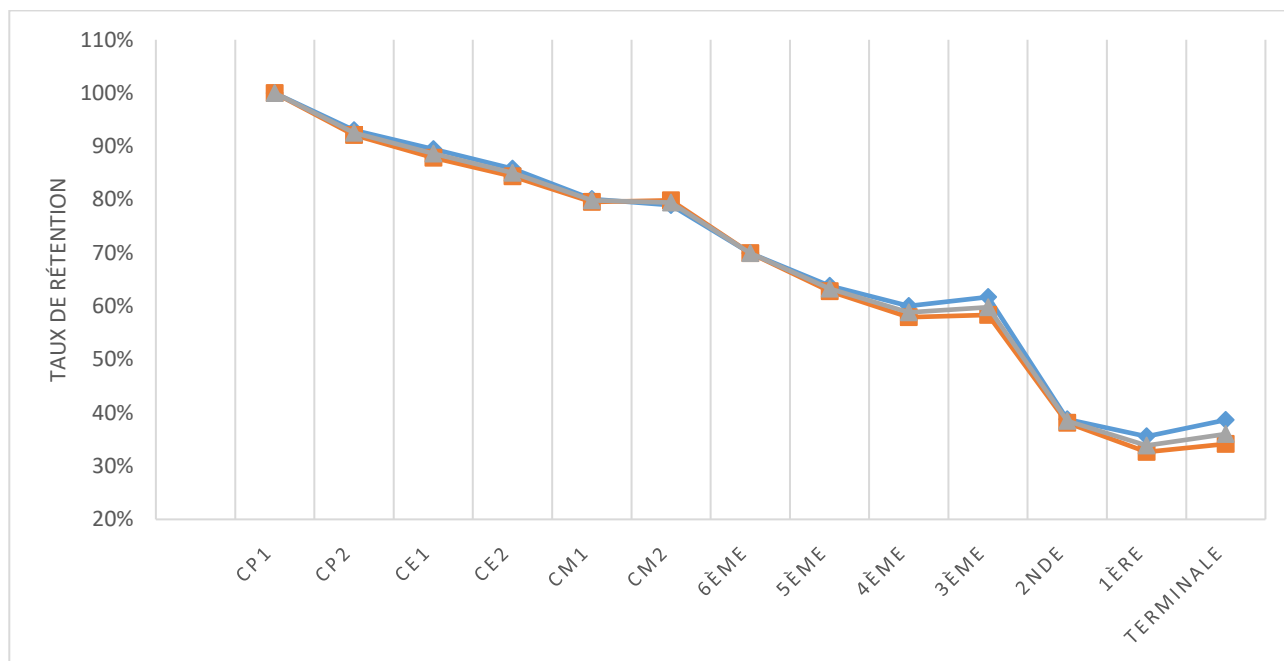
Tableau 13: Calcul des points du profil de rétention pseudo-longitudinal 2017/18

Niveaux	Nouveaux entrants		Taux de transition entre deux niveaux	Taux de rétention 2017-2018
	2016/17	2017/18		
CP1	691 790	705 180		100,0%
CP2	648 771	640 298	92,6%	92,6%
CE1	584 693	621 365	95,8%	88,6%
CE2	530 547	561 010	95,9%	85,1%
CM1	463 441	498 012	93,9%	79,8%
CM2	436 149	461 176	99,5%	79,5%
6ème	365 197	383 911	88,0%	69,9%
5ème	312 261	330 356	90,5%	63,3%
4ème	278 516	290 467	93,0%	58,8%
3ème	256 775	283 169	101,7%	59,8%
2nde	134 479	165 063	64,3%	38,5%
1ère	113 122	118 380	88,0%	33,9%
Terminale	113 363	120 263	106,3%	36,0%

Graphique 4 : Profils pseudo-longitudinaux de rétention de 2015/18, 2016/17 et de 2017/18



Graphique 5 : Profils pseudo-longitudinaux de rétention selon le genre en 2017/18



## 2-2. Evolution de la transition entre les cycles d'enseignement

Le passage des élèves d'un cycle donné à un autre est mesuré par le taux de transition. C'est la promotion des élèves de la dernière année d'un cycle à la première année d'un autre cycle.

- **Transition du primaire au secondaire 1<sup>er</sup> cycle**

L'augmentation du Taux de Transition constatée depuis 2012-2013 a été interrompue en 2016-2017 (**Tableau 14**). Il a baissé de près de 3 points en passant de 82,6% en 2015-2016 à 79,8% en 2016-2017. En 2015-2016, le taux de transition des filles est passé de 81,4% à 78,9% en 2016-2017 alors que celui des garçons, sur la même période a évolué de 83,6% à 80,5%. Par ailleurs, environ 80% des élèves de CM2 sont promus en 6<sup>ème</sup>. Depuis quelques années, tous les élèves de CM2 ayant obtenu 85 points sont admis au CEPE et sont systématiquement affectés en 6<sup>ème</sup>.

- **Transition du secondaire 1<sup>er</sup> cycle au secondaire 2<sup>nd</sup> cycle**

Plus de 50% des élèves en 3<sup>ème</sup> ne sont pas promus en 2<sup>nd</sup>e. Le taux de transition entre le premier et le second cycle est de 48,6% en 2016-2017. Le passage de la 3<sup>e</sup> à la 2<sup>nd</sup>e se fait en tenant compte uniquement de la moyenne d'orientation<sup>1</sup>. Cette moyenne est définie chaque année en fonction de la capacité d'accueil dans le second cycle du secondaire. C'est ce qui expliquerait l'écart entre les transitions du premier et du second cycle. Le taux de transition des filles en 2016-2017 est de 48,9% contre seulement 28,5% pour les garçons. De 2012-2013 à 2016-2017, les filles en classe de 3<sup>ème</sup> ont eu plus de chance d'être promues en 2<sup>nd</sup> que les garçons.

**Tableau 14: Evolution des taux de transition selon le sexe de 2012/13 à 2016/17**

		2012/13	2013/14	2014/15	2015/16	2016/17
CM2	Filles	65,7%	76,9%	78,9%	81,4%	78,9%
	Garçons	69,8%	80,2%	81,2%	83,6%	80,5%
	<b>Ensemble</b>	<b>68,0%</b>	<b>78,8%</b>	<b>80,2%</b>	<b>82,6%</b>	<b>79,8%</b>
3 <sup>ème</sup>	Filles	34,4%	45,1%	47,5%	45,9%	48,9%
	Garçons	22,3%	28,6%	28,9%	27,9%	28,5%
	<b>Ensemble</b>	<b>35,8%</b>	<b>46,7%</b>	<b>48,0%</b>	<b>46,4%</b>	<b>48,6%</b>

<sup>1</sup> La moyenne d'orientation est calculée en considérant uniquement les disciplines suivantes : mathématiques, sciences physiques, anglais et français. Elle est une moyenne des moyennes de classe et des notes obtenues à l'examen du BEPC dans ces disciplines.



# Collège Akonda Divo

Un joyau éducatif dans la région du Lôh-Djiboua...



Un cadre spacieux et propice aux études



Des salles équipées avec Internet



Une académie Sport-études



Une dynamique équipe pédagogique



La culture du sport (Football, Basket...)

Etablissement autorisé N° 589 MEN/CAB/SAPEP du 13/09/2007

✉ BP 854 Divo / [collegeakondadivo@gmail.com](mailto:collegeakondadivo@gmail.com)

📍 Situé au domaine brevet derrière la préfecture de DIVO

☎ 32 76 17 64 / 58 80 92 80 / 05 82 05 16 / 02 75 57 35

## Troisième partie :



En dépit des progrès enregistrés au niveau de la scolarisation des enfants en Côte d'Ivoire, comme en témoignent les taux de scolarisation sans cesse croissants, force est de constater que des obstacles subsistent tant au niveau de l'offre éducative qui relève des compétences de l'Etat que de la demande d'éducation qui, elle, dépend des populations. Les Taux Nets d'Admission et de Scolarisation aux différents cycles d'enseignement, quoiqu'en hausse, demeurent globalement inférieurs à 100% ; ce qui signifie que non seulement tous les enfants d'âge scolaire ne fréquentent pas les écoles mais aussi que certains d'entre eux n'y ont pas accès. De multiples facteurs pourraient justifier cette situation : soit l'offre éducative n'est pas suffisante ou encore la demande d'éducation est faible dans certaines zones.

Toutefois, l'analyse, dans cette partie se focalisera sur les facteurs liés à l'offre d'éducation qui est l'ensemble des ressources mises à disposition pour accueillir et maintenir les enfants à l'école. Il s'agira de répertorier les entraves liées à l'accès aux écoles, à la protection des élèves et à un environnement propice aux apprentissages.

## **Chapitre 1 : Obstacles à l'accès**

L'augmentation de la capacité d'accueil des écoles surtout publiques dans lesquelles l'offre éducative est gratuite demeure une priorité pour l'Etat. En effet, il est de son ressort de veiller à ce que, chaque année scolaire, tous les enfants âgés de 6 ans soient effectivement inscrits en première année du primaire (CP1), autrement dit de favoriser l'accès à l'éducation comme recommandé par la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO). Malgré les investissements pour le développement du réseau d'écoles primaires et les efforts fournis en vue de rapprocher l'offre éducative des populations, l'accès à l'enseignement primaire se heurte à des entraves qu'il convient d'identifier.

### **1-1. Insuffisance de la capacité d'accueil du système éducatif**

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, **759 362** enfants ont été effectivement présentés à l'inscription au CP1 dans les écoles primaires publiques (EPP) par leurs parents.

Malheureusement, la demande d'éducation n'a pas pu être satisfaite dans bien des cas vu que dans toutes les régions administratives des enfants n'ont pu bénéficier de leur droit à l'éducation, soit parce qu'ils ne respectent pas les critères d'âge (ils sont trop âgés ou trop jeunes), soit parce que les infrastructures d'accueil sont en nombre insuffisant.

Au total, 21 864 enfants, soit 2,87 % des enfants présentés à l'inscription au CP1 sont concernés contre 3,9% au cours de l'année scolaire précédente (2016/17). C'est dire que les difficultés d'accès

liés à l'insuffisance de la capacité d'accueil persistent bien que l'on observe une amélioration de plus d'un point d'une année à l'autre. Sur l'ensemble des enfants refusés à l'entrée en 1<sup>e</sup> année du primaire, 19 666 l'ont été du fait de la faiblesse de l'offre éducative, ce qui équivaut à 90% de l'effectif des non-inscrits. Il est donc possible de déduire que le principal frein à l'accès au CP1 demeure l'insuffisance des salles de classe malgré les réhabilitations et les nouvelles constructions et que, l'entrave à l'accès au cycle primaire liée à l'âge est marginale au regard de la proportion d'enfants (seulement 1 enfant sur 10) non inscrit pour ce motif (**Tableau15**).

Dans toutes les régions, en milieu rural comme en zone urbaine, le recrutement au CP1 est contrarié par l'insuffisance de places dans les écoles publiques. Néanmoins, des disparités existent entre elles car le problème se pose en milieu urbain. Dans l'ensemble, un peu plus de 92% des enfants n'ayant pas eu accès au Primaire vivent en milieu urbain contre 88,2% en zone rurale. Ce constat est corroboré par les Indices de Parité entre les deux milieux. Il faut noter qu'un Indice de Parité égal à 1 indique une parfaite parité entre les proportions d'enfants refusés au CP1 vivant en milieu rural et celles des enfants vivant en milieu urbain. Des valeurs d'indice de parité entre le milieu inférieures à 1 indiquent que les proportions d'enfants non-inscrits sont élevées en milieu urbain et enfin des valeurs supérieures à 1 sont le signe que c'est en milieu rural que les proportions d'enfants non-inscrits sont importantes.

Excepté les régions de l'AGNEBY-TIASSA (1,01), du FOLON (1,01), du GBOKLE (1,15), du LOH-DJIBOUA (1,01) et du MORONOU (1,04) qui affichent un IP supérieur à 1, dans toutes les autres y compris le District d'Abidjan, il est inférieur à 1 (**Tableau 16**). Cette situation s'explique par le fait que pour réduire les écarts de scolarisation entre les zones rurales, réputées être des zones de sous scolarisation, et les zones urbaines, les premières ont bénéficié d'infrastructures en grand nombre au point que plus de 7 Ecoles Primaires Publiques sur 10 y sont implantées. Par conséquent, en milieu rural la capacité d'accueil est plus grande que dans les zones urbaines.

En ce qui concerne le District d'Abidjan, non seulement la demande éducative y est la plus forte (10% de l'ensemble des enfants présentés à l'inscription au CP1) mais la proportion d'enfants non-inscrits y est tout aussi élevée (9% de l'ensemble des enfants refusés). Pire, 93% de ces enfants non-inscrits l'ont été du fait de l'insuffisance de la capacité d'accueil. Il est donc nécessaire de prendre des mesures en vue d'accroître la capacité d'accueil des EPP dans le District d'Abidjan. En considérant que le nombre moyen d'élèves par salle au CP1 est de 50, pour inscrire les 1 672 élèves refusés au CP1, il aurait fallu environ 33 salles de classe. Ce qui n'est pas impossible si l'on dispose d'espace d'implantation d'écoles.

Tableau 15 : Proportion des enfants inscrits et des enfants refusés au CP1 selon le type de motif par statut et par milieu en 2017/18

Statut / Milieu	Enfants présentés	Enfants inscrits	Enfants refusés	enfants refusés pour capacité insuffisante	enfants refusés pour trop agé	% enfants inscrits	% enfants refusés pour capacité insuffisante	% enfants refusés pour trop agé
<b>Statut</b>								
Communautaire	22 977	21 902	471	368	103	95,3%	78,1%	21,9%
Privé	125 015	119 110	2 342	2 145	197	95,3%	91,6%	8,4%
Public	611 370	563 720	19 041	17 153	1 888	92,2%	90,1%	9,9%
<b>Milieu</b>								
Rural	431 292	400 432	12 576	11 101	1 475	92,8%	88,3%	11,7%
Urbain	328 070	304 300	9 278	8 565	713	92,8%	92,3%	7,7%
<b>Ensemble</b>	<b>759 362</b>	<b>704 732</b>	<b>21 854</b>	<b>19 666</b>	<b>2 188</b>	<b>92,8%</b>	<b>90,0%</b>	<b>10,0%</b>

**Tableau 16 : Proportion des enfants refusés au CP1 pour capacité d'accueil insuffisante par région administrative selon le milieu**

REGION	Nombre d'enfants refusés		Proportion d'enfants refusés pour capacité d'accueil insuffisante		
	Rural	Urbain	Rural	Urbain	IP (rural/urbain)
ABIDJAN	197	1 475	92,4%	93,4%	0,99
AGNEBY-TIASSA	773	382	92,5%	91,6%	1,01
BAFING	169	48	76,3%	89,6%	0,85
BAGOUE	122	44	77,0%	90,9%	0,85
BELIER	308	108	84,1%	87,0%	0,97
BERE	306	62	84,6%	88,7%	0,95
BOUNKANI	146	41	79,5%	90,2%	0,88
CAVALLY	369	159	89,4%	91,8%	0,97
FOLON	115	41	91,3%	90,2%	1,01
GBÊKÊ	382	419	91,6%	92,8%	0,99
GBOKLE	323	37	90,1%	78,4%	1,15
GÔH	617	313	90,6%	94,6%	0,96
GONTOUGO	444	181	88,1%	91,2%	0,97
GRANDS PONTS	336	118	86,6%	94,9%	0,91
GUEMON	473	116	89,6%	91,4%	0,98
HAMBOL	226	140	86,3%	92,1%	0,94
HAUT-SASSANDRA	866	352	88,7%	92,3%	0,96
IFFOU	173	90	82,1%	90,0%	0,91
INDENIE-DJUABLIN	289	186	91,3%	93,5%	0,98
KABADOUGOU	156	94	87,2%	94,7%	0,92
LA ME	372	198	91,9%	93,4%	0,98
LÔH-DJIBOUA	560	286	91,1%	90,6%	1,01
MARAHOUÉ	520	276	90,0%	94,9%	0,95
MORONOU	125	70	92,0%	88,6%	1,04
NAWA	567	186	87,3%	90,9%	0,96
N'ZI	78	44	84,6%	86,4%	0,98
PORO	358	365	84,6%	92,3%	0,92
SAN PEDRO	472	208	87,5%	93,8%	0,93
SUD-COMOE	245	237	88,2%	92,0%	0,96
TCHOLOGO	297	175	81,8%	91,4%	0,89
TONKPI	1 076	427	91,5%	93,0%	0,98
WORODOUGOU	280	135	88,6%	94,8%	0,93
YAMOOUSSOUKRO	127	161	89,8%	93,2%	0,96
<b>Ensemble</b>	<b>11 867</b>	<b>7 174</b>	<b>88,6%</b>	<b>92,5%</b>	<b>0,96</b>

## 1-2. Distance parcourue par les élèves pour aller à l'école

Parmi les normes à respecter pour implanter une école dans une localité donnée, figure la distance séparant l'école du lieu d'habitation des enfants. Il est recommandé qu'aucun écolier ne parcoure plus de 3 Km pour atteindre l'école. L'Etat veille au respect de cette norme pour que l'offre éducative soit accessible à tous. Les parents aussi sont soucieux d'inscrire leurs enfants dans des écoles qui ne sont pas éloignées de leur maison pour leur éviter de parcourir de longues distances susceptibles d'impacter non seulement leur rendement scolaire mais aussi et surtout leur maintien dans le système éducatif. Cependant, lors du recensement scolaire annuel 2017/18, il a été répertorié des écoliers qui parcourent encore 3 Km voire plus pour se rendre dans les écoles quel que soit le statut et le milieu de ces écoles.

Dans l'ensemble, même si 90,9% des écoliers parcourent moins de 3 km pour atteindre leurs écoles contre 90% en 2016/17, soit une amélioration d'environ 1 point. 7,3% d'entre eux parcourent entre 3 et 5 Km et 1,8% plus de 5 Km pour arriver à l'école. Au total, un peu plus de 9 écoliers sur 100 accèdent difficilement à l'école. Et malheureusement parmi eux se trouvent des élèves du CP1, qui, à peine entrés dans le système éducatif sont confrontés à l'épineux problème de l'éloignement de leur école. 7,4% des élèves de ce niveau d'études, malgré leur jeune âge, sont dans cette situation : 6% d'entre eux parcourent entre 3 et 5 Km quotidiennement et 1,4% plus de 5 Km.

93,7% des élèves des écoles communautaires et 91,2% de ceux des écoles publiques parcourent moins de 3 Km. Cependant environ 5 et 7 écoliers sur 100 marchent 3 à 5 Km et environ 1 et 2 %, plus de 5 Km. Les élèves inscrits au CP1 ne sont pas tous épargnés par les longs trajets. En effet, dans les écoles publiques, 6% d'entre eux habitent entre 3 à 5 Km de l'école et 1,4% à plus de 5 Km.

En considérant le milieu d'implantation des écoles, l'on observe qu'en milieu rural, malgré la forte concentration d'écoles, les proportions d'élèves parcourant de longue distance sont un peu plus élevées qu'en zone urbaine : 7,5% des écoliers, en milieu rural parcourent entre 3 et 5 Km pour arriver à l'école contre 7,1% en milieu urbain. Quant aux écoliers dont le lieu d'habitation est distant de plus de 5 Km de l'école, leur proportion s'établit à 1,9% en milieu rural et à 1,8% en zone urbaine. Au niveau des élèves du CP1, en zone rurale, 6,3% d'entre eux se rendent à l'école en parcourant 3 à 5 Km. En zone urbaine, leur proportion s'élève à 5,5%. Quoiqu'infime, une proportion d'élèves du CP1 (1,9% en milieu rural et 1,8% en zone urbaine) ont leur lieu d'habitation situé à plus de 5 Km de leur école (**Tableau17**).

En somme, une proportion non négligeable d'écoliers est encore soumise à de longs trajets particulièrement pour arriver dans les EPP. L'analyse de cette proportion révèle d'énormes disparités entre les régions administratives (**Tableau18**). En effet, si dans 21 des 33 régions, les proportions d'écoliers parcourant 3 à 5 Km sont inférieures à la moyenne nationale qui est de 7,1%, dans les autres, elles la dépassent et atteignent même des valeurs supérieures à 10%. C'est le cas des régions du BOUNKANI, du GBOKLE, du HAUT SASSANDRA, de la NAWA, de SAN PEDRO et du District de YAMOOUSSOUKRO.

Mais il est important de noter que dans les régions sus- citées, les proportions d'élèves parcourant 3 à 5 Km connaissent une légère baisse par rapport à 2016/17. Durant cette année scolaire, le GBOKLE affichait la plus forte proportion d'écoliers (15%) parcourant 3 à 5 Km. Cette proportion est passée à 13,4% en 2017/18, soit une chute de plus d'un point. Quant aux écoliers parcourant plus de 5 Km, il en existe également dans toutes les régions quoique leurs proportions oscillent entre 0,1 et 2,7% dans le District de YAMOOUSSOUKRO.

Concernant les élèves inscrits au CP1, les proportions de ceux d'entre eux parcourant entre 3 à 5 Km est assez importante dans 4 régions : le BOUNKANI, le GBOKLE, le HAUT SASSANDRA et la NAWA. Dans ces régions, en moyenne plus de 10 élèves sur 100 sont concernés. Par ailleurs, ces mêmes régions ainsi que le District de YAMOOUSSOUKRO renferment les proportions les plus élevées d'élèves du CP1 parcourant plus de 5 Km: un peu plus de 2%.

Tableau 17 : Proportion d'élèves selon la distance parcourue pour arriver à l'école par statut et par milieu en 2017/18

Statut/Milieu	Effectif élèves	Total CP1	Inférieur à 3 Km		3 à 5 Km		Supérieur à 5 Km	
			% effectif élèves	% effectif élèves CP1	% effectif élèves	% effectif élèves CP1	% effectif élèves	% effectif élèves CP1
communautaire	79 653	22 986	93,7%	95,5%	5,4%	4,0%	0,8%	0,5%
privé	564 772	123 368	88,6%	92,1%	8,8%	6,2%	2,5%	1,7%
public	3 255 797	621 998	91,2%	92,6%	7,1%	6,0%	1,7%	1,4%
Rural	2 138 811	442 890	90,7%	92,2%	7,5%	6,3%	1,9%	1,5%
Urbain	1 761 411	325 462	91,1%	93,2%	7,1%	5,5%	1,8%	1,3%
Ensemble	3 900 222	768 352	90,9%	92,6%	7,3%	6,0%	1,8%	1,4%

**Tableau 18 : Proportion des élèves dans le public selon la distance parcourue pour arriver à l'école par région administrative en 2017/18**

REGIONS	Effectif élèves	Total CP1	Inférieur à 3 Km		3 à 5 Km		Supérieur à 5 Km	
			% effectif élèves	% effectif élèves CP1	% effectif élèves	% effectif élèves CP1	% effectif élèves	% effectif élèves CP1
ABIDJAN	376 312	60 769	89,7%	91,4%	8,3%	7,1%	2,0%	1,5%
AGNEBY-TIASSA	120 287	22 954	90,6%	91,9%	7,2%	6,3%	2,2%	1,7%
BAFING	28 512	6 056	95,7%	96,7%	4,0%	3,2%	0,2%	0,1%
BAGOUE	45 440	8 234	97,3%	97,5%	2,3%	2,1%	0,4%	0,4%
BELIER	72 505	13 814	97,2%	97,7%	2,5%	2,0%	0,3%	0,3%
BERE	47 225	9 088	96,1%	96,7%	3,5%	3,0%	0,4%	0,3%
BOUNKANI	35 846	7 853	85,9%	87,0%	10,6%	10,6%	3,5%	2,4%
CAVALLY	76 003	16 606	91,5%	92,6%	6,8%	5,9%	1,8%	1,5%
FOLON	14 646	2 854	99,7%	99,8%	0,2%	0,2%	0,1%	0,0%
GBÊKÊ	165 505	30 548	92,3%	93,5%	6,6%	5,5%	1,1%	1,0%
GBOKLE	56 010	10 469	82,7%	85,7%	13,4%	12,0%	3,9%	2,3%
GÔH	140 326	27 650	91,3%	93,1%	7,5%	5,8%	1,2%	1,1%
GONTOUGO	119 381	22 990	97,1%	97,9%	2,6%	2,0%	0,3%	0,1%
GRANDS PONTS	64 497	12 104	92,6%	93,2%	6,0%	5,2%	1,4%	1,7%
GUEMON	125 226	25 222	93,5%	94,3%	5,8%	5,3%	0,8%	0,5%
HAMBOL	69 215	13 819	94,4%	95,2%	5,0%	4,3%	0,6%	0,5%
HAUT-SASSANDRA	251 377	47 552	83,5%	85,7%	12,9%	11,1%	3,6%	3,2%
IFFOU	58 965	11 667	96,3%	96,9%	3,1%	2,7%	0,7%	0,4%
INDENIE-DJUABLIN	78 104	14 871	92,4%	92,8%	5,6%	5,4%	1,9%	1,7%
KABADOUGOU	32 740	6 645	99,3%	99,6%	0,7%	0,4%	0,0%	0,0%
LA ME	85 614	16 198	97,0%	96,7%	2,3%	2,7%	0,7%	0,6%
LÔH-DJIBOUA	150 126	29 536	90,6%	92,1%	7,5%	6,2%	1,9%	1,7%
MARAHOUÉ	141 096	28 048	92,6%	93,3%	5,9%	5,7%	1,5%	1,0%
MORONOU	58 811	10 548	98,0%	98,0%	1,6%	1,6%	0,3%	0,4%
NAWA	152 274	28 716	84,8%	86,8%	12,6%	10,7%	2,6%	2,5%
N'ZI	43 208	8 289	94,2%	95,8%	4,3%	3,4%	1,5%	0,8%
PORO	113 785	21 869	88,9%	91,1%	8,9%	7,1%	2,2%	1,8%
SAN PEDRO	110 211	21 008	86,5%	89,2%	10,3%	8,6%	3,2%	2,3%
SUD-COMOE	99 366	18 764	88,1%	90,0%	9,4%	8,0%	2,5%	2,0%
TCHOLOGO	57 763	10 865	92,2%	93,5%	6,1%	5,0%	1,7%	1,5%
TONKPI	166 172	37 810	96,0%	97,1%	3,2%	2,4%	0,8%	0,6%
WORODOUGOU	47 083	9 744	94,3%	94,8%	4,6%	4,5%	1,1%	0,7%
YAMOOUSSOUKRO	52 166	8 838	85,3%	87,9%	11,2%	9,4%	3,5%	2,7%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>3 255 797</b>	<b>621 998</b>	<b>91,2%</b>	<b>92,6%</b>	<b>7,1%</b>	<b>6,0%</b>	<b>1,7%</b>	<b>1,4%</b>

### 1-3. Ecoles primaires ne disposant pas de classe préscolaire

Selon des études, la fréquentation des écoles préscolaires par les enfants joue un grand rôle dans l'explication de certaines différences en matière de performance scolaire ultérieure. Les élèves ayant bénéficié d'au moins une année d'éducation préscolaire ont de meilleurs résultats.

En Côte d'Ivoire, le taux de scolarisation dans le préscolaire quoiqu'en hausse constante est encore faible et les inégalités entre le milieu rural et urbain sont prononcées à telle enseigne que la préscolarisation est considérée comme un phénomène urbain (63% des écoles préscolaires sont implantées en zone urbaine et 77% des élèves les fréquentent). Pour remédier à cet écart afin de donner la chance à tous les enfants de bénéficier des bienfaits de cette étape primordial du parcours des élèves visant à garantir leur réussite scolaire, à leur donner envie d'aller à l'école pour apprendre, à affirmer et à épanouir leur personnalité, la décision d'adjoindre une classe préscolaire aux écoles primaires, en l'occurrence la grande section a été prise.

En outre, cette mesure a pour avantage d'améliorer l'accès au primaire d'autant plus que les enfants inscrits en grande section constituent un potentiel vivier pour les classes de CP1. En effet lors du recrutement au CP1, ils sont automatiquement inscrits. Ainsi, l'on est sûr de capter, par ce biais, un nombre important d'enfants d'âge scolaire en 1<sup>ère</sup> année du primaire. Par conséquent, l'absence de classes préscolaires au sein des écoles est donc susceptible d'impacter négativement l'accès.

Or, en 2017/18, sur les 13 784 EPP recensées sur toute l'étendue du territoire, 12 072, soit 86,6% de l'ensemble des EPP ne possèdent pas de classes de grande section. Le milieu rural où sont implantées environ 81% des EPP en renferme à lui seul 91,1% contre 78,8% en milieu urbain. C'est donc dans les zones rurales que l'on rencontre la majorité des EPP sans classe préscolaire (**Tableau19**), ce qui est mis en lumière par l'Indice de Parité supérieur à 1 (1,16).

Dans les régions administratives, on observe la même tendance. Hormis la région du KABADOUGOU où la proportion des EPP sans classes préscolaires est inférieure à 70%, elle dépasse cette barre pour atteindre un peu plus de 96% dans le BAFING et dans le WORODOUGOU.

En somme, moins de 15% des EPP ont en leur sein une classe de GS. La politique d'adjoindre une classe de GS aux classes primaires est certes récente mais elle gagnerait à être accélérée dans les écoles qui existaient avant sa mise en œuvre et à être systématique dans les nouvelles constructions.

**Tableau 19 : Proportion des écoles primaires publiques sans une classe préscolaire selon le milieu par région administrative en 2017/18**

REGIONS	Rural		Urbain		Proportion des écoles primaires publiques sans classe préscolaire			
	Nombre écoles publiques	nombre écoles publiques sans classe préscolaire	Nombre écoles publiques	nombre écoles publiques sans classe préscolaire	Rural	Urbain	Rural + Urbain	IP (Rural/urbain)
ABIDJAN	136	121	937	768	89,0%	82,0%	82,9%	1,09
AGNEBY-TIASSA	354	311	135	108	87,9%	80,0%	85,7%	1,10
BAFING	158	153	24	22	96,8%	91,7%	96,2%	1,06
BAGOUE	176	154	54	49	87,5%	90,7%	88,3%	0,96
BELIER	296	276	80	67	93,2%	83,8%	91,2%	1,11
BERE	201	189	30	23	94,0%	76,7%	91,8%	1,23
BOUNKANI	152	136	27	18	89,5%	66,7%	86,0%	1,34
CAVALLY	242	225	70	64	93,0%	91,4%	92,6%	1,02
FOLON	81	65	16	12	80,2%	75,0%	79,4%	1,07
GBÊKÉ	407	372	290	136	91,4%	46,9%	72,9%	1,95
GBOKLE	219	197	20	16	90,0%	80,0%	89,1%	1,12
GÔH	420	403	141	118	96,0%	83,7%	92,9%	1,15
GONTOUGO	524	497	112	100	94,8%	89,3%	93,9%	1,06
GRANDS PONTS	211	182	61	50	86,3%	82,0%	85,3%	1,05
GUEMON	487	422	85	57	86,7%	67,1%	83,7%	1,29
HAMBOL	247	231	95	62	93,5%	65,3%	85,7%	1,43
HAUT-SASSANDRA	771	725	195	138	94,0%	70,8%	89,3%	1,33
IFFOU	263	250	58	51	95,1%	87,9%	93,8%	1,08
INDENIE-DJUABLIN	188	173	101	92	92,0%	91,1%	91,7%	1,01
KABADOUGOU	152	121	54	23	79,6%	42,6%	69,9%	1,87
LA ME	217	194	114	100	89,4%	87,7%	88,8%	1,02
LÔH-DJIBOUA	420	388	144	128	92,4%	88,9%	91,5%	1,04
MARAHOUÉ	467	435	145	123	93,1%	84,8%	91,2%	1,10
MORONOU	168	159	55	52	94,6%	94,5%	94,6%	1,00
NAWA	541	491	98	64	90,8%	65,3%	86,9%	1,39
N'ZI	195	188	53	48	96,4%	90,6%	95,2%	1,06
PORO	331	297	162	126	89,7%	77,8%	85,8%	1,15
SAN PEDRO	359	335	89	70	93,3%	78,7%	90,4%	1,19
SUD-COMOE	245	215	140	121	87,8%	86,4%	87,3%	1,02
TCHOLOGO	255	233	69	56	91,4%	81,2%	89,2%	1,13
TONKPI	632	531	165	140	84,0%	84,8%	84,2%	0,99
WORODOUGOU	200	194	58	54	97,0%	93,1%	96,1%	1,04
YAMOOUSSOUKRO	99	80	93	73	80,8%	78,5%	79,7%	1,03
<b>Ensemble</b>	<b>9 814</b>	<b>8 943</b>	<b>3 970</b>	<b>3 129</b>	<b>91,1%</b>	<b>78,8%</b>	<b>87,6%</b>	<b>1,16</b>

#### 1-4. Persistance de système d'apprentissage non conventionnel : les structures islamiques d'éducation

La loi N° 95-696 du 7 septembre 1995 relative à l'enseignement dispose dans son article 5 que le service de l'enseignement peut être concédé à des établissements d'enseignement privé et que l'Etat fixe notamment les conditions d'ouverture et d'agrément de ces établissements, les conditions d'habilitation des formations dispensées, les conditions de fonctionnement pédagogique et administratif ainsi que les modalités de leur contrôle par les pouvoirs publics. Ces conditions ont trait notamment à la pertinence et à la qualité des projets pédagogiques présentés, à la qualification des installations et des équipements pédagogiques.

Ainsi, chaque année, à l'initiative de la Direction de l'Encadrement de l'Enseignement Privé (DEEP) du Ministère de l'Education Nationale, de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle, la Commission Nationale Technique de l'Enseignement Privé (CNTEP) siège pour valider les extensions, les créations, les ouvertures et les reconnaissances ou homologations des écoles préscolaires et primaires et établissements secondaires. L'enseignement privé contribue donc à l'accroissement de l'offre éducative.

Au cours de l'année scolaire 2017/18, les écoles et établissements privés représentent respectivement : au préscolaire (26,04%), au primaire (12,97%), au secondaire général (72,32%) et dans l'enseignement technique (98,73%) de l'ensemble des écoles. Les promoteurs de certaines écoles privées sont des organisations religieuses d'obédience chrétienne (catholique, adventiste, méthodiste, évangélique...) et islamique. Par conséquent, quoique largement laïc, le système éducatif formel renferme en son sein des écoles et des établissements confessionnels.

Cependant, il ne capte pas encore tous les enfants d'âge scolaire au regard des TNS du primaire (91,06% ainsi que du secondaire général 1<sup>e</sup> cycle (42,6%) et 2<sup>nd</sup> cycle (16,8%). Les enfants ne fréquentant pas les structures éducatives dépendant du MENETFP ne sont pas pour autant tous privés d'éducation. Certains d'entre eux sont inscrits, pour des convenances propres aux parents, dans les structures islamiques d'éducation au sein desquelles l'éducation est non formelle. Elles sont dites non formelles puisqu'elles se situent hors du cadre officiel de l'Etat, ne forment pas aux compétences attendues dans le curriculum scolaire national ou aux examens et ne donnent pas lieu à des évaluations ni à la certification des acquis scolaires formels.

Les élèves des structures islamiques d'éducation représentent ainsi une partie des enfants considérés comme étant hors du système éducatif. Parallèlement donc à l'offre éducative conventionnelle, il existe une autre qui ne l'est pas et dont la persistance influe sur la couverture scolaire. Combien d'enfants fréquentent ces écoles informelles ou non formelles?

Avant d'aborder cette problématique, il convient de présenter la typologie des structures islamiques d'éducation. Il en existe 4 types :

- **les écoles coraniques traditionnelles** : Dans ces écoles, l'enseignement est axé sur l'apprentissage de la lecture, de la mémorisation et de l'écriture du saint coran. Elles donnent à l'apprenant une éducation religieuse fondée sur les principes de l'islam et cultivent en lui la foi. La prise en charge des enfants est assurée par un maître dans un local de fortune, une cour ou une mosquée.
- **les Medersas** : Dans les medersas, toutes les disciplines sont enseignées mais la langue d'enseignement est l'arabe et non le français qui est la langue officielle.
- **les écoles franco- arabes** : Plusieurs disciplines y sont enseignées aussi bien en arabe qu'en français.
- **les établissements confessionnels islamiques** : Ces établissements sont dits intégrés parce que l'éducation y est formelle et s'appuie sur le curriculum scolaire national dans un cadre officiel, reconnu par les institutions du pays. Par ailleurs, comme dans les établissements confessionnels chrétiens, les programmes éducatifs officiels sont suivis d'éducation islamique et religieuse.

Eu égard au rôle de l'éducation dans le processus de développement, le MENET-FP s'est résolument engagé à assurer l'éducation pour tous les enfants sans exclusive. C'est dans cette optique que depuis quelques années, à travers la Commission Nationale d'Accompagnement des Etablissements Scolaires Islamiques, il est procédé, après évaluation, à l'intégration de certaines écoles islamiques qui ne remplissent pas les conditions de l'Etat, dans le système éducatif formel. Les infrastructures, l'enseignement, les équipements, les ressources humaines et pédagogiques sont les critères sur lesquels porte l'évaluation. Pour être intégrées dans le système formel, les écoles doivent franchir des étapes et certaines d'entre elles sont dans l'attente de leur intégration. Dans le tableau ci-dessous (tableau6), elles sont appelées « écoles islamiques non intégrées. »

Il a été recensé en 2017/18, dans les structures islamiques d'éducation, en tout 236 920 élèves. Cet effectif est probablement sous-estimé en raison des difficultés liées à la collecte des données surtout dans les écoles coraniques traditionnelles et les Medersas. Moins du 1/3 de ces élèves (32,2%) fréquente les écoles islamiques intégrées. C'est dire que plus des 2/3 se retrouvent dans les écoles non intégrées. Les écoles franco-arabes sont les plus prisées puisqu'elles accueillent à elles seules 91 064 enfants, soit 38,4% de l'ensemble de l'effectif des structures islamiques. Si au plan national, environ 1 élève sur 3 des structures islamiques est inscrit dans une école En dehors des 2 Districts (ABIDJAN (52%) et YAMOOUSSOUKRO (77,2%)) et des régions de GBÊKÊ (73,8%),

confessionnelle intégrée, qu'en est-il dans les régions administratives et Districts ? Quel est le type de structure qui draine les plus fortes proportions d'élèves ?

du MORONOU (55,1%) et du PORO (64,9%) où plus de la moitié des élèves des structures islamiques sont dans des écoles confessionnelles islamiques intégrées, leurs proportions oscillent entre 0 % dans le FOLON et 49,1% dans la région des GRANDS PONTS. Par contre, l'on observe une forte concentration d'élèves au sein de l'ensemble des écoles non intégrées dans 28 régions sur les 33 y compris le District d'Abidjan (**Tableau20**). Dans les régions du FOLON, de la BAGOUE, du BELIER, de la MARAHOUE, de la NAWA, et du TCHOLOGO, les proportions d'élèves inscrits dans les structures non intégrées sont très importantes : elles varient entre 89 et 100%.

Certains élèves fréquentant les écoles islamiques non intégrées (coraniques traditionnelles, Medersas, franco-arabes) ont le même âge que ceux inscrits dans les écoles et établissements du système formel. Ainsi, on y trouve des élèves de 3 à 19 ans qui devaient logiquement intégrer les classes préscolaires, primaires et secondaires.

L'effectif total de ces élèves s'élève à 127 847 dont 71 213 garçons et 56 634 filles. Les filles représentent environ 44% des apprenants des écoles non intégrées. Par conséquent, contrairement à ce que l'on pourrait croire, les écoles coraniques traditionnelles, les Medersas et les franco-arabes ne sont pas réservées qu'aux garçons (**Tableau21**). Un grand nombre de filles y sont également prises en charge. Dans certaines régions administratives, leur proportion est sensiblement égale à celle des garçons : ce sont les régions du CAVALLY (49,6%) et du PORO (49,1%) ainsi que le District d'ABIDJAN (48,3%). Dans la région du N'ZI, les filles sont plus nombreuses que les garçons dans les écoles islamiques non intégrées, soit 53 filles sur 100 élèves.

Dans le système éducatif formel, même si l'on ne considère que les élèves de 6 à 11 ans (tranche d'âge légale du primaire), l'enseignement primaire renferme la plus forte proportion des effectifs scolarisés. La tendance est identique dans les écoles islamiques non intégrées. Sur l'ensemble des élèves âgés de 6 à 11 ans, 89 557 y ont entre 6 et 11 ans soit 70 élèves sur 100. Quant aux élèves de 3 à 5 ans et de 12 à 19 ans, leurs proportions équivalent à respectivement à 11,23% et 18,71 % de l'ensemble des effectifs inscrits dans les écoles non intégrées.

En résumé, au plan national comme dans les régions administratives, les écoles islamiques non intégrées reçoivent les plus fortes proportions d'élèves. Or ces écoles échappent à tous contrôles, notamment pédagogiques. Par conséquent, la procédure visant à les intégrer dans le système éducatif formel doit être assouplie de manière à faciliter leur intégration d'autant plus qu'elles jouent un rôle important dans la lutte contre l'analphabétisme et la promotion de la scolarisation des enfants. De plus, l'intégration de ces écoles est susceptible de faciliter l'insertion socio-économique des élèves qui y sont formés.

Tableau 20 : Proportion des élèves dans les structures islamiques non intégrées par région administrative en 2017/18

# Les entraves à la scolarisation des enfants de 6 à 16 ans , année scolaire 2017-2018

REGIONS	effectif élèves dans les écoles confessionnel islamique intégré	effectif élèves dans les écoles confessionnel islamique non intégré	effectif élèves dans les écoles coranique traditionnelle	effectif élèves dans les écoles Franco-arabe	effectif élèves dans les écoles Medersa	effectif élèves dans les écoles non intégré, coranique traditionnel, franco-arabe et Medersa	Effectif total des élèves	proportion des élèves dans les écoles intégrées	Proportion des élèves dans les écoles non intégrées
ABIDJAN	15 155	7 066		6 906		13 972	29 127	52,0%	48,0%
AGNEBY-TIASSA	269	0		1 491		1 491	1 760	15,3%	84,7%
BAFING	756	477		747		1 224	1 980	38,2%	61,8%
BAGOUE	376	1 754	101	7 619	789	10 263	10 639	3,5%	96,5%
BELIER	70	201		619		820	890	7,9%	92,1%
BERE	2 072	1 516		1 444	41	3 001	5 073	40,8%	59,2%
BOUNKANI	284	0		404	278	682	966	29,4%	70,6%
CAVALLY	1 803	2 135		3 819	102	6 056	7 859	22,9%	77,1%
FOLON	0	0	452	2 067	757	3 276	3 276	0,0%	100,0%
GBÊKÊ	5 180	270	45	1 524		1 839	7 019	73,8%	26,2%
GBOKLE	614	1 020		1 886		2 906	3 520	17,4%	82,6%
GÔH	3 412	2 197		3 527		5 724	9 136	37,3%	62,7%
GONTOUGO	2 193	2 171		2 776	365	5 312	7 505	29,2%	70,8%
GRANDS PONTS	1 331	490		892		1 382	2 713	49,1%	50,9%
GUEMON	2 755	1 294	80	2 106	433	3 913	6 668	41,3%	58,7%
HAMBOL	595	0	164	738		902	1 497	39,7%	60,3%
HAUT-SASSANDRA	4 229	844	427	4 448	20	5 739	9 968	42,4%	57,6%
IFFOU	597	0	82	1 469		1 551	2 148	27,8%	72,2%
INDENIE-DJUABLIN	2 824	1 239		1 827		3 066	5 890	47,9%	52,1%
KABADOUGOU	2 797	944	134	1 287	949	3 314	6 111	45,8%	54,2%
LA ME	939	1 349	28	875	22	2 274	3 213	29,2%	70,8%
LÔH-DJIBOUA	2 431	813		9 970	589	11 372	13 803	17,6%	82,4%
MARAHOUÉ	654	1 695	36	3 191	470	5 392	6 046	10,8%	89,2%
MORONOU	977	220		476	100	796	1 773	55,1%	44,9%
NAWA	3 448	16 303	2 022	267	46	28 638	32 086	10,7%	89,3%
N'ZI	285	85	89	192		366	651	43,8%	56,2%
PORO	7 268	978		2 835	117	3 930	11 198	64,9%	35,1%
SAN PEDRO	2 522	1 133		2 859		3 992	6 514	38,7%	61,3%
SUD-COMOE	3 805	4 856		5 315	36	10 207	14 012	27,2%	72,8%
TCHOLOGO	852	3 289	405	2 632	95	6 421	7 273	11,7%	88,3%
TONKPI	1 723	4 421	67	3 332	69	7 889	9 612	17,9%	82,1%
WORODOUGOU	854	793		1 028	136	1 957	2 811	30,4%	69,6%
YAMOOUSSOUKRO	3 231	272		496	184	952	4 183	77,2%	22,8%
<b>Ensemble</b>	<b>76 301</b>	<b>59 825</b>	<b>4 132</b>	<b>91 064</b>	<b>5 598</b>	<b>160 619</b>	<b>236 920</b>	<b>32,2%</b>	<b>67,8%</b>

**Tableau 21 : Répartition des effectifs élèves dans les structures islamiques non intégrées selon la tranche d'âge par région administrative en 2017/18**

REGIONS	Préscolaire	Primaire	Secondaire	ensemble		
	3-5 ans	6-11 ans	12-19 ans	Effectif élèves	Garçons	Filles
ABIDJAN	1 347	7 894	2 661	11 902	6 151	5 751
AGNEBY-TIASSA	117	1 234	409	1 760	952	808
BAFING	42	427	278	747	470	277
BAGOUE	1 371	5 412	2 244	9 027	4 971	4 056
BELIER	109	468	112	689	421	268
BERE	276	2 694	582	3 552	2 150	1 402
BOUNKANI	245	258	179	682	381	301
CAVALLY	759	3 319	735	4 813	2 424	2 389
FOLON	739	2 080	457	3 276	1 902	1 374
GBÊKÉ	66	1 014	489	1 569	886	683
GBOKLE	247	1 820	447	2 514	1 469	1 045
GÔH	658	2 294	861	3 813	2 127	1 686
GONTOUGO	309	3 043	890	4 242	2 701	1 541
GRANDS PONTS	174	1 219	253	1 646	886	760
GUEMON	199	2 702	362	3 263	1 860	1 403
HAMBOL	78	605	294	977	624	353
HAUT-SASSANDRA	746	3 487	662	4 895	2 683	2 212
IFFOU	97	1 106	348	1 551	1 169	382
INDENIE-DJUABLIN	301	1 218	308	1 827	1 001	826
KABADOUGOU	683	2 677	590	3 950	2 322	1 628
LA ME	23	744	158	925	522	403
LÔH-DJIBOUA	1 595	7 230	1 734	10 559	6 125	4 434
MARAHOUÉ	359	3 196	582	4 137	2 161	1 976
MORONOU	72	432	72	576	300	276
NAWA	732	12 684	2 816	16 232	8 884	7 348
N'ZI	29	204	48	281	132	149
PORO	811	4 715	1 321	6 847	3 485	3 362
SAN PEDRO	164	2 400	373	2 937	1 591	1 346
SUD-COMOE	384	4 630	1 623	6 637	3 545	3 092
TCHOLOGO	278	2 792	782	3 852	2 410	1 442
TONKPI	1 028	3 639	951	5 618	3 081	2 537
WORODOUGOU	216	807	141	1 164	673	491
YAMOOUSSOUKRO	104	1 113	170	1 387	754	633
<b>Ensemble</b>	<b>14 358</b>	<b>89 557</b>	<b>23 932</b>	<b>127 847</b>	<b>71 213</b>	<b>56 634</b>



# COLLEGE VIGNON DUEKOUÉ



## ENSEIGNEMENT GENERAL & TECHNIQUE

Des élèves assidus... Des cars de transports Une Salle multi-médias



Un espace aéré et propice  
aux études



Des enseignants de qualité

 **33 70 23 34 / 09 11 71 55**

*Collège Vignon Duekoué, une référence dans le Guémon...*

## Chapitre 2 : Obstacles à la protection des élèves

Dans le cadre du Plan Sectoriel Education 2016-2025, qui soutient la PSO, les différentes actions stratégiques identifiées pour l'atteinte des objectifs que le secteur éducation/formation s'est fixé s'appuient notamment sur l'amélioration de l'environnement scolaire, familiale et communautaire pour une demande plus accrue des services d'éducation.

Or depuis quelques années, l'environnement scolaire est perturbé par des conflits et des fléaux qui pourraient, si l'on n'y prend garde, être un frein au maintien des élèves.

### 2-1. Conflits en milieu scolaire

#### 2-1-1. Types de conflits en milieu scolaire

Le système éducatif est sujet à différents types de conflits : les conflits internes et les conflits externes. Les conflits internes sont des crises qui se déroulent entre les différents acteurs (élèves, enseignants, administration) au sein des écoles. Les conflits externes sont les tensions sociales et les calamités naturelles qui ont un impact négatif sur le bon fonctionnement de l'école.

- **L'enseignement primaire**

Au cours de l'année scolaire 2017-2018, sur 16 957 écoles, 1 092 ont connu des grèves et 165 écoles ont connu d'autres formes de conflits parmi lesquels les plus cités sont les attaques des enfants en conflit avec la loi (« microbes »), les mutineries et des vents violents qui ont décoiffé des salles de classe. Les grèves se présentent ainsi, comme le principal type de conflit (**Tableau22**).

Selon le statut des écoles, sur 1 092 écoles qui ont connu les grèves, 1 044 écoles, soit 97% sont des écoles publiques et sur 165 qui ont connu d'autres formes de conflits l'on dénombre 128 écoles, soit 78% sont du Public.

Concernant le milieu des écoles, sur 1 092 écoles, 767 écoles ayant connu des grèves sont du milieu rural soit 70% contre 30% pour les écoles en milieu urbain. Pour les autres formes de conflits, la tendance est inversée avec plus de 75% en milieu urbain contre 25% en milieu rural

Au niveau régional, sur 1 092 écoles ayant connu des grèves, les régions les plus concernées sont celles de l'IFFOU (242 écoles), de la NAWA (165 écoles), de SAN PEDRO (163 écoles) et le GONTOUGO (107 écoles).

- **L'enseignement secondaire**

Dans le secondaire, ce sont 1 778 établissements publics et privés qui ont été recensés au cours de la campagne 2017-2018. Comme au primaire, les grèves et les autres formes de crises affectent le bon déroulement des enseignements dans nos établissements (**Tableau 23**). Sur 1 778 établissements, 603, soit 34% ont connu des perturbations d'élèves, 434 établissements soit 24% ont connu des grèves d'enseignants ,292 établissements, soit 16% ont connu des conflits entre élèves et 112 établissements soit 6% ont connu d'autres formes de conflits.

Il faut noter que 34 établissements ont connu des conflits entre enseignants et administration et 31 établissements ont connu des conflits entre établissements.

Selon le statut des établissements, le nombre d'établissements privés ayant connu des grèves d'élèves et d'enseignants est supérieur à celui des établissements publics. Dans les établissements privés, l'on enregistre 429 établissements ayant observé des mouvements de perturbation des élèves contre 174 établissements dans le public. Concernant les grèves des enseignants, 225 établissements privés sont identifiés contre 209 établissements au public.

Selon le milieu d'implantation des établissements, pour les grèves des élèves, sur 603 établissements concernés ,558 cas proviennent du milieu urbain, soit 93% contre 45 établissements en milieu rural soit 7%. Quant aux grèves des enseignants, sur 434 établissements concernés, 394, soit 91% sont issus du milieu urbain contre 9% pour le milieu rural. Sur les 292 établissements ayant connu des conflits entre élèves, 280 sont issus du milieu urbain soit 96% contre 12 issus du milieu rural soit 4%.

Ainsi, quel que soit le type de conflit, le nombre d'établissements ayant connu des conflits en milieu urbain est supérieur à celui des établissements en milieu rural.

Tableau 22: Répartition du nombre d'écoles primaires ayant connu des conflits par statut et par milieu en 2016/17

TYPES DE CONFLITS	nombre d'écoles ayant connu des conflits					
	Statut			Milieu		Ensemble
	Communautaire	Privé	Public	Rural	Urbain	
Inondations	3	6	34	30	13	43
Grèves	12	36	1044	767	325	1092
Incendies	0	0	3	3	0	3
Epidémies	0	0	1	1	0	1
Tension intercommunautaire	0	1	43	30	14	44
Attaques armées	0	0	3	3	0	3
Insécurité alimentaire	0	0	1	1	0	1
Déplacement	0	1	8	8	1	9
Sécheresse	1	0	10	9	2	11
Autres conflits	0	37	128	41	124	165

Tableau 23 : Répartition du nombre d'établissements secondaires ayant connu des conflits par statut et par milieu en 2016/17

Types de conflits	Nombre d'établissements secondaires ayant connu des conflits				
	Statut		Milieu		Ensemble
	Privé	Public	Rural	Urbain	
Conflits entre élèves	182	110	12	280	292
Conflits entre enseignants et administration	10	24	1	33	34
Conflits entre établissements	21	10	0	31	31
Grèves des enseignants	225	209	40	394	434
Grèves des élèves	429	174	45	558	603
Autres conflits	79	33	3	109	112

## 2-1-2. Heures de cours perdues par type de conflits

Une des conséquences des conflits qui affecte la qualité du système éducatif au point d'avoir un impact négatif sur la scolarisation est le nombre d'heures de cours perdus du fait des conflits.

- **L'enseignement primaire**

Avec en moyenne 69 680 heures perdues, les grèves occasionnent la plus longue durée d'arrêt de cours (**Tableau 24**). Elles sont suivies des conflits enseignants administration(en moyenne 21 366 heures perdues) et les autres formes de conflits (en moyenne 12 838 heures perdues). Les conflits entre élèves et les conflits entre écoles occasionnent le moins d'heures d'arrêt de cours avec en moyenne, respectivement 945 et 503 heures perdues.

Selon le statut, on remarque que les conflits sont plus récurrents dans les écoles primaires publiques. Ainsi pour les grèves on a 68 038 heures en moyenne d'arrêt de cours pour le public contre 1522 heures en moyenne pour le privé et 120 heures en moyenne dans le communautaire. Concernant les conflits enseignants/administration, on note 21 036 heures en moyenne d'arrêt de cours dans le public contre 82 heures en moyenne dans le privé et 248 heures en moyenne dans le communautaire.

Par ailleurs, la durée d'arrêt de cours est plus élevée en milieu rural qu'en milieu urbain pour tous les types de conflits sauf les conflits entre élèves. Pour les grèves, en milieu rural, 48 828 heures de cours en moyenne sont perdues contre 20 852 en milieu urbain. Concernant les conflits entre enseignants et administration, 16 100 heures de cours en moyenne sont ratées en milieu rural contre 5 266 en milieu urbain.

En outre, certaines régions sont plus affectées que d'autres par les conflits. Ainsi, en raison des grèves, la région de l'IFFOU a enregistré le plus grand nombre d'heures d'arrêt de cours (19 787 heures en moyenne). Elle est suivie de la région de SAN PEDRO (17 377 heures en moyenne). Concernant les conflits enseignants administration, les régions de la NAWA et de SAN PEDRO enregistrent respectivement 12 557 et 3 163 heures d'arrêt de cours en moyenne. Quant aux autres formes de conflits, l'on observe dans la région du CAVALLY 5 379 heures d'arrêt de cours (conflits intercommunautaires) suivie de la région de GBEKE avec 4016 heures d'arrêt de cours (mutineries).

- **L'enseignement secondaire**

Comme au primaire, les types de conflits qui entraînent des durées d'heures d'arrêt de cours élevées sont les grèves (**Tableau 25**). Dans ce cycle d'enseignement, 20 234 heures d'arrêt de cours en moyenne dues aux grèves des élèves ont été dénombrées. Quant aux grèves des enseignants et les conflits entre élèves, ils ont engendré respectivement une perte de 14 629 et 5 874 heures en moyenne.

Dans les établissements, les différents types de conflits ont engendré plus d'heures d'arrêt de cours dans le Privé que dans le Public. Les grèves d'élèves ont occasionné 13 468 heures en moyenne d'arrêt de cours dans le privé contre 6 766 dans le public. Celles des enseignants sont à l'origine de la perte de, 8 227 heures de cours en moyenne dans le privé contre 6 402 dans le public. Seuls les conflits entre enseignants et administration ont inversé la tendance dans la mesure où le public a connu 1580 heures d'arrêt de cours en moyenne contre 300 dans le privé.

Dans le secondaire général, les conflits sont plus récurrents en milieu urbain qu'en milieu rural. Ce sont 19 298 heures en moyenne d'arrêt de cours liées aux grèves des élèves qui ont été relevées en milieu urbain contre 936 en milieu rural. Au niveau des grèves des enseignants, elles ont occasionné 12 995 heures en moyenne d'arrêt de cours en milieu urbain et 1 634 en milieu rural. Il faut noter que les conflits entre établissements n'ont occasionné des heures d'arrêt de cours qu'en milieu urbain.

Dans certaines régions administratives, les pertes d'heures de cours du fait des conflits sont plus accentuées. Elles dépassent la barre de 1000 heures dans les régions du HAUT-SASSANDRA (3 626 heures), de la NAWA (2 227 heures), de l'AGNEBY-TIASSA (1 847 heures), de la MARAHOUE (1 771 heures) et de l'INDENIE-DJUABLIN (1541 heures). En ce qui concerne les grèves des enseignants, les régions du GONTOUGO (2 756 heures perdues), de l'IFFOU (1 925 heures perdues) et de l'AGNEBY-TIASSA (1 459 heures perdues) ont été les plus touchées.

**Tableau 24 : Répartition du nombre d'heures d'arrêt de cours selon le type de conflit, par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2016/17**

Types de conflits	Nombre d'heures d'arrêt de cours						Ensemble
	Statut			Milieu			
	Communautaire	Privé	Public	Rural	Urbain		
Conflits entre élèves	72	240	633	322	623	<b>945</b>	
Conflits enseignants administration	248	82	21 036	16 100	5 266	<b>21 366</b>	
Conflits entre écoles	0	0	503	498	5	<b>503</b>	
Grèves	120	1 522	68 038	48 828	20 852	<b>69 680</b>	
Autres conflits	0	2 025	10 813	7 651	5 187	<b>12 838</b>	

**Tableau 25 : Répartition du nombre d'heures d'arrêt de cours selon le type de conflit par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire général en 2016/17**

Types de conflits	Nombre d'heures d'arrêt de cours					Ensemble
	Statut		Milieu			
	Privé	Public	Rural	Urbain		
Conflits entre élèves	4 624	1 250	539	5 335	<b>5 874</b>	
Conflits entre enseignants et administration	300	1 580	2	1 878	<b>1 880</b>	
Conflits entre établissements	369	165	0	534	<b>534</b>	
Grèves des enseignants	8 227	6 402	1 634	12 995	<b>14 629</b>	
Grèves des élèves	13 468	6 766	936	19 298	<b>20 234</b>	
Autres conflits	2 633	1 958	226	4 365	<b>4 591</b>	

### 2-1-3. Mécanismes de mitigation

Pour tenter d'apporter des solutions aux conflits en milieu scolaire afin qu'ils ne soient pas des obstacles à la scolarisation, des mécanismes de résolution sont mis en place. Combien d'écoles et d'établissements ont-ils prévu ces mécanismes ?

- **L'enseignement primaire**

Sur les 16 957 écoles recensées au cours de la campagne statistique 2017-2018, 550 soit 3% de l'ensemble des écoles ont mis en place les clubs « messenger de la paix » comme mécanisme de résolution des conflits. 49 soit 0,2% ont installé des cellules d'alerte précoce, 126, soit 0,7% ont opté pour la réorganisation des enseignements, 143, soit 0,8% pour la réorganisation du mode de fonctionnement et enfin 107, soit 0,6% se sont appuyées sur d'autres mécanismes de mitigation. Dans l'ensemble, les proportions d'écoles ayant mis en place des mécanismes de résolution des conflits sont assez faibles (**Tableau 26**).

Sur 550 écoles ayant installé les clubs « messenger de paix » en leur sein, 459 sont du public soit 83% contre 74 écoles du privé soit 13% et 17 écoles du communautaire soit 4%. Dans le même

sens, sur 49 écoles disposant de cellules d'alerte, 37 sont des écoles publiques soit 76% contre 8 du privé soit 16% et 4 écoles communautaires, soit 8%. 126 écoles ont réorganisé les enseignements. Sur cet ensemble, 118 soit 94% sont des écoles primaires publiques et 8 sont des écoles privées soit 6%. 143 écoles ont procédé à une réorganisation du mode de fonctionnement comme mécanisme de mitigation, parmi elles 84 sont publiques (59%) ,56 communautaires (39%) et 3 privées (2%). Enfin 107 écoles dont 81 du public, 25 du privé et 1 du communautaire ont utilisé d'autres mécanismes de mitigation.

Selon le milieu d'implantation, les écoles ayant installé les clubs « messenger de la paix » et d'autres mécanismes de mitigation des conflits sont plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural. Au total, sur 550 écoles ayant des clubs « messenger de la paix » ,294 sont implantées en milieu urbain soit 54% contre 46% en milieu rural. Et sur 107 écoles ayant instauré d'autres mécanismes de mitigation, 64 sont implantées en milieu urbain soit 60% contre 43 en milieu rural soit 40%.

Pour les 49 écoles ayant opté pour les cellules d'alerte précoce comme mécanisme de mitigation, on note qu'il y a en plus en milieu rural (29 écoles soit 59%) qu'en milieu urbain (20 écoles soit 41%). En outre, 143 écoles ont eu recours à la réorganisation du mode de fonctionnement dont 114 sont implantées en milieu rural soit 80% contre 29 en milieu urbain soit 20%. Enfin, sur 126 écoles ayant eu recours à la réorganisation des enseignements, 75 sont implantées en milieu rural, soit 60% contre 51 en milieu urbain, soit 40%.

Au niveau des régions, l'on remarque que les écoles ayant des clubs « messenger de la paix » pour la résolution des conflits se retrouvent le plus dans le district d'Abidjan (185 écoles) ainsi que dans les régions de l'AGNEBY-TIASSA (91 écoles), du GOH (37 écoles), du TONKPI (29 écoles) et du SUD-COMOE (28 écoles).

Quant aux écoles disposant de cellules d'alerte précoce, elles sont essentiellement situées dans les régions de la MARAHOUE (12 écoles), de SAN PEDRO (6 écoles) et des GRANDS PONTS (5 écoles). Les écoles ayant opté pour la réorganisation des enseignements se retrouvent le plus dans les régions de l'INDENIE DJUABLIN (35 écoles) d'ABIDJAN (14 écoles) du GOH (17 écoles). Les écoles ayant eu recours à la réorganisation du mode de fonctionnement se rencontrent le plus dans les régions de SAN PEDRO (99 écoles) de l'AGNEBY-TIASSA (5 écoles).

- **L'enseignement secondaire**

Sur 1 778 établissements recensés, 155 possèdent des clubs « messenger de la paix », soit 9% de l'ensemble des établissements, 194 ont des cellules d'alerte précoce soit 11% et 141 ont utilisé la réorganisation des enseignements soit 8%.

Dans l'ensemble, les établissements privés sont mieux dotés de mécanismes de résolution des conflits que ceux du public (**Tableau 27**). Sur les 155 établissements ayant des clubs « messenger de la paix », 97 sont du privé soit 63% contre 58 du public soit 37%. Sur un total de 194 établissements disposant de cellules d'alerte, 116 sont des établissements privés soit 60% contre 78 du public soit 40%. Les 141 établissements ayant réorganisé les enseignements se répartissent de la manière suivante : 88 établissements pour le privé soit 62% et 53 pour le public soit 38%. Selon le milieu d'implantation des établissements, les mécanismes de mitigations sont plus installés en milieu urbain qu'en milieu rural. Sur les 155 établissements ayant des clubs messenger de paix comme mécanisme de résolution des conflits, 142 sont implantés en milieu urbain soit 92% contre 8% seulement en milieu rural. Il en est de même pour les établissements disposant de cellules d'alerte précoce. Sur 194 établissements, 173 sont en milieu urbain soit 89% contre 21 soit 11% en milieu rural. 130 établissements en milieu urbain sur 141 soit 92% contre 11 soit 8% en milieu rural, ont opté pour la réorganisation des enseignements comme mécanisme de mitigation.

Au plan régional, les établissements dotés de clubs « messenger de la paix » sont concentrés dans le District d'ABIDJAN (32 établissements) et dans les régions, du HAUT SASSANDRA (21 établissements), du PORO (16 établissements) et de GBEKE (11 établissements).

Les régions ayant plus de 15 établissements possédant des cellules d'alerte précoce sont les régions du Haut Sassandra 17 établissements, de GBEKE (17 établissements), de l'AGNEBY-TIASSA (15 établissements) et le District d'Abidjan (28 établissements).

Les établissements ayant eu recours à la réorganisation des enseignements se retrouvent le plus dans les régions de l'INDENIE DJUABLIN (18 établissements), du PORO (15 établissements) et du SUD-COMOE (13 établissements).

Le District d'Abidjan (13 établissements) et la région du Haut Sassandra (10 établissements) ont le plus grand nombre d'établissements ayant réorganisé leur mode de fonctionnement en vue de juguler les conflits.

En définitive, très peu de structures scolaires ont mis en place des mécanismes de résolution des conflits entre les élèves, les enseignants et l'administration scolaire. L'installation de ces mécanismes est une impérieuse nécessité car ils peuvent contribuer à améliorer la qualité de l'environnement scolaire et favoriser par conséquent le maintien des élèves.

**Tableau 26 : Répartition du nombre d'écoles primaires ayant un mécanisme de résolution des conflits par statut et par milieu en 2016/17**

types de mécanisme de mitigation	nombre d'écoles ayant un mécanisme de mitigation					
	Statut			Milieu		Ensemble
	Communautaire	Privé	Public	Rural	Urbain	
Mécanismes de résolution (club messenger de paix...)	17	74	459	256	294	<b>550</b>
Cellules d'alerte précoce	4	8	37	29	20	<b>49</b>
Réorganisation des enseignements	0	8	118	75	51	<b>126</b>
Réorganisation du mode de fonctionnement	56	3	84	114	29	<b>143</b>
Autres mécanismes mitigation	1	25	81	43	64	<b>107</b>

**Tableau 27 : Répartition du nombre d'établissements secondaires ayant un mécanisme de résolution des conflits par statut et par milieu en 2016/17**

types de mécanisme de mitigation	nombre d'écoles ayant un mécanisme de mitigation				
	Statut		Milieu		Ensemble
	Privé	Public	Rural	Urbain	
Mécanismes de résolution (club messenger de paix...)	97	58	13	142	155
Cellules d'alerte précoce	116	78	21	173	194
Réorganisation des enseignements	88	53	11	130	141
Réorganisation du mode de fonctionnement	59	16	7	68	75
Autres mécanismes mitigation	12	12	2	22	24

## 2-2. Violence au sein des structures éducatives

### 2-2-1. Types de violences

De nombreux enfants sont victimes de violences dans et aux alentours des écoles chaque année. Les violences en milieu scolaire représentent un obstacle à l'accès, au maintien et à une éducation de qualité pour tous.

Les violences sont regroupées en trois grands groupes, à savoir les violences physiques (coups et blessures, bastonnades, corvées), les violences sexuelles (viols, harcèlements sexuels, attouchements), les violences psychologiques (mutilations génitales, mariages forcés, humiliations, intimidation). Quelles sont les proportions d'élèves victimes de violence en 2017-2018 ?

- **L'enseignement primaire**

Dans le primaire, les élèves sont le plus souvent victimes de violences physiques et psychologiques (**Tableau 28**). En 2017, 3 684 élèves ont été victimes de propos humiliants et 125 victimes de mutilations génitales. En ce qui concerne les violences physiques, le nombre d'élèves victimes s'élève à 1 096 élèves pour les coups et blessures et 1 219 pour les corvées. Quant aux violences sexuelles, elles enregistrent 60 victimes, dont 15 élèves pour les viols, 15 pour les harcèlements sexuels et 30 pour les attouchements.

Selon le statut, les élèves victimes proviennent en majorité des écoles publiques quel que soit le type de violence. Au niveau des violences physiques, sur 1 096 élèves victimes de coups et blessures, 1 014 élèves sont du public soit 93% contre 82 du privé soit 7%. Pour un total de 1 219 élèves ayant subi des corvées, 1 149 sont du Public soit 94% contre 70 du Privé, soit 6%. 760 élèves du Public, soit 93% contre 57 du Privé, soit 7% sur un total de 817 élèves sont victimes de bastonnades. Au niveau des violences psychologiques, tous les élèves victimes de mutilations génitales sont issus du public (125 filles). Les 3 684 élèves victimes de propos humiliants, se répartissent de la façon suivante : 3 218 élèves pour le public soit 87% contre 466 pour le privé soit 13%. Les victimes de viols, d'attouchements et de harcèlements sexuels sont toutes issues du public.

Selon le milieu d'implantation des écoles, la zone rurale enregistre le plus de victimes pour tous les types de violences. Ainsi pour les violences physiques, sur les 1 096 élèves victimes de coups et blessures, 823 élèves sont du milieu rural soit 75% contre 273 du milieu urbain soit 25%. La majorité des élèves victimes de corvées se retrouve en milieu rural (996 élèves soit 82%) contre 223 soit 18% en milieu urbain sur un total de 1 219 élèves. Dans l'ensemble, 817 élèves sont victimes de bastonnades dont 457 élèves sont en milieu rural soit 56% contre 360 en milieu urbain

soit 44%. Au niveau des violences psychologiques, sur 125 élèves victimes de mutilation génitales 44 élèves sont issues du milieu rural soit 35% et 81 élèves sont du milieu urbain soit 65%. 2 486 élèves du milieu rural sont victimes de propos humiliants, soit 67% contre 1 198 du milieu urbain, soit 33%. L'on note 9 cas de mariages forcés tous issus du milieu rural. La majorité des élèves victimes de violences sexuelles (les cas d'attouchement et de harcèlement sexuel) est en milieu urbain. L'on relève 15 cas de viol dont 8 en milieu rural et 7 en milieu urbain.

De façon générale, dans tous les niveaux d'études, les élèves subissent des violences (**Tableau 29**). Pire, dès les cours préparatoires (CP1 et CP2), une proportion non négligeable d'élèves est soumise à des traumatismes : Corvées (337 élèves), Coups et blessures (481 élèves), Bastonnades (259 élèves), Humiliations (1 282 élèves) et mutilations génitales (55 élèves). Près de la moitié des cas de viol a été recensée au CM2 (7 cas).

Concernant les violences psychologiques l'on note que sur 9 cas de victimes de mariages forcés 4 cas sont du niveau CM2 contre 4 au niveau CM1 et 1 cas au CE1. Il faut noter que ces jeunes filles sont relativement âgées.

Les filles comme les garçons sont victimes de violence (**Tableau 28**). Sur 3 684 élèves victimes de propos humiliants, 1 950 sont des garçons, soit 53% contre 1 734 filles soit 47%. Les garçons sont plus victimes de violences physiques que les filles. Quant aux violences sexuelles, les filles sont les plus touchées. Sur 30 cas d'attouchements, 22 sont exercés sur les filles.

Les violences touchent tous les âges dans le primaire (**Tableau 30**). Toutefois, la tranche d'âge des 6 – 11 ans renferme le plus grand nombre de victimes quel que soit le type de violence (tableau xx). Ainsi, concernant les violences physiques, sur 1 096 élèves victimes, 701 ont entre 6 et 11 ans soit 64%. Pour cette même tranche d'âge, 804 élèves sur 1 219 sont victimes de corvées soit 66%. Et enfin sur 817 élèves victimes de bastonnades, 647 ont entre 6 et 11 ans soit 79%. Au niveau des violences psychologiques, 2 542 élèves sur 3 684 élèves sont âgés de 6 à 11 ans soit 69%. Pour les 125 élèves victimes de mutilations génitales, 80 ont entre 6 et 11 ans soit 64%. Cependant, tous les cas de mariages forcés, de viols et d'attouchements concernent majoritairement les élèves de 12 ans et plus.

- **L'enseignement secondaire général**

A l'instar de l'enseignement primaire, les violences physiques et psychologiques sont les plus récurrentes dans l'enseignement secondaire général (**Tableau 31**). Concernant les violences psychologiques, 1 048 élèves sont victimes de propos humiliants, 646 victimes d'intimidation, 45 victimes de mutilations génitales et 37 victimes de mariages forcés. A propos des violences physiques,

on dénombre 575 élèves victimes de coups et blessures, 425 victimes de corvées et 343 élèves victimes de bastonnades. 127 élèves sont victimes de violences sexuelles dont 33 cas de viols et 94 cas de harcèlement sexuel.

Quel que soit le statut de l'établissement, 575 élèves ont été victimes de coups et blessures. 293 d'entre eux fréquentent les établissements publics, soit 51% contre 282 dans le privé, soit 49%. De plus, 92% des 425 élèves ayant subi des corvées sont du privé. Sur 343 élèves victimes de bastonnades, 158 sont du Public, soit 46% contre 185 élèves du Privé, soit 54%. Au niveau des violences psychologiques, les 45 élèves victimes de mutilation génitales sont toutes issues du public et sur les 1 048 élèves victimes de propos humiliants 413 élèves sont du public soit 39% contre 635 élèves au Privé soit 61%. Contrairement au Primaire, au niveau des violences sexuelles, les victimes de viols, et de harcèlements sexuels, sont pour la plupart issues du privé. S'agissant des viols, sur 33 élèves victimes, 23 élèves sont du Privé soit 70% contre 10 élèves du Public, soit 30%. Sur 94 élèves victimes de harcèlement sexuels, 62 élèves sont du Privé, soit 66% contre 32 élèves du Public, soit 34%.

Selon le milieu, pour l'ensemble des types de violences, les élèves victimes sont issus en majorité du milieu urbain sauf dans le cas des mutilations génitales. Ainsi pour les violences physiques, sur 575 élèves victimes de coups et blessures, 570 élèves sont du milieu urbain, soit 99% contre 5 élèves du milieu rural, soit 1%. Sur les 425 élèves ayant subi des corvées 378 élèves sont du milieu urbain, soit 89% contre 47 élèves du milieu rural, soit 11%. Les 343 élèves victimes de bastonnades sont tous issus du milieu urbain. Au niveau des violences psychologiques, sur 45 élèves victimes de mutilation génitales 36 élèves sont issues du milieu rural, soit 80% et 9 élèves sont du milieu urbain, soit 20%. Les 1 048 élèves victimes de propos humiliants sont en milieu urbain. 36 des 37 cas de mariages forcés ont été recensés en milieu urbain. Concernant les violences sexuelles, la majorité des victimes de harcèlement sexuel et de viols se rencontre en milieu urbain. Pour les viols, sur les 33 cas, 32 sont en milieu urbain contre 1 en milieu rural et pour les 94 cas de harcèlements sexuels, 93 sont en milieu urbain contre 1 en milieu rural.

Les violences au secondaire touchent tous les niveaux de la 6<sup>ème</sup> à la Tle. Les violences physiques affectent plus le premier cycle que le second cycle et le nombre d'élèves victimes décroît avec le niveau d'études (**Tableau 32**). De même, pour les violences psychologiques à savoir les propos insultants ou humiliants et les intimidations, le nombre de victimes décroît avec l'âge. Quant aux mariages forcés, aux mutilations génitales et violences sexuelles notamment les viols, les élèves du premier cycle sont les plus concernés. La classe de 3<sup>ème</sup> enregistre le plus grand nombre d'élèves victimes de harcèlements sexuels.

**Tableau 28 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon le statut et le milieu dans l'enseignement primaire en 2016/17**

Types de violences		Statut			Milieu		Ensemble
		Communautaire	Privé	Public	Rural	Urbain	
Coups et blessures	Total	0	82	1014	823	273	<b>1096</b>
	Filles	0	23	364	292	95	<b>387</b>
Bastonnades	Total	0	57	760	457	360	<b>817</b>
	Filles	0	22	306	177	151	<b>328</b>
Corvées	Total	0	32	561	468	125	<b>593</b>
	Filles	0	70	1149	996	223	<b>1219</b>
Viols	Total	0	0	15	8	7	<b>15</b>
	Filles	0	0	12	8	4	<b>12</b>
Harcèlements sexuels	Total	0	0	5	5	10	<b>15</b>
	Filles	0	0	3	5	10	<b>15</b>
Attouchements	Total	0	0	30	9	21	<b>30</b>
	Filles	0	0	22	9	13	<b>22</b>
Mutilations génitales	Filles	0	0	125	44	81	<b>125</b>
Mariages forcés	Total	4	0	5	9	0	<b>9</b>
	Filles	4	0	5	9	0	<b>9</b>
Humiliations	Total	0	466	3218	2486	1198	<b>3684</b>
	Filles	6	209	1519	1171	563	<b>1734</b>
Intimidations	Total	0	276	494	251	519	<b>770</b>
	Filles	0	131	243	122	252	<b>374</b>

**Tableau 29 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon le niveau d'études dans l'enseignement primaire en 2016/17**

Types de violences	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
<b>Coups et blessures</b>	285	196	196	137	125	157	<b>1096</b>
<b>Bastonnades</b>	146	113	164	126	138	113	<b>817</b>
<b>Corvées</b>	154	183	253	184	232	213	<b>1219</b>
<b>Viols</b>	1	2	1	0	4	7	<b>15</b>
<b>Harcèlements sexuels</b>	0	0	0	0	3	2	<b>5</b>
<b>Attouchements</b>	0	8	0	0	1	2	<b>11</b>
<b>Mutilations génitales</b>	31	24	24	15	19	12	<b>125</b>
<b>mariages forcés</b>	0	0	1	0	0	4	<b>5</b>
<b>Humiliations</b>	632	650	712	552	585	530	<b>3684</b>
<b>Intimidations</b>	103	112	198	128	100	129	<b>770</b>

**Tableau 30 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon l'âge dans l'enseignement primaire en 2016/17**

Types de violences	moins de 6ans	6 à 11 ans	12ans et plus	TOTAL
Coups et blessures	99	701	296	1096
Bastonnades	24	647	146	817
Corvées	42	804	373	1219
Viols	1	6	8	15
Harcèlements sexuels	0	3	2	5
Attouchements	0	1	2	3
Mutilations génitales	15	80	30	125
mariages forcés	0	0	5	5
Humiliations	201	2542	941	3684
Intimidations	25	527	218	770

**Tableau 31 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence par sexe, par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire en 2016/17**

Types de violences	Sexe	Statut		Milieu		Ensemble
		Privé	Public	Rural	Urbain	
Coups et blessures	Total	282	293	5	570	575
	Filles	121	137	4	254	258
Bastonnades	Total	185	158	0	343	343
	Filles	81	83	0	164	164
Corvées	Total	391	34	47	378	425
	Filles	173	14	18	169	187
Viols	Total	23	10	1	32	33
	Filles	23	10	1	32	33
Harcèlements sexuels	Total	62	32	1	93	94
	Filles	59	32	1	90	91
Mutilations génitales	Filles	0	45	36	9	45
Mariages forcés	Total	18	19	1	36	37
	Filles	18	19	1	36	37
Humiliations	Total	635	413	0	1 048	1 048
	Filles	319	204	0	523	523
Intimidations	Total	300	346	0	646	646
	Filles	141	207	0	348	348

**Tableau 32 : Répartition du nombre d'élèves victimes de violence selon le niveau d'études dans l'enseignement secondaire en 2016/17**

TYPES DE VIOLENCES	NIVEAU D'ETUDES							TOTAL
	6EME	5EME	4EME	3EME	2NDE	1ERE	TLE	
Coups et Blessures	195	108	115	69	38	25	25	575
Bastonnades	121	79	64	39	17	13	10	343
Corvées	112	100	76	45	28	30	34	425
Viol (y compris relations sexuelles avec un adulte)	3	5	8	12	0	2	3	33
Harcèlements sexuels	1	2	13	34	17	14	13	94
Mutilations génitales féminines	2	15	19	2	3	2	2	45
Mariages forcés	6	6	11	8	1	1	4	37
Propos insultants ou humiliants	272	211	171	186	87	60	61	1048
Intimidation/Menaces/Chantages	165	145	107	115	47	35	32	646
Attouchements	1	2	7	5	2	5	5	27

### 2-2-2. Mécanismes de résolution des violences au sein des structures éducatives

Conscient de l'impact négatif des violences sur le maintien des élèves dans le système éducatif, le MENETFP a entrepris, depuis quelques années, la mise en place de clubs scolaires, de comités de lutte contre la violence, de cellules d'écoutes dans les structures éducatives mais aussi et surtout la formation d'enseignantes, de parents d'élèves et de Comité mère-élève fille.

- **L'enseignement primaire**

Sur 16 957 écoles primaires, seulement 5% disposent de clubs scolaires et 3% de cellules d'écoutes, d'enseignantes et de mères protectrices.

Les mécanismes de résolution existent aussi bien dans le public que dans le privé mais ils sont quasi inexistant dans le communautaire (**Tableau 33**). Toutefois, l'on constate que le public a plus de structures disposant de mécanismes de résolution que le privé. Ainsi sur 849 écoles utilisant les clubs scolaires comme mécanisme de résolution, 717 sont des écoles publiques, soit 84% contre 15% pour le Privé et 1% pour le communautaire. Sur 399 écoles ayant des comités de lutte comme mécanisme de résolution, 328 écoles sont du Public, soit 82% contre 16% pour le Privé et 2% pour le communautaire. La majorité des 434 écoles dotées de cellules d'écoutes est publique (336 écoles soit 77%). L'on dénombre 561 écoles ayant des enseignantes protectrices dont 486 au Public, (86,9%), 74 au Privé (13%) et 1 communautaire (0,1%).

Aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural, les mécanismes de résolution existent dans certaines écoles. Mais les clubs scolaires sont beaucoup plus présents en milieu urbain qu'en milieu rural. Sur

les 849 écoles dotées de clubs scolaires, 456 sont en milieu urbain soit 54% contre 46% en milieu rural. Pour un total de 399 écoles ayant installé des comités de lutte, 219 sont en milieu rural soit 55% contre 45% en milieu urbain. Concernant les écoles disposant de cellules d'écoutes, 253 écoles sur 434 recensées se trouvent en milieu urbain, soit 58% tandis que les 42% restant se retrouvent en milieu rural. Le milieu rural compte plus d'écoles avec 299 écoles, soit 53% ayant des enseignantes protectrices.

- **L'enseignement secondaire**

Les établissements disposant de clubs scolaires ne représentent que 20% de l'ensemble des 1 778 établissements recensés, ceux qui disposent de cellules d'écoutes 26% (**Tableau 34**). Ces proportions sont encore plus faibles pour les établissements ayant des enseignantes protectrices et des comités de lutte contre la violence. Elles ne valent respectivement que 5% et 7%.

Par ailleurs, 64% des 353 établissements ayant des clubs scolaires sont privés. Sur 136 établissements ayant des comités de lutte, 79 sont privés, soit 58% contre 42% pour le public. 459 établissements disposent de cellules d'écoutes dont 298 privés, soit 65% contre 35% pour le public. Les 93 établissements ayant des enseignantes protectrices, se répartissent en 70 établissements privés et 23 établissements publics, soit 75% contre 25%.

En ce qui concerne le milieu d'implantation des établissements, sur 353 établissements utilisant les clubs scolaires comme mécanisme de résolution, 316 sont en milieu urbain, soit 90% et seulement 37 sont en milieu rural soit 10%. De même, pour les établissements ayant des comités de lutte, sur 136 établissements recensés, 117 écoles sont en zone urbaine et 19 en zone rurale, soit respectivement 86% contre 14%. Pour ceux disposant de cellules d'écoute, sur 459 établissements, 394 se trouvent en milieu urbain, soit 86% contre 65 en milieu rural, soit 14%. Enfin, 89 des 93 établissements ayant des enseignantes protectrices sont en milieu urbain, soit 96%.

En définitive, dans l'enseignement primaire comme dans l'enseignement secondaire, les proportions de structures éducatives ayant mis en place des mécanismes internes de résolution des violences sont relativement faibles. Ces faibles proportions indiquent que des efforts sont à faire si l'on veut que l'environnement scolaire soit favorable aux apprentissages.

**Tableau 33 : Répartition des écoles primaires disposant d'un mécanisme de résolution des cas de violence par statut et par milieu en 2016/17**

Type de mécanisme de résolution	Statut			Milieu		nombre d'écoles ayant un mécanisme de résolution	Proportion des écoles ayant un mécanisme de résolution
	Communaire	Privé	Public	Rural	Urbain		
Clubs scolaires	3	129	717	393	456	849	5%
Comités	7	64	328	219	180	399	2%
Cellules d'écoutes	0	98	336	181	253	434	3%
Enseignantes protectrices	1	74	486	299	262	561	3%
Autres initiatives	0	34	140	84	90	174	1%

**Tableau 34 : Répartition des établissements secondaires disposant de mécanismes de résolution des cas de violence par statut et par milieu en 2016/17**

Type de mécanisme de résolution	Statut		Milieu		nombre d'établissements ayant un mécanisme de résolution	Proportion des établissements ayant un mécanisme de résolution
	Privé	Public	Rural	Urbain		
Clubs scolaires	226	127	37	316	353	20%
Comités	79	57	19	117	136	8%
Cellules d'écoutes	298	161	65	394	459	26%
Enseignantes protectrices	70	23	4	89	93	5%
Autres initiatives	37	43	17	63	80	4%

### 2-3. Grossesses en cours de scolarité.

Les grossesses en cours de scolarité constituent un frein indéniable à la scolarisation des filles en Côte d'Ivoire et un handicap à leur émancipation et à leur promotion sociale et économique.

- **L'enseignement primaire**

Au Primaire, pour l'année scolaire 2016-2017, ce sont 139 cas de grossesses qui ont été recensés contre 404 en 2015-2016. Ce nombre qui a connu une baisse considérable pourrait s'expliquer par l'engagement du ministère à éradiquer ce fléau du système à travers la campagne « zéro grossesse ».

Dans ce cycle d'enseignement, c'est au CM2 qu'on observe une forte concentration des cas de grossesses (111 cas) (**Graphique 6**).

La répartition des cas de grossesses par âge indique que les élèves de 12 ans (21%), 13 ans (20%) et 14 ans (25%) représente la tranche d'âge qui regroupe les plus fortes proportions de filles

enceintes (**Graphique 7**). Il faut noter que la plupart de ces filles ne font pas réellement leur âge. Mais cela ne justifie en aucun cas ces grossesses.

Au plan régional, les régions du GONTOUGO, de GBEKE, du HAUT- SASSANDRA sont les plus touchées par le fléau avec respectivement 28, 15 et 11 cas de grossesses (**Graphique 8**).

- **L'enseignement secondaire**

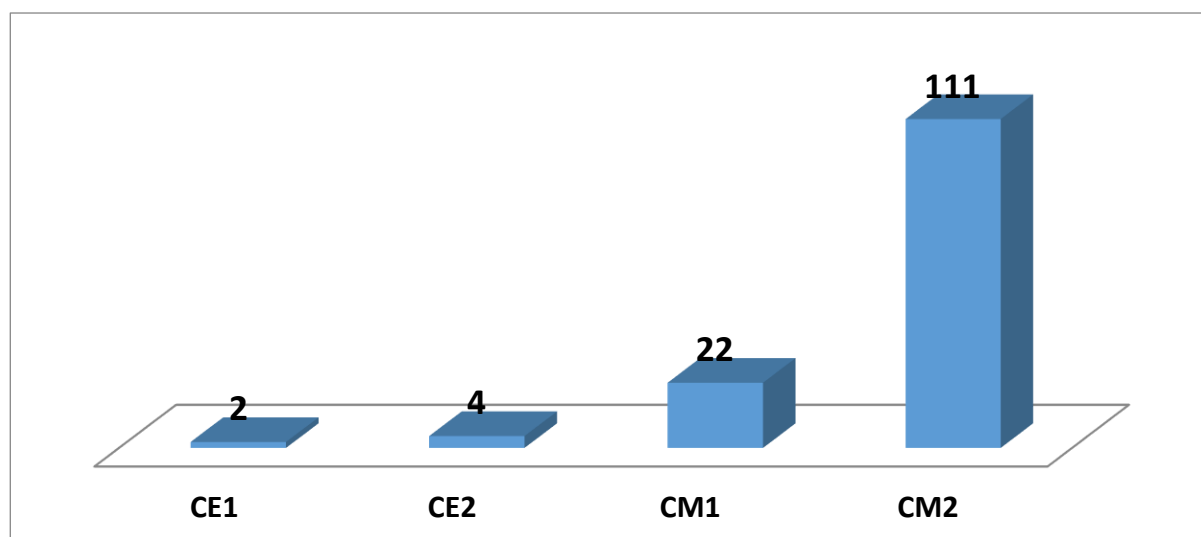
Au Secondaire, ce sont 4 137 cas de grossesses qui ont été recensés. Ce nombre est légèrement en baisse par rapport à celui de 2015-2016 qui était de 4471.

On observe une forte prévalence des cas de grossesses en classe de 3<sup>ème</sup> (**Graphique 9**).

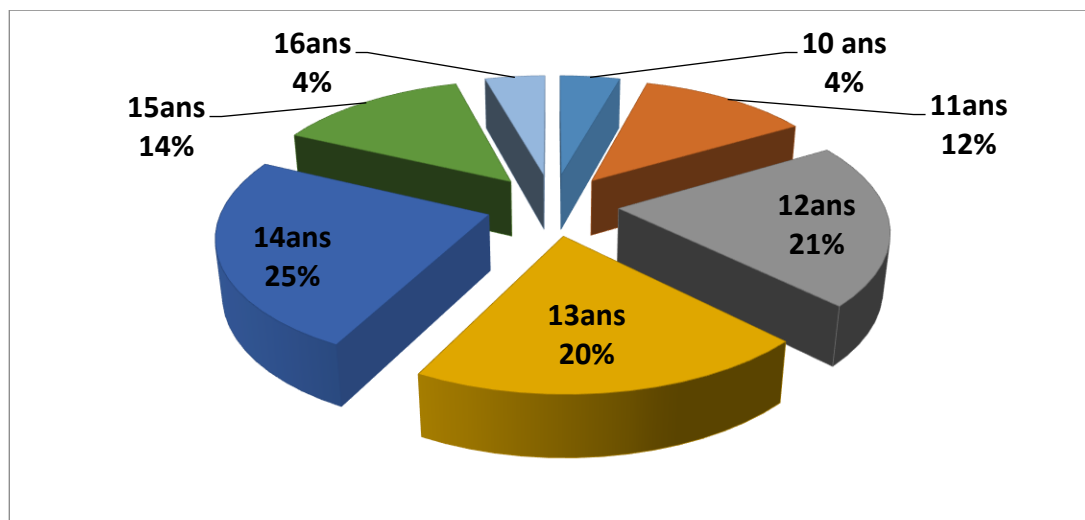
Concernant la situation en région, sur 4 137 cas de grossesses, les plus grands nombres sont enregistrés dans le District d'ABIDJAN (353 cas de grossesses) et dans les régions de la MARAHOUE (317 cas de grossesses) et du GONTOUGO (288 cas de grossesses) (**Tableau 35**). Ces cas de Grossesses pourraient s'expliquer par l'éloignement des filles des cellules familiales et de leurs conditions de vie précaire.

En conclusion, malgré la baisse observée, les cas de grossesses en cours de scolarité persistent, surtout dans l'enseignement secondaire. Ces grossesses ont pour conséquence l'interruption momentanée ou définitive des études. Par conséquent, une remobilisation de tous les acteurs autour de la question s'impose.

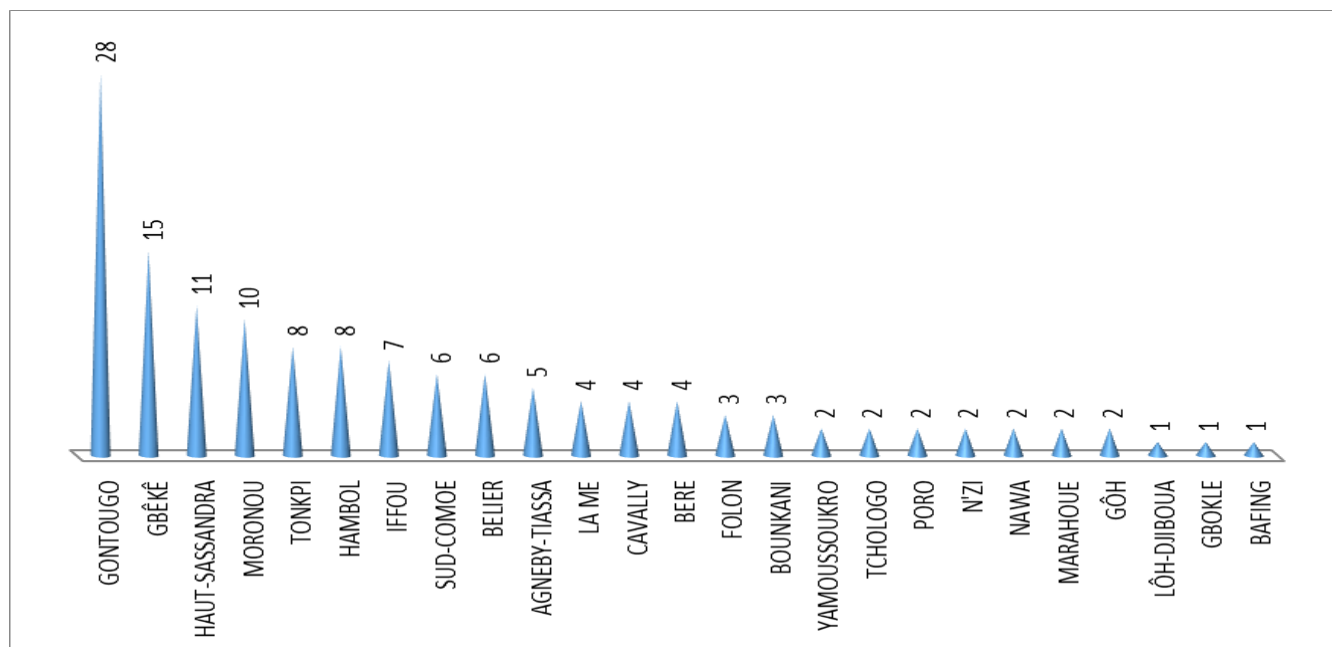
Graphique 6 : Répartition des cas de grossesses par niveau d'études dans l'enseignement primaire en 2016/17



Graphique 7 : Proportion des cas de grossesses par âge dans l'enseignement primaire en 2016/17



Graphique 8 : Répartition des cas de grossesses par région administrative dans l'enseignement primaire en 2016/17



Graphique 9 : Répartition des cas de grossesses par niveau d'études dans l'enseignement secondaire en 2016/17

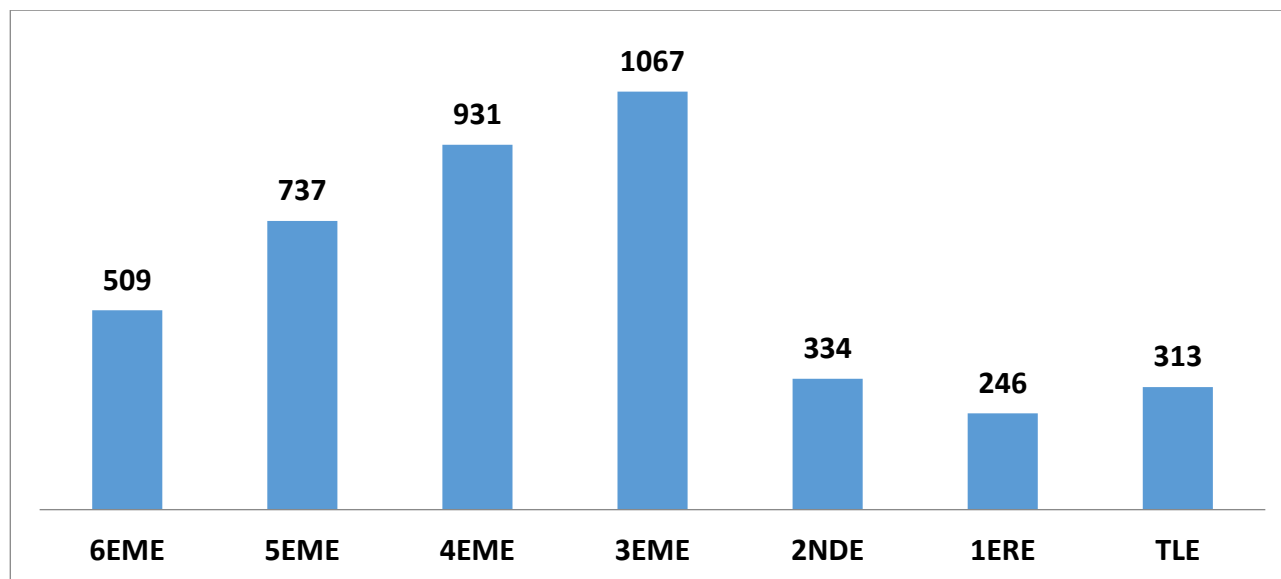


Tableau 35 : Répartition des cas de grossesses par région administrative dans l'enseignement secondaire en 2016/17

Régions	Nombre de cas de grossesses	Régions	Nombre de cas de grossesses
FOLON	6	IFFOU	150
BAFING	27	GÔH	151
WORODOUGOU	38	MORONOU	151
TCHOLOGO	55	NAWA	151
KABADOUGOU	57	SUD-COMOE	151
GBOKLE	61	LA ME	162
BERE	65	AGNEBY-TIASSA	171
HAMBOL	67	SAN PEDRO	175
GUEMON	74	INDENIE-DJUABLIN	176
BAGOUE	82	LÔH-DJIBOUA	189
N'ZI	82	GBÊKÊ	238
CAVALLY	100	HAUT-SASSANDRA	258
GRANDS PONTS	107	GONTOUGO	288
PORO	112	MARAHOUÉ	317
BOUNKANI	123	ABIDJAN	353

## Chapitre 3 : Obstacles à un environnement propice aux apprentissages

Le plan sectoriel éducation formation 2016-2025, dans sa stratégie d'amélioration de la qualité et de la diversité de l'offre éducative, prévoit des structures scolaires avec un environnement propice à l'accès et au maintien des élèves tout au long de leur formation.

En rapport avec l'efficacité interne du système éducatif, le profil de rétention pseudo-longitudinale 2017-2018 montre que le taux de rétention diminue tout le long des cycles d'enseignement. Il est respectivement, pour les niveaux d'études suivants, de : 92,6% au CP2, 85,1% au CE2, 79% au CM2, 63,3% en 5<sup>ème</sup>, 59,8% en 3<sup>ème</sup> et 36,0% en Tle. En général, le faible taux de rétention résulte de l'échec scolaire conduisant à des redoublements fréquents et aussi à des abandons. Cette situation pourrait être en partie due aux conditions d'apprentissage peu satisfaisantes découlant du non-respect des normes en matière de commodités requises, de la vétusté des salles de classe, du faible niveau d'encadrement dû aux effectifs pléthoriques, de l'absence d'infrastructures d'accompagnement de base (latrine, eau potable, lave-mains, électricité, clôture), et de l'inadaptation des infrastructures et équipements aux besoins des enfants vivant avec un handicap. Ces différents facteurs pourraient constituer un frein à la scolarisation totale et inclusive. Or, les statistiques en 2017/18 révèlent la persistance d'entraves en rapport avec l'environnement d'apprentissage. L'inadéquation des commodités, les conditions difficiles d'apprentissage et l'insuffisance quantitative et qualitative d'enseignants.

### 3-1. Commodité inadéquate au sein des écoles et établissements

Pour assurer le bien-être des élèves, il faut améliorer la qualité de l'environnement d'apprentissage par la présence des commodités requises au sein des structures scolaires. Les commodités améliorent la rétention des élèves à l'école. Leur inexistence dans une école primaire ou dans un établissement secondaire pourrait augmenter le nombre de redoublants et celui des abandons. Il est donc important pour le système éducatif de veiller sur le niveau d'évolution de : (i) L'état des salles classe utilisées pour les cours, (ii) des commodités requises pour accueillir les élèves vivant avec un handicap, (iii) des infrastructures d'accompagnement de base (points d'eau, latrines, lave-mains, électricité, clôture et salle multimédia).

### 3-1-1. Précarité de nombreuses salles de classe utilisées pour les cours

La salle de classe est le local destiné à l'enseignement, ces différentes composantes à savoir le toit, les murs, le sol les portes et les fenêtres devraient être toujours en bon état pour garantir aux apprenants de bonnes conditions pour le déroulement des activités pédagogiques. Dans certaines localités, les salles de classe sont de simples abris de fortune en plein air, généralement construits en paille. Pendant la saison des pluies, les écoles sont purement et simplement fermées. Cette situation amène souvent des élèves à interrompre les cours avant la fin de l'année scolaire.

Les résultats du recensement annuel des données scolaires 2017/18, montrent bien que le système éducatif compte encore de nombreuses salles de classe en mauvais état ou construites en matériaux provisoires dans tous les degrés d'enseignement.

Les proportions des salles de classe en mauvais état ou construites en matériaux provisoires s'élèvent à 28,3% au primaire, 6,7% au secondaire général et 4,2% au secondaire technique. Ces salles de classe représentent un risque pour les élèves et pourraient encourager certains d'entre eux à l'abandon des cours.

- **L'enseignement primaire**

Dans les écoles primaires, sur 89 649 salles de classe utilisées pour les cours, 12 861 sont en mauvais état soit 14,3% et 12 480 sont construites en matériaux provisoires soit 13,9% (**Tableau 36**). La précarité des salles de classe utilisées pour les cours est plus préoccupante dans les écoles communautaires. Dans ces écoles, 15,5% des salles de classe utilisées pour les cours sont en mauvais état et 60,5% sont construites en matériaux provisoires (salles de classe construites à partir de bois et de paille). En effet, les écoles communautaires sont construites par la communauté qui n'a pas souvent assez de moyen financier pour construire des salles de classe en dur. De plus, l'ouverture de ces salles de classe échappe aux contrôles du service de la carte scolaire. Il faut noter également que la présence des écoles communautaires montre qu'il existe un besoin de scolarisation dans la localité. Cela doit amener les décideurs à y construire prioritairement des écoles.

Dans les écoles primaires publiques, sur un total de 73 165 salles de classe utilisées pour les cours, l'on dénombre 12 030 en mauvais état soit 16,4% et 10 333 construites en matériaux provisoires soit 14,1%.

En ce qui concerne le milieu d'implantation des écoles, l'état de précarité des salles de classe est plus élevé dans les écoles situées en milieu rural. Sur 54 203 salles de classe, 8 653 sont en mauvais

état et 11 112 construites en matériaux provisoires soit respectivement 16% et 20,5% de l'ensemble des salles de classe contre 11,9% et 3,9% en milieu urbain. Le nombre élevé de salles de classe construites en matériaux provisoires en milieu rural s'explique par le fait que la majorité des écoles communautaires sont situées dans cette zone.

Au niveau des régions administratives, la proportion des salles de classe utilisées pour les cours en bon état varie entre 87,5% et 38,0%. Cette proportion reste encore faible pour les régions de GBOKLE (38,0%), TONKPI (53,6%), HAUT-SASSANDRA (53,7%), GUEMON (55,2%), BERE (56,5%), NAWA (57,4%), SAN-PEDRO (58,7%) et WORODOUGOU (59,4%). La politique de réhabilitation de salles de classe ou de construction de nouvelles salles de classe devrait donner la priorité à ces huit régions afin d'offrir aux élèves des salles en bon état pour éviter l'arrêt des cours et les abandons précoces.

- **L'enseignement secondaire général et technique**

Contrairement au primaire qui compte 71,7% de salles de classe utilisées pour les cours en bon état, cette proportion est de 93,3% dans le secondaire général.

Au niveau national, en 2017-2018, dans le secondaire général, 6,7% des 29 230 salles de classe utilisées pour les cours théoriques sont en mauvais état. Les établissements publics comptent plus de salles en mauvais état (15,3%) que les établissements privés (2,2%). Dans les établissements implantés en zone urbaine, sur 27 274 salles de classe, 1 892 sont en mauvais état soit 6,9%, contre 3,8% en milieu rural (**Tableaux 37**). Le faible taux des salles de classe utilisées pour les cours théoriques en mauvais état est le résultat des différentes visites de conformité réalisées par la DSPS et la DEEP avant l'ouverture de tout établissement secondaire.

Au niveau des établissements publics, sur 10 014 salles de classe utilisées pour les cours théoriques, 15,3 % sont en mauvais état. Cette proportion masque de grandes disparités au niveau des régions administratives. Dans les régions administratives, la proportion des salles de classe en mauvais état varie entre 1,1% et 60,8%. Plus du quart des salles de classe utilisées pour les cours théoriques sont en mauvais état dans les régions de N'ZI (60,8%), du GBOKLE (55,1%), du GUEMON (51,1%), du HAMBOL (47,4%), du MORONOU (39,4%), du HAUT-SASSANDRA (30,6%) et des GRANDS PONTS (28,9%).

Dans le secondaire technique sur 2 911 salles de classe utilisées pour les cours, 4,2% sont en mauvais état, cette proportion est de 15% dans les établissements secondaires techniques publics (**Tableau 38**).

En général, l'état de dégradations des salles de classe pour les cours et les salles de classe construites en matériaux provisoire est plus préoccupant dans l'enseignement secondaire général et technique. Par ailleurs, le mauvais état des salles de classe dans certaines régions ne permet pas de respecter le calendrier scolaire et de terminer les programmes.

Pour améliorer cette situation, le plan sectoriel pour l'éducation formation 2016-2025 a prévu la réhabilitation progressive des salles de classe en mauvais état , la construction de nouvelles salles de classe et l'inscription des écoles communautaires à la carte scolaire afin qu'elles deviennent des écoles primaires publiques pour bénéficier des programmes de construction. La salle de classe étant le local de l'école réservé aux activités pédagogiques, il mérite donc d'attirer l'attention de tous les acteurs de l'école (état, parents d'élèves, DSPS, DEEP, DELC, COGES, DAF...) afin de maintenir ce local en bon état pour le bon déroulement des apprentissages.

Tableau1 : primaire

Tableau 36 : Proportion des salles de classe en bon état, en mauvais état et en matériaux provisoires par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2017/18

Statut/Milieu	Nombre écoles	Salles de classe en bon état	Salles de classe en mauvais état	Salles de classe en matériaux provisoires	Total salles de classe	Proportion des salles de classe en bon état	Proportion des salles de classe en mauvais état	Proportion des salles de classe en matériaux provisoires
<b>Statut</b>								
Communautaire	972	629	408	1 587	2 624	24,0%	15,5%	60,5%
Privé	2 201	12 877	423	560	13 860	92,9%	3,1%	4,0%
Public	13 784	50 802	12 030	10 333	73 165	69,4%	16,4%	14,1%
<b>Milieu</b>								
Rural	11 123	34 438	8 653	11 112	54 203	63,5%	16,0%	20,5%
Urbain	5 834	29 870	4 208	1 368	35 446	84,3%	11,9%	3,9%
<b>Ensemble</b>	<b>16 957</b>	<b>64 308</b>	<b>12 861</b>	<b>12 480</b>	<b>89 649</b>	<b>71,7%</b>	<b>14,3%</b>	<b>13,9%</b>

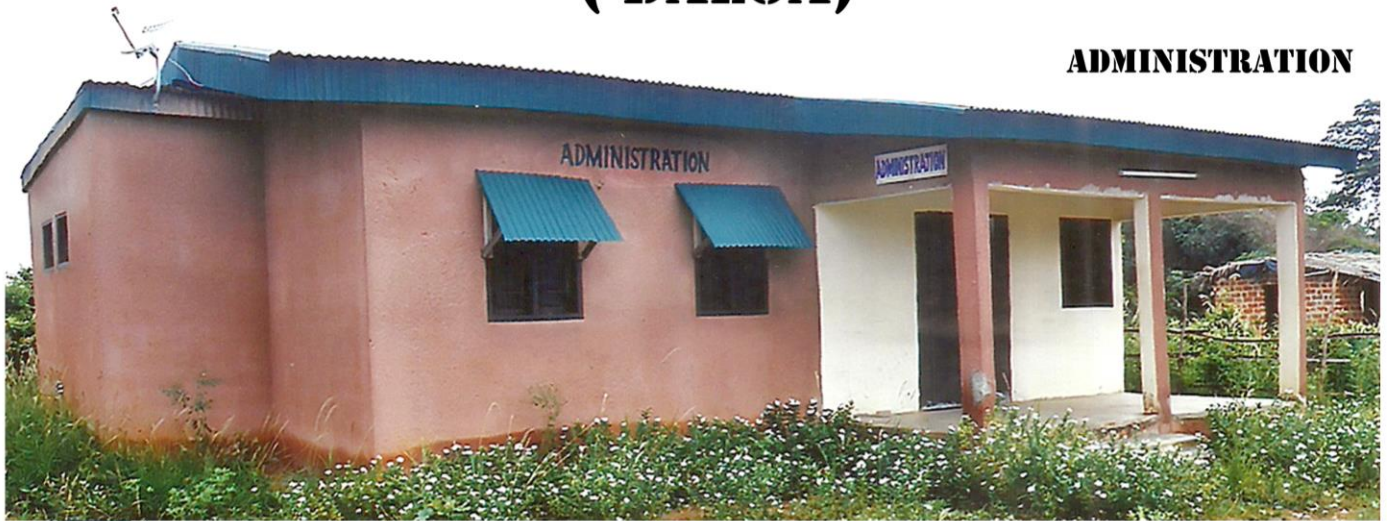
Tableau 37 : Proportion des salles de classe en bon état et en mauvais état par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire général en 2017/18

Statut / Milieu	Nombre établissements	Salles de classe en bon état	Salles de classe en mauvais état	Total salles de classe	Proportion des salles de classe en bon état	Proportion des salles de classe en mauvais état
<b>Statut</b>						
Privé	1 285	18 787	429	19 216	97,8%	2,2%
Public	493	8 477	1 537	10 014	84,7%	15,3%
<b>Milieu</b>						
Rural	236	1 882	74	1 956	96,2%	3,8%
Urbain	1 542	25 382	1 892	27 274	93,1%	6,9%
<b>Ensemble</b>	<b>1 778</b>	<b>27 264</b>	<b>1 966</b>	<b>29 230</b>	<b>93,3%</b>	<b>6,7%</b>

Tableau 38 : Proportion des salles de classe en bon état et en mauvais état par statut et par milieu dans l'enseignement secondaire technique en 2017/18

Statut / Milieu	Nombre établissements	Salles de classe en bon état	Salles de classe en mauvais état	Total salles de classe	Proportion des salles de classe en bon état	Proportion des salles de classe en mauvais état
<b>Statut</b>						
Privé	234	2 648	96	2 744	96,5%	3,5%
Public	10	142	25	167	85,0%	15,0%
<b>Milieu</b>						
Rural	0	0	0	0	-	-
Urbain	244	2 790	121	2 911	95,8%	4,2%
<b>Ensemble</b>	<b>244</b>	<b>2 790</b>	<b>121</b>	<b>2 911</b>	<b>95,8%</b>	<b>4,2%</b>

# COLLEGE PRIVE ANE DE GREGBEU ( DALOA)



ADMINISTRATION



SALLES SPECIALISEES & INFIRMERIE



CANTINE SCOLAIRE



## NOS REUSSITES

### AU BEPC :

2015 - 2016 : 100 %

2016 - 2017 : 85 %

2017 - 2018 : 83 %



TOILETTES

*L'effort fait des Forts*

**CONTACTS: 32 78 73 17 / 79 30 99 55 / 07 15 62 25**

**Email: [collegeanedegregbeu@gmail.com](mailto:collegeanedegregbeu@gmail.com)**

### 3-1-2. Inexistence de commodités pour accueillir les élèves vivant avec un handicap dans de nombreuses écoles

Selon l'UNICEF, les enfants en situation de handicap font face à de nombreux obstacles pour accéder à l'éducation dont ils ont besoin afin de devenir des citoyens productifs. Ces obstacles les empêchent de bénéficier de leurs droits à l'éducation pourtant garantis par la Convention Internationale des Droits des Enfants et par la celle relative aux droits des personnes vivant avec un handicap des Nations Unies. Ils sont confrontés à divers types d'obstacles :

#### **Les obstacles institutionnels:**

Les enfants en situation de handicap ne sont pas valorisés au sein de certaines sociétés, ce qui est souvent renforcé par le biais de politiques et de pratiques institutionnelles qui les excluent en soumettant ceux d'entre eux qui ont la chance d'aller à l'école à des programmes séparés alors qu'ils ont aussi droit à des programmes généraux inclusifs.

#### **Les obstacles liés à la stigmatisation sociale:**

Les stéréotypes liés au handicap entraînent des attitudes négatives envers les enfants en situation de handicap, ce qui explique en partie leur sous-scolarisation.

#### **Les obstacles pour accéder aux infrastructures physiques :**

Les constructions d'écoles ne prennent pas en compte leurs besoins spécifiques.

La Côte d'Ivoire, en ratifiant les Objectifs de Développement Durable en 2015, s'est engagée à assurer à tous les enfants l'accès à une éducation inclusive, équitable et de qualité. Aussi des dispositions sont en train d'être prises dans les écoles et établissements pour permettre à tous les enfants notamment ceux vivant avec un handicap d'y aller, d'y entrer, de s'y déplacer et d'utiliser les équipements (points d'eau, mobiliers, infrastructures d'hygiène). Il est important de noter qu'en 2017/18, 5 012 (au primaire), 2 700 (au secondaire général) et 10 236 (au secondaire technique), soit au total 17948 enfants vivant avec un handicap moteur ont été recensés dans le système éducatif.

Néanmoins, la prise en compte des besoins spécifiques de ces élèves à mobilité réduite est encore faible dans tous les niveaux d'enseignement.

- **L'enseignement primaire**

Au primaire, sur un total de 16 957 écoles, seulement 5 disposent de rampe, 233 de toilettes spécifiques et 23 de fauteuils roulants. En considérant le statut des écoles, l'on remarque que les EPP tout comme les EPV ne disposent pratiquement pas de rampe pour éviter aux élèves vivant avec un handicap les chutes (**Tableau 39**). Il en est de même pour les fauteuils roulants. Seules

une cinquantaine d'écoles privées et un peu plus d'une centaine dans le public sont dotées de toilettes spécifiques. La quasi inexistence de commodités répondant aux besoins des élèves en situation de handicap dans les écoles communautaires pourrait être due au fait que ces écoles sont souvent en matériaux précaires et construites par les populations elles-mêmes pour combler le déficit de l'offre éducative. Les commodités pour les enfants en situation de handicap ne fait pas partie de leurs préoccupations.

En milieu rural où sont implantées près de 2 écoles sur 10, le nombre d'écoles avec le dispositif pour les enfants à mobilité réduite s'élève à 2 pour celles disposant de rampe, à 87 pour celles ayant des toilettes spécifiques, et à 9 pour les écoles avec des fauteuils roulants. Dans les zones urbaines, la situation n'est guère reluisante : si 87 écoles y ont des toilettes spécifiques, seulement 3 et 9 ont respectivement des rampes et des fauteuils roulants.

- **L'enseignement secondaire général et technique**

Dans le secondaire général, sur les 1 778 établissements recensés, seulement 5 sont dotés de rampe et 19 de fauteuils roulants. Le nombre d'établissements avec toilettes spécifiques quoique plus élevé que celui des établissements disposant des deux autres commodités est inférieur à 100 (**Tableau 39**). En milieu rural ainsi qu'en milieu urbain, dans la majorité des établissements, elles n'existent pratiquement pas.

Concernant le secondaire technique, Sur l'ensemble des 244 établissements tous implantés en milieu urbain, 9 sont équipés de rampe. Ils sont tous privés. 19 dont 1 seul public disposent de toilettes spécifiques et enfin les 4 établissements ayant des fauteuils roulants sont également privés.

L'inclusion des standards d'accessibilité dans la construction de tous les nouveaux bâtiments et équipements pourraient garantir le maintien des élèves à besoin spécifiques à l'école. Il est donc important d'intégrer les questions liées aux commodités réservées aux élèves vivant avec un handicap dans les critères d'ouverture des écoles.

**Tableau 39 : Répartition des commodités pour les élèves en situation de handicap par statut, par milieu et selon le cycle d'enseignement en 2017/18**

		Statut			Milieu		ensemble
		*Com	Privé	Public	Rural	Urbain	
<b>Primaire</b>	<b>Total école</b>	<b>972</b>	<b>2 201</b>	<b>13 784</b>	<b>11 123</b>	<b>5 834</b>	<b>16 957</b>
Nombre d'écoles disposant de	Rampe	0	3	2	2	3	5
	Toilette spécifique	10	56	167	146	87	233
	Fauteuil roulant	0	7	16	14	9	23
<b>Secondaire Général</b>	<b>Total établissement</b>	<b>-</b>	<b>1 285</b>	<b>493</b>	<b>236</b>	<b>1 542</b>	<b>1 778</b>
Nombre d'établissements disposant de	Rampe	-	0	5	4	1	5
	Toilette spécifique	-	85	21	21	85	106
	Fauteuil roulant	-	16	3	0	19	19
<b>Secondaire Technique</b>	<b>Total établissement</b>	<b>-</b>	<b>234</b>	<b>10</b>	<b>-</b>	<b>244</b>	<b>244</b>
Nombre d'établissements disposant de	Rampe	-	9	0	-	9	9
	Toilette spécifique	-	18	1	-	19	19
	Fauteuil roulant	-	4	0	-	4	4

### 3-1-3. Insuffisance d'approvisionnement en eau potable, de l'assainissement et de l'hygiène dans les structures scolaires

Bien que le nombre d'enfants scolarisés augmente de plus en plus, il reste à lever de graves obstacles, tels que le manque de commodités requises qui continue d'avoir des incidences sur la qualité de l'éducation de base et est à l'origine des taux élevés de redoublement (11 % au primaire en 2017 ) et d'abandon (5,10% au primaire en 2017). Pour maintenir tous les élèves tout au long de leur cycle de formation, le système éducatif devra leur offrir un environnement sain avec des commodités adéquates pour garantir la santé en milieu scolaire. En vue d'atteindre cet objectif, le plan sectoriel éducation formation prévoit un standard sanitaire minimum pour chaque structure scolaire.

Dans les normes, les textes administratifs exigent un certain nombre d'équipements jugés indispensables pour la santé et donc obligatoires pour autoriser l'ouverture et le fonctionnement de tout établissement : latrines, lave-mains et points d'eau potable.

Les points d'eau sont le plus souvent, un forage, l'eau courante n'étant disponible que dans les grandes villes. Les latrines permettent aux élèves de ne pas déféquer ou uriner en plein air et les points de lavage des mains aménagés à proximité des toilettes de se laver les mains. Ces conditions sanitaires dans les écoles primaires et établissements secondaires sont nécessaires pour un bon épanouissement des élèves.

Les données scolaires de 2017-2018 montrent que beaucoup d'écoles primaires et d'établissements secondaires ont des installations qui laissent à désirer : soit les installations sanitaires sont

insuffisantes, soit elles manquent purement et simplement, soit elles ne sont pas fonctionnelles. Les mauvaises conditions d'hygiène et d'assainissement sont souvent la cause de l'absence de beaucoup d'enfants à l'école parce qu'ils sont malades, souffrant de diarrhée ou d'infections parasitaires. Cette situation est l'une des sources des abandons scolaires.

- **L'enseignement primaire**

Au primaire, sur 16 957 écoles, 57,4% ne possèdent pas de point d'eau potable, 50,2% n'ont pas de latrines fonctionnelles et 74,9% sont sans lave-mains fonctionnels. Le manque d'infrastructures sanitaires de base se pose avec acuité dans les écoles communautaires, dans les écoles primaires publiques et dans les écoles implantées en milieu rural (**Tableau 40**). Plus de 90% des 972 écoles communautaires ne disposent pas d'équipements sanitaires ; 93,6% de ces écoles n'ont pas de points d'eau potable, 92,1% ne possèdent pas de latrines fonctionnelles et 94,7% n'ont pas de lave-mains fonctionnels. Donc ,il y a besoin de transformer rapidement ces écoles communautaires en écoles primaires publiques.

Dans le public, de nombreuses écoles sont encore très loin des niveaux jugés acceptables en matière d'eau potable, d'assainissement et d'hygiène. Pour 13 784 écoles primaires publiques, 60,5% n'ont pas de points d'eau potable, 53,0% ne bénéficient pas de latrines fonctionnelles et 77,1% ne possèdent pas de lave-mains fonctionnels. La dégradation de ces équipements sanitaires est souvent due à un manque d'entretien et à une utilisation abusive par les riverains.

En milieu rural, la majorité des écoles primaires ne bénéficient pas d'équipements sanitaires adéquats. Sur les 11 123 écoles que compte ce milieu, 70,7% ne disposent pas de points d'eau potables contre 32,0% en milieu urbain et sur 2 138 811 élèves, 54,2% en milieu rural n'ont pas accès aux latrines fonctionnelles contre 28,7% en milieu urbain.

La proportion des écoles primaires possédant à la fois des points d'eau potable, des latrines fonctionnelles et des lave-mains fonctionnels est très faible (**tableau 41**). Seulement 2 278 écoles sont dotées de ces trois commodités sur les 16 957 écoles qu'enregistre ce cycle d'enseignement, soit une proportion de 13,4%. Cette proportion est de 9,5% pour les écoles primaires publiques contre 43,1% pour les écoles primaires privées. En matière d'assainissement et d'hygiène beaucoup d'efforts restent encore à faire en milieu rural car sur 11 123 écoles, seulement 676 offrent un environnement sanitaire adéquat aux élèves soit 6,1% des écoles contre 27,5% pour le milieu urbain.

Dans les régions administratives, la proportion des écoles sans latrines fonctionnelles se situe entre 72,7% et 23,5%. Huit(8) régions ont plus de la moitié de leurs écoles non dotée de latrines fonctionnelles, ce sont les régions de la MARAHOUE (72,7%), du HAUT-SASSANDRA (67,6%), du

TONPKI (68,8%), des GRANDS PONTS (64,7%), du MORONOU (64,6%), du WORODOUGOU (65,9%), de l'IFFOU (63,2%) et du GUEMON (61,2%). Par ailleurs, de nombreuses écoles primaires publiques ne disposent pas de points d'eau potable. Dans plusieurs régions, près des trois quarts des écoles n'en sont pas équipés : le BOUNKANI(74,3%), le PORO(71,3%), le TCHOLOGO(74,7%), le WORODOUGOU(73,3%) , le TONPKI(70,9%) et le GOH(70,8%). Dans les régions du BAFING (86,3%), du BERE (81,4%) et du IFFOU (75,4%), les proportions d'écoles dotées de points d'eau potable dépassent 75%.

En général, l'état des sanitaires dans les écoles primaires n'est pas satisfaisant. Sur les 3 900 222 élèves dans l'enseignement primaire, 48,3% ne bénéficient pas de point d'eau potable, 42,7% n'ont pas accès à des latrines fonctionnelles et 71,0% ne disposent pas de lave-mains fonctionnels.

- **L'enseignement secondaire**

Dans le secondaire général, sur 1 923 763 élèves que compte ce cycle d'enseignement en 2017-2018, 5,6% ne disposent pas de point d'eau potable, 11,7% ne bénéficient pas de latrines fonctionnelles et 35,7% n'utilise pas de lave-mains fonctionnels. Contrairement à l'enseignement primaire, l'état sanitaire dans les établissements est moins préoccupant (**Tableau 42**). Cette situation est due en partie aux différentes visites de conformité effectuées par la Direction des Stratégies, de la Planification et des Statistique (DSPS) et la Direction de l'Encadrement des Etablissements Privés (DEEP) avant l'ouverture de ces établissements. Ces visites permettent de vérifier entre autres la présence des points d'eau potable, des latrines, des lave-mains. Malgré les contrôles effectués par la DSPS et la DEEP, dans bon nombre d'établissements publics ,l'état des sanitaires laisse à désirer. Sur 493 établissements secondaires publics, 24, 9% ne possèdent pas de points d'eau potable, 35,9% ne sont pas équipés de latrines fonctionnelles et 54,6% ne bénéficient pas de lave-mains fonctionnels. Les sanitaires sont plus dégradés en milieu rural qu'en milieu urbain : 31,8% des établissements ne disposent pas de point d'eau potable en milieu rural contre 7,2% pour le milieu urbain. En outre, 27,1% des établissements ne disposent pas de latrines fonctionnelles en milieu rural contre 8,3% pour le milieu urbain. Enfin, 49,2% des établissements ne disposent pas de lave-mains fonctionnels en milieu rural contre 30,1% en milieu urbain.

Le nombre d'établissements secondaires disposant à la fois de points d'eau potable, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels est de 1 096 sur les 1 778 établissements que compte le secondaire général soit 61,6% (**Tableau 43**).

Dans les régions administratives, la proportion des établissements sans latrines fonctionnelles est encore élevée dans les régions suivantes : le MORONOU (75,0%), le N'ZI (71,4%), le WORODOUGOU (54,5%), le KABADOUGOU(53,3%), HAMBOL(62,5%), FOLON (50,0%), le

BOUNKANI (58,3%), le BERE (62,5%) et le BAFING (50,0%). Il faut noter que la proportion des établissements sans points d'eau potables est de 10,5%. Cette valeur est largement dépassée dans les régions du BERE (62,5%), du BOUNKANI (50,0%), du GUEMON (50,0%), de la BAGOUE (47,1%) et du GONTOUGO (40,0%).

L'enseignement secondaire technique est le cycle d'enseignement où les commodités sanitaires sont plus acceptables. Sur 244 structures, 197 disposent à la fois de points d'eau potable, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels soit 80,7% (**Tableau 44**).

Au regard des données du recensement scolaire de 2017-2018, la majorité des élèves ne bénéficie pas de meilleures conditions d'assainissement et d'hygiène. Vue l'importance de ces commodités pour la santé en milieu scolaire, leur manque constitue un réel danger pour le maintien des élèves durant leur formation.

Les écoles et établissements scolaires dans lesquels l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement et les conditions d'hygiène sont très précaires, représentent des environnements à haut risque pour les élèves et accentuent la grande vulnérabilité des enfants à certaines maladies. La DSPS et la DEEP devront mobiliser des ressources afin de faire des contrôles de conformité surtout au niveau des écoles primaires avant leur ouverture. Ayant compris l'utilité des sanitaires pour une meilleure scolarisation des enfants, l'UNICEF affecte des ressources à l'amélioration de la santé des enfants d'âge scolaire en aidant à la construction de points d'eau potable, de latrines et de lave-mains dans les écoles primaires et les établissements secondaires à travers son programme « WASH dans les écoles ». L'Etat de Côte d'Ivoire devrait bien emboîter le pas.

En plus de l'aide des Partenaires Techniques financiers, une politique doit être engagée à tous les niveaux ; national, régional et local, afin d'encourager et de faciliter la mise en place dans les établissements scolaires d'infrastructures adéquates de distribution d'eau, d'assainissement et d'hygiène.

**Tableau 40 : Proportion des écoles primaires sans point d'eau, sans latrine fonctionnelle, sans lave-mains fonctionnel par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / Milieu	nombre d'écoles	effectifs élèves	% écoles sans point d'eau	% élèves ne bénéficiant pas de point d'eau	% écoles sans latrine fonctionnelle	% élèves ne bénéficiant pas de latrine fonctionnelle	% écoles sans lave-main fonctionnel	% élèves ne bénéficiant pas de lave-mains fonctionnel
<b>Statut</b>								
Com	972	79 653	93,6%	91,3%	92,1%	86,3%	94,7%	93,6%
Privé	2 201	564 772	21,5%	15,4%	14,4%	8,6%	51,8%	48,1%
Public	13 784	3 255 797	60,5%	52,9%	53,0%	47,5%	77,1%	74,5%
<b>Milieu</b>								
Rural	11 123	2 138 811	70,7%	63,5%	60,7%	54,2%	80,7%	77,7%
Urbain	5 834	1 761 411	32,0%	29,8%	30,3%	28,7%	63,7%	63,0%
<b>Ensemble</b>	<b>16 957</b>	<b>3 900 222</b>	<b>57,4%</b>	<b>48,3%</b>	<b>50,2%</b>	<b>42,7%</b>	<b>74,9%</b>	<b>71,0%</b>

**Tableau 41 : Proportion des écoles disposant à la fois de point d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / Milieu	Nombre écoles	nombre écoles disposant de points d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels	proportion des écoles disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels
<b>Statut</b>			
Communautaire	972	14	1,4%
Privé	2 201	949	43,1%
Public	13 784	1 315	9,5%
<b>Milieu</b>			
Rural	11 123	676	6,1%
Urbain	5 834	1 602	27,5%
<b>Ensemble</b>	<b>16 957</b>	<b>2 278</b>	<b>13,4%</b>

**Tableau 42 : Proportion des établissements secondaires ne disposant pas de point d'eau, de latrine fonctionnelle, de lave-main fonctionnel par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / milieu	nombre d'établissement	effectifs élèves	% établissements sans point d'eau	% élèves ne bénéficiant pas de point d'eau	% établissements sans latrine fonctionnelle	% élèves ne bénéficiant pas de latrine fonctionnelle	% établissements sans lave-main fonctionnel	% élèves ne bénéficiant pas de lave-main fonctionnel
<b>Statut</b>								
Privé	1 285	955 824	4,9%	3,0%	1,2%	0,9%	24,2%	22,1%
Public	493	967 939	24,9%	8,2%	35,9%	22,3%	54,6%	49,2%
<b>Milieu</b>								
Rural	236	103 579	31,8%	24,6%	27,1%	22,2%	49,2%	48,9%
Urbain	1 542	1 820 184	7,2%	4,5%	8,3%	11,1%	30,1%	35,0%
<b>Ensemble</b>	<b>1 778</b>	<b>1 923 763</b>	<b>10,5%</b>	<b>5,6%</b>	<b>10,8%</b>	<b>11,7%</b>	<b>32,6%</b>	<b>35,7%</b>

**Tableau 43 : Proportion des établissements secondaires disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles, de lave-mains fonctionnels par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / Milieu	Nombre d'établissements	nombre établissements disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels	proportion d'établissements disposant de points d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels
<b>Statut</b>			
Privé	1 285	937	72,9%
Public	493	159	32,3%
<b>Milieu</b>			
Rural	236	85	36,0%
Urbain	1 542	1 011	65,6%
<b>Ensemble</b>	<b>1 778</b>	<b>1 096</b>	<b>61,6%</b>

**Tableau 44 : Proportion des établissements de l'enseignement technique disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles, de lave-mains fonctionnels par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / Milieu	Nombre d'établissements	nombre d'établissements disposant de points d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels	proportion des établissements disposant à la fois de points d'eau, de latrines fonctionnelles et de lave-mains fonctionnels
<b>Statut</b>			
Privé	234	189	80,8%
Public	10	8	80,0%
<b>Milieu</b>			
Rural	0	0	-
Urbain	244	197	80,7%
<b>Ensemble</b>	<b>244</b>	<b>197</b>	<b>80,7%</b>

### 3-1-4. Clôture, électricité et salle multimédia

En plus des infrastructures sanitaires indispensables pour la santé des élèves, d'autres équipements comme l'électricité, les clôtures et les salles multimédias, sont aussi importants, pour améliorer la qualité du cadre d'apprentissage des élèves.

L'existence de l'électricité dans les écoles et établissements constitue un facteur important de l'amélioration des conditions d'apprentissage et d'étude (respect des heures d'études le soir, manipulation dans les laboratoires). Les salles de classe électrifiées favorisent un bon déroulement des cours à n'importe quelle heure de la journée.

S'agissant de la clôture, elle délimite l'espace de l'établissement. La présence d'une clôture met la communauté scolaire à l'abri des animaux en divagation, des vols, et permet aux élèves d'être en

sécurité et d'apprendre dans de meilleures conditions. L'équipement des écoles et des établissements en salle multimédia donne la chance à chaque élève d'accéder aux avantages des technologies de l'information et de la communication.

Force est de constater qu'en 2017-2018, de nombreuses structures scolaires ne possèdent pas de salles multimédia et ne sont ni clôturées, ni électrifiées malgré les multiples avantages que l'école est susceptible de tirer de l'existence de ces équipements.

### • L'enseignement primaire

En 2017-2018, le primaire compte 16 957 écoles. L'on observe que 72,2% de ces écoles ne sont pas clôturées, 61,8% n'ont pas d'électricité et 84,9% ne disposent pas de salles multimédia. L'inexistence de ces équipements est plus élevée dans les écoles primaires publiques que dans les écoles privées (**Tableau 45**). En effet, 84,5% des écoles publiques sur un total de 13 784 ne disposent pas de clôture et 65,6% ne sont pas électrifiées. Pour les écoles privées, ces taux sont successivement de 23,2% et 22,7%. Le problème de commodités se pose dans les écoles communautaires, plus de 95% de ces écoles ne sont ni électrifiées ni clôturées et aucune d'elles ne possède de salle multimédia. Les structures scolaires situées en milieu rural sont pratiquement dépourvues de commodités. Sur 11 123 écoles, 94,1% n'ont pas de clôture et 80,9% ne sont pas électrifiées alors qu'en milieu urbain, respectivement 45,0% et 25,4% n'ont pas ces commodités. L'objectif d'intégration des TIC à l'école est encore loin d'être atteint car près de 85% des écoles primaires ne disposent pas de salle multimédia.

Dans les régions administratives, plus des  $\frac{3}{4}$  des écoles ne sont pas électrifiées dans les régions du CAVALLY (93,3%), du BERE (95,7%), du BAFING (82,4%), du BOUNKANI (88,3%), du GBOKLE (87,4%), du GONTOUGO (85,7%), du GUEMON (84,6%), de la MARAHOUE (76,1%), du TCHOLOGO (78,4%), du TONPKI (84,1%) et du WORODOUGOU (82,2%)

Plusieurs régions ont plus 90% de leurs écoles qui ne sont pas clôturées. Il s'agit des régions du BAFING (99,5%), du BERE (98,7%), du BOUNKANI (95,5%), du CAVALLY (94,6%), du FOLON (96,9%), du GBOKLE (95,8%), du GONTOUGO (94,8%), du HAMBOL (95,3%), du HAUT-SASSANDRA (91,8%), du KABADOUGOU (92,7%), du MORONOU (94,6%), du NAWA (94,4%), du TCHOLOGO (93,5%), du TONKPI (94,9%) et du WORODOUGOU (95,0%).

- **L'enseignement secondaire**

Contrairement aux écoles primaires, de nombreux établissements secondaires sont clôturés et électrifiés. Sur 1 778 établissements que compte ce cycle d'enseignement, 16,6% ne sont pas électrifiés, 30,0% ne sont pas clôturés et 82,8% ne disposent pas de salle multimédia. Ce résultat cache de grandes disparités quand on considère le statut de l'école, la zone d'implantation ou la région (**Tableau 46**). La proportion des établissements publics sans électricité et sans clôture est plus faible que celle du privé. En effet, sur 493 établissements publics, 27,6% ne sont pas électrifiés et 55,8% ne sont pas clôturés alors que sur 1 285 établissements du privé, 12,5% ne sont électrifiés et 20,1% sont sans clôtures.

Les structures du secondaire situées en milieu rural ont moins de commodités requises que celles implantées en zone urbaine. 49,2% des 236 établissements secondaires en zone rurale ne sont pas électrifiés, et 61,9% ne sont pas clôturés. En zone urbaine, sur 1 542 établissements 11,7% ne bénéficient pas d'électricité et 25,1% n'ont pas de clôture.

Malgré la volonté de l'Etat et de certaines compagnies de téléphonie mobile comme pour l'intégration des TIC à l'école à travers l'équipement des structures scolaires en salles multimédia, cet objectif est très loin d'être atteint car en 2017-2018, plus de 82% des établissements secondaires ne possèdent pas de salles multimédia.

Au niveau régional, les établissements publics dans plusieurs régions administratives manquent cruellement de clôture et d'électricité. Plus de 75 % des établissements publics dans les régions suivantes ne sont pas clôturés ; BOUNKANI (91,7%), INDENIE-DJUABLIN (90%), N'ZI (85,7%), MORONOU (83,3), BAFING (83,3%), LA ME (81,0%), BERE (75,0%), FOLON (75,0%) et GOH (75,0%). En ce qui concerne les établissements publics non électrifiés, six(6) régions administratives ont un taux d'établissements non électrifiés qui dépasse les 50%. Ce sont les régions de la BAGOUE (58,8%), du BOUNKANI (58,3%), du TCHOLOGO (54,5%), du WORODOUGOU (54,5%), du GUEMON (50,0%) et du FOLON (50,0%).

Dans l'enseignement secondaire technique, la quasi-totalité des établissements sont électrifiés, seulement 0,4% de ces établissements ne bénéficient pas encore d'électricité et 10,2% ne sont pas clôturés (**Tableau 47**).

En somme, dans les cycles d'enseignement du primaire et du secondaire général, il y a encore un taux élevé d'écoles et d'établissements non électrifiés, non clôturés et ne disposant pas de salles multimédia. Au primaire, sur les 3 900 222 élèves enregistrés, 51,6% sont dans des écoles sans électricité, 70,4% dans des écoles sans clôture et 84,2% ne bénéficient pas de salles multimédia. Dans le secondaire général, 5,7% des 1 923 763 élèves fréquentent des établissements sans

électricité et 26,8% sont dans des établissements sans clôture. La Direction des Stratégies, de la planification et des Statistiques et la Direction de l'Encadrement de l'Enseignement Privé devront se donner plus de moyen, au cours des visites de conformité, s'assurer de la disponibilité des commodités avant d'accorder l'agrément d'ouverture aux établissements.

**Tableau 45 : Proportion des écoles primaires ne disposant pas d'électricité, de clôture ni de salle multimédia par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / milieu	nombre d'écoles	effectifs élèves	% écoles sans électricité	% élèves ne bénéficiant pas d'électricité	% écoles sans salle multimédia	% élèves ne bénéficiant pas de salle multimédia	% écoles sans clôture	% élèves ne bénéficiant pas de clôture
<b>Statut</b>								
Communautaire	972	79 653	95,5%	91,8%	100,0%	100%	96,9%	95,6%
Privé	2 201	564 772	22,7%	15,0%	84,8%	86%	23,2%	19,0%
Public	13 784	3 255 797	65,6%	57,0%	83,8%	84%	84,5%	78,7%
<b>Milieu</b>								
Rural	11 123	2 138 811	80,9%	75,7%	84,9%	83,6%	94,1%	93,3%
Urbain	5 834	1 761 411	25,4%	22,5%	84,8%	84,9%	45,0%	42,6%
<b>ENSEMBLE</b>	<b>16 957</b>	<b>3 900 222</b>	<b>61,8%</b>	<b>51,6%</b>	<b>84,9%</b>	<b>84,2%</b>	<b>77,2%</b>	<b>70,4%</b>

**Tableau 46 : Proportion des établissements secondaires ne disposant pas d'électricité, de clôture ni de salle multimédia par statut et par milieu en 2017/18**

Statut / milieu	nombre d'établissement	effectifs élèves	% établissements sans électricité	% élèves ne bénéficiant pas d'électricité	% établissements sans salle multimedia	% élèves ne bénéficiant pas de salle multimedia	% établissements sans clôture	% élèves ne bénéficiant pas de clôture
<b>Statut</b>								
Privé	1 285	955 824	12,5%	4,6%	83,7%	78,4%	20,1%	13,0%
Public	493	967 939	27,6%	6,8%	80,5%	67,7%	55,8%	40,5%
<b>Milieu</b>								
Rural	236	103 579	49,2%	33,0%	91,9%	92,8%	61,9%	63,4%
Urbain	1 542	1 820 184	11,7%	4,1%	81,4%	71,9%	25,1%	24,8%
<b>Ensemble</b>	<b>1 778</b>	<b>1 923 763</b>	<b>16,6%</b>	<b>5,7%</b>	<b>82,8%</b>	<b>73,0%</b>	<b>30,0%</b>	<b>26,8%</b>

Tableau 47 : Proportion des établissements de l'enseignement technique ne disposant pas d'électricité, de clôture ni de salle multimédia par statut et par milieu en 2017/18

Statut / milieu	nombre d'établissement	effectifs élèves	% établissements sans électricité	% élèves ne bénéficiant pas d'électricité	% établissements sans salle multimedia	% élèves ne bénéficiant pas de salle multimedia	% établissements sans clôture	% élèves ne bénéficiant pas de clôture
Statut								
Privé	234	41 359	0,4%	0,3%	60,7%	56,4%	10,7%	10,8%
Public	10	2 545	0,0%	0,0%	20,0%	31,0%	0,0%	0,0%
Milieu								
Rural	0	0	-	-	-	-	-	-
Urbain	244	43 904	0,4%	0,3%	59,0%	54,9%	10,2%	10,2%
<b>Ensemble</b>	<b>244</b>	<b>43 904</b>	<b>0,4%</b>	<b>0,3%</b>	<b>59,0%</b>	<b>54,9%</b>	<b>10,2%</b>	<b>10,2%</b>

### 3-2. Conditions d'encadrement difficiles

Les bonnes conditions d'encadrement pédagogique participent au maintien des élèves dans les structures scolaires. De ce fait, cette sous-section traitera du mode de fonctionnement des salles de classe, de leur taille moyenne et de l'encadrement pédagogique des élèves.

#### 3-2-1. Mode de fonctionnement des salles de classe dans les écoles primaires

Le système éducatif ivoirien connaît des difficultés de fonctionnement en raison des insuffisances de salles de classe et d'enseignants. Le recours à de nouvelles formes de fonctionnement des écoles s'est imposé pour remédier à cette situation. En effet, en plus du fonctionnement idéal des écoles, c'est-à-dire un enseignant pour une salle de classe et un groupe pédagogique, certaines écoles ont également recours aux modes jumelé, double vacation, multigrade et double flux (tableau 48).

De 2013 à 2017, l'on observe une légère baisse des groupes pédagogiques fonctionnant en mode simple (Tableau1). Leur proportion est passée de 86% à 84%. Cette baisse suggère que les conditions d'apprentissage se dégradent dans 16% des groupes pédagogiques en 2017-2018.

La même année, sur 37 546 groupes pédagogiques en zone urbaine, 87,5% sont en fonctionnement simple contre 82,4% en milieu rural. De plus, dans le public, 85,8% des 78 387 groupes pédagogiques fonctionnent en mode simple contre 85,07% en 2016-2017. Dans le privé, la situation s'est légèrement améliorée : sur 14 579 groupes pédagogiques, 88,9% fonctionnent normalement, soit un écart d'environ 3 points par rapport au public (**tableau 49**). Dans les écoles communautaires qui comptent 3 832 groupes pédagogiques, seulement 38,1% fonctionnent en

mode simple ; ce qui induit que plus des 2/3 des salles de classe fonctionnent en mode jumelé, multigrade, double flux ou en double vacation.

Concernant les niveaux d'études, la proportion des groupes pédagogiques fonctionnant en mode simple est la plus faible au niveau de la classe de CE2, elle est de 81,4% contre 86,6% au CP1, 85,3% au CP2, 83,3 au CE1, 84,0% au CM1 et 85,5% au CM2 (**Tableau 50**).

Au niveau national, la proportion des salles de classe qui ne fonctionnent pas en mode simple est de 14,2% des 78 387 groupes pédagogiques du primaire en 2017. Ces élèves sont désavantagés par rapport à ceux dont les classes fonctionnent en mode simple.

Cette proportion masque de grandes disparités au niveau des régions administratives (**Tableau 51**), car elle dépasse les 20% dans les régions de WORODOUGOU (20,7%), du CAVALLY (20,5%), de la NAWA(21,0), du KABADOUDOU (22,2%), du HAUT-SASSANDRA (25,3%), de la BAGOUE (33,1%), du BOUNKANI (38,4%) et du BAFING (43,4%).

En somme, malgré l'augmentation du nombre de salles de classe et le recrutement régulier des enseignants pour améliorer les conditions d'apprentissage, aucune variation significative n'est observée au niveau du fonctionnement normal des groupes pédagogiques. Cette situation nuit à la qualité de l'enseignement.

Tableau 48 : Mode de fonctionnement des groupes pédagogiques dans l'enseignement primaire de 2013/14 à 2017/18

NIVEAUX D'ETUDE	PROPORTION DE GP SELON LE MODE DE FONCTIONNEMENT				
	Simple	Jumelé	Multigrade	Double vacation	Double flux
2013-2014	86,0%	9,7%	1,2%	2,7%	0,4%
2014-2015	85,4%	9,0%	1,3%	4,0%	0,2%
2015-2016	85,4%	9,0%	1,3%	3,9%	0,3%
2016-2017	83,9%	10,2%	1,4%	4,4%	0,2%
2017-2018	84,4%	10,0%	1,3%	4,2%	0,2%

**Tableau 49 : Mode de fonctionnement des groupes pédagogiques par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2017/18**

		Simple	Jumele	Multigrade	Double vacation	Double flux
Milieu	Rural	82,4%	14,6%	1,9%	1,0%	0,1%
	Urbain	87,5%	2,8%	0,3%	9,2%	0,2%
Statut	Communautaire	38,1%	46,7%	13,9%	0,9%	0,4%
	Privé	88,9%	9,2%	1,6%	0,1%	0,2%
	Public	85,8%	8,4%	0,6%	5,1%	0,1%

**Tableau 50 : Proportion de groupe pédagogique simple selon le niveau d'études par statut et par milieu dans l'enseignement primaire en 2017/18**

Niveaux	Mode de fonctionnement	Statut			Milieu		Ensemble
		*Com	Privé	Public	Rural	Urbain	
CP1	Nombre de groupes pédagogiques	926	2 693	13 835	10 951	6 503	<b>17 454</b>
	% GP simple	<b>42,1%</b>	<b>90,4%</b>	<b>88,9%</b>	<b>84,0%</b>	<b>91,0%</b>	<b>86,6%</b>
CP2	Nombre de groupes pédagogiques	841	2 599	13 712	10 710	6 442	<b>17 152</b>
	% GP simple	<b>36,7%</b>	<b>89,5%</b>	<b>87,4%</b>	<b>83,5%</b>	<b>88,2%</b>	<b>85,3%</b>
CE1	Nombre de groupes pédagogiques	725	2 474	13 420	10 280	6 339	<b>16 619</b>
	% GP simple	<b>37,2%</b>	<b>88,2%</b>	<b>84,9%</b>	<b>81,5%</b>	<b>86,2%</b>	<b>83,3%</b>
CE2	Nombre de groupes pédagogiques	590	2 410	13 093	9 753	6 340	<b>16 093</b>
	% GP simple	<b>31,7%</b>	<b>86,4%</b>	<b>82,7%</b>	<b>80,5%</b>	<b>82,8%</b>	<b>81,4%</b>
CM1	Nombre de groupes pédagogiques	443	2 248	12 366	9 033	6 024	<b>15 057</b>
	% GP simple	44,0%	89,5%	84,4%	82,1%	86,8%	<b>84,0%</b>
CM2	Nombre de groupes pédagogiques	307	2 155	11 961	8 525	5 898	<b>14 423</b>
	% GP simple	<b>35,8%</b>	<b>89,4%</b>	<b>86,1%</b>	<b>82,5%</b>	<b>89,9%</b>	<b>85,5%</b>
PRIMAIRE	Nombre de groupes pédagogiques	3 832	14 579	78 387	59 252	37 546	<b>96 798</b>
	% GP simple	<b>38,1%</b>	<b>88,9%</b>	<b>85,8%</b>	<b>82,4%</b>	<b>87,5%</b>	<b>84,4%</b>
	% GP autres (jumelé, multigrade, double flux, double vacation)	61,9%	11,1%	14,2%	17,6%	12,5%	15,6%

**Tableau 51 : Proportion des groupes pédagogiques simples par région administrative dans l'enseignement primaire en 2017/18**

REGIONS	nombre de GP	% GP SIMPLE	% GP autres (jumelé, multigrade, double flux, double vacation	REGIONS	nombre de GP	% GP SIMPLE	% GP autres (jumelé, multigrade, double flux, double vacation
ABIDJAN	6 529	93,8%	6,2%	IFFOU	1 758	87,1%	12,9%
AGNEBY-TIASSA	2 739	92,4%	7,6%	INDENIE-DJUABLIN	1 713	88,8%	11,2%
BAFING	1 065	56,6%	43,4%	KABADOUGOU	1 063	77,8%	22,2%
BAGOUE	1 334	66,9%	33,1%	LA ME	1 927	95,8%	4,2%
BELIER	1 991	92,7%	7,3%	LÔH-DJIBOUA	3 325	89,3%	10,7%
BERE	1 332	88,1%	11,9%	MARAHOUÉ	3 525	85,1%	14,9%
BOUNKANI	960	61,6%	38,4%	MORONOU	1 329	90,7%	9,3%
CAVALLY	1 877	79,5%	20,5%	NAWA	3 608	79,0%	21,0%
FOLON	490	88,2%	11,8%	N'ZI	1 285	95,6%	4,4%
GBÊKÊ	4 129	81,7%	18,3%	PORO	2 672	82,7%	17,3%
GBOKLE	1 368	94,1%	5,9%	SAN PEDRO	2 674	83,3%	16,7%
GÔH	3 231	92,0%	8,0%	SUD-COMOE	2 195	94,1%	5,9%
GONTOUGO	3 183	88,7%	11,3%	TCHOLOGO	1 607	84,6%	15,4%
GRANDS PONTS	1 580	83,4%	16,6%	TONKPI	4 443	91,0%	9,0%
GUEMON	3 174	80,9%	19,1%	WORODOUGOU	1 333	79,3%	20,7%
HAMBOL	1 846	91,8%	8,2%	YAMOUSSOUKRO	1 139	98,8%	1,2%
HAUT-SASSANDRA	5 963	74,7%	25,3%	<b>Ensemble</b>	<b>78 387</b>	<b>85,8%</b>	<b>14,2%</b>

### 3-2-2. Taille moyenne des salles de classe dans les écoles primaires

Les problèmes d'encadrement sont non seulement liés à la disponibilité des salles de classe et du personnel enseignant, mais également à la répartition équitable des ressources. Ce faisant, dans cette sous-section, seront analysés les disparités régionales au niveau du ratio élèves par salle de classe et la corrélation entre les salles de classe et les effectifs élèves dans les écoles.

La taille moyenne de la classe est le ratio du nombre d'élèves par salle de classe fonctionnelle dans un établissement. Ce ratio permet de mesurer la concentration des élèves dans les salles de classe et d'apprécier la qualité de l'encadrement des élèves.

Au regard des données statistiques de 2017/18, le nombre moyen d'élèves par salle de classe dans le primaire diminue quand le niveau d'études augmente (**Tableau 52**). Ainsi au CP1 l'on dénombre 49 élèves par salle de classe et 37 au CM2.

Selon le statut des écoles, le nombre moyen d'élèves par salle de classe est de 44 pour le public contre 41 pour le privé. Selon le milieu, les élèves fréquentant les écoles situées en zone rurale ont

plus de chance de se retrouver dans une classe à effectif réduit : en moyenne 39 élèves par salle de classe contre 50 en milieu urbain.

En ce qui concerne les régions administratives, dans les écoles publiques, la taille moyenne des salles de classe dépasse largement la norme de 40 élèves par salle de classe dans le DISTRICT d'ABIDJAN (59 élèves) et dans les régions suivantes (**Tableau 53**) : INDENIE-DJUABLIN (48 élèves), HAUT-SASSANDRA (48 élèves), BOUNKANI(47 élèves),LOH-DJIBOUA(47 élèves), MORONOU(47 élèves), SUD-COMOE(47 élèves).

Au niveau de la cohérence entre salles de classe et effectifs élèves, il s'agit d'apprécier si la répartition des salles de classe par rapport aux effectifs élèves dans les écoles primaires publiques se fait équitablement.

Si toutes les salles de classe étaient construites en toute équité en suivant une cohérence de distribution bien définie, toutes les écoles se trouveraient sur la droite de régression (**Graph. 10**).

Le coefficient de corrélation linéaire  $R^2 = 0,8$  qui est proche de 1, montre qu'il y'a une corrélation positive entre les effectifs élèves et le nombre de salles de classe. Mais cette corrélation n'est pas très forte vu que de nombreuses écoles s'écartent de la moyenne.

A titre d'exemple, pour deux écoles ayant chacune 4 salles de classe, l'une a un effectif de 80 élèves et l'autre un effectif de 168. De même parmi les écoles qui disposent de 6 salles de classe, on en trouve qui reçoivent entre 173 et 343 élèves.

La répartition des infrastructures n'est donc pas équitable et cette situation montre que la construction des salles de classe ne tient pas toujours compte des effectifs élèves. Il serait donc nécessaire de mettre en place une politique de construction des salles de classe qui tient compte des effectifs élèves dans les EPP. Ceci pourrait contribuer à améliorer considérablement les conditions d'encadrement des élèves.

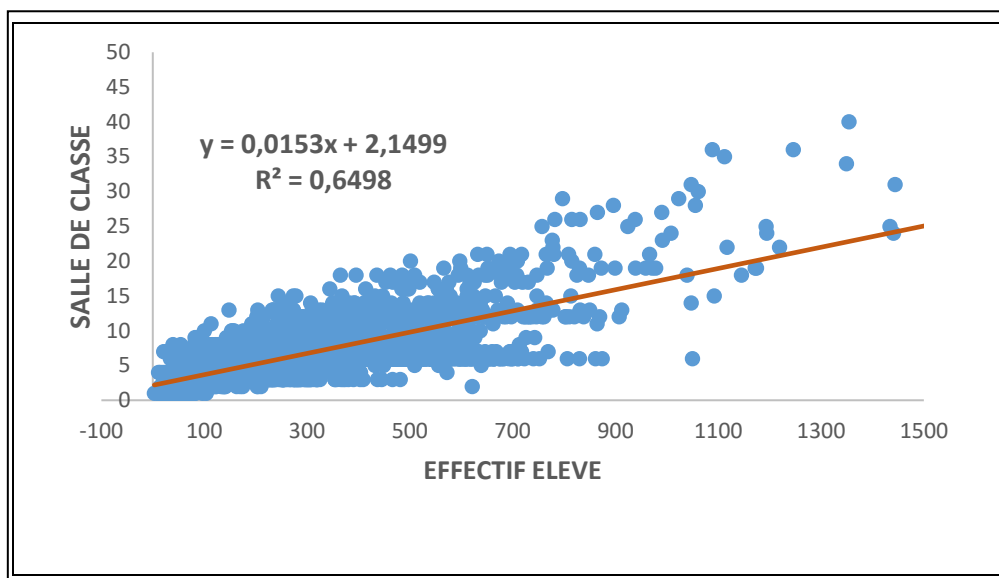
**Tableau 52 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe par statut et par milieu selon le niveau d'études dans le primaire en 2017/18**

Statut / Milieu	RATIO ELEVE / SALLE DE CLASSE						PRIMAIRE
	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	
<b>Statut</b>							
Communautaire	50	27	37	22	26	18	30
Privé	49	42	42	38	37	35	41
Public	49	45	48	43	43	38	44
<b>Milieu</b>							
Rural	47	40	44	37	37	31	39
Urbain	53	50	52	49	48	46	50
<b>Ensemble</b>	<b>49</b>	<b>44</b>	<b>47</b>	<b>42</b>	<b>42</b>	<b>37</b>	<b>44</b>

**Tableau 53 : Nombre moyen d'élèves par salle de classe par région administrative selon le niveau d'études dans le primaire en 2017/18**

REGION	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	PRIMAIRE
ABIDJAN	58	58	60	61	59	58	59
AGNEBY-TIASSA	49	47	46	46	43	39	45
BAFING	46	31	46	29	38	20	34
BAGOUE	45	40	49	39	43	29	41
BELIER	40	38	42	37	37	32	38
BERE	44	40	42	37	33	29	38
BOUNKANI	56	52	48	45	40	36	47
CAVALLY	53	47	47	44	40	33	44
FOLON	39	32	38	32	27	22	32
GBÊKÊ	47	44	47	43	43	38	44
GBOKLE	45	43	46	42	40	39	42
GÔH	51	45	48	44	43	40	45
GONTOUGO	45	40	42	37	40	33	39
GRANDS PONTS	48	42	46	43	44	35	43
GUEMON	50	44	48	40	43	35	43
HAMBOL	44	43	43	37	37	30	39
HAUT-SASSANDRA	53	48	52	47	46	43	48
IFFOU	39	37	40	34	33	29	35
INDENIE-DJUABLIN	53	49	52	47	47	41	48
KABADOUGOU	43	33	44	35	35	21	35
LA ME	50	47	48	44	43	41	45
LÔH-DJIBOUA	54	48	50	45	44	42	47
MARAHOUÉ	49	43	46	41	41	36	43
MORONOU	48	48	47	51	43	46	47
NAWA	52	45	53	44	45	40	46
N'ZI	36	35	38	34	33	31	35
PORO	49	46	54	45	47	37	46
SAN PEDRO	52	46	50	44	43	36	45
SUD-COMOE	50	48	50	46	45	40	47
TCHOLOGO	41	39	43	38	38	33	39
TONKPI	48	41	42	37	34	28	39
WORODOUGOU	46	41	44	38	33	33	39
YAMOOUSSOUKRO	47	48	48	48	43	47	47
Ensemble	49	45	48	43	43	38	44

Graphique 10 : Corrélation entre le nombre d'élèves et le nombre de salles de classe dans les écoles primaires publiques en 2017/18



### 3-2-3. Encadrement pédagogique des élèves dans les écoles et établissements scolaires

Il est démontré que moins un enseignant a d'élèves à encadrer, plus il a un bon rendement. Le ratio élève par maître est donc très pertinent pour l'amélioration de la qualité du système éducatif.

Au niveau national, la moyenne est de 43 élèves par maître en 2017-18 contre 42 en 2016-17 (**Tableau 54**).

Au niveau des régions, l'on observe de fortes disparités. Dans 13 régions sur les 33 le ratio élèves par maître est inférieur à 40 (**Tableau 55**).

En dehors du district d'Abidjan où ce ratio est largement au-dessus de la norme (56 %), toutes les autres régions ont des ratios compris entre 40 et 50 élèves par enseignant.

Les régions du Folon et du Bafing sont les mieux dotées en enseignants relativement aux effectifs d'élèves qu'elles enregistrent (Tableau).

Au secondaire général, il est complexe d'analyser la taille des salles de classe à travers le ratio élève/salle de classe vu la mobilité constante des groupes pédagogiques dans les établissements. Ainsi, pour mesurer la concentration d'élèves, le ratio élève groupe pédagogique sera utilisé. Pour cette analyse, l'accent est mis sur le public.

Ainsi, au plan national, on enregistre en moyenne 75 élèves par groupe pédagogique au secondaire général public en 2017-2018 (**Tableau 56**). Cependant, ce ratio moyen diffère d'une région à

l'autre (**Tableau 57**). En fonction de ce ratio élèves par groupe pédagogique, l'on classe les régions en trois grands groupes :

- Le groupe 1 est composé des régions qui ont un ratio compris entre 50 et 69 ;
- Le groupe 2 qui enregistre le plus grand nombre de régions, est constitué de celles qui ont un ratio compris entre 70 et 80 ;
- Le groupe 3 comprend les régions qui ont un ratio supérieur à 80. Ces régions doivent bénéficier d'actions particulières vu que leur ratio élèves par groupe pédagogique est très élevé (Tableau 4).

**Tableau 54 : Nombre moyen d'élèves par maître par statut et par milieu selon le niveau d'études dans l'enseignement primaire en 2017/18**

Statut/Milieu	CP1	CP2	CE1	CE2	CM1	CM2	PRIMAIRE
<b>Statut</b>							
Communautaire	54	28	42	23	29	18	32
Privé	49	42	43	38	37	35	41
Public	48	44	47	42	42	38	44
<b>Milieu</b>							
Rural	47	40	44	37	38	31	40
Urbain	51	48	49	46	46	44	47
<b>ENSEMBLE</b>	<b>48</b>	<b>43</b>	<b>46</b>	<b>41</b>	<b>41</b>	<b>37</b>	<b>43</b>

Tableau 55 : Nombre moyen d'élèves par maître selon la région administrative dans les écoles primaires publiques en 2017/18

Groupes	REM*	Régions et districts
<b>Groupe 1</b> 42% des régions	<b>&lt; 40</b>	BAFING (33), BAGOUE (37) , BELIER ( 37), BERE (37), FOLON (31) GONTOUGO (39) , , HAMBOL (38), IFFOU (35) KABADOUGOU ( 33), N'ZI (34) , TCHOLOGO ( 38 ), TONKPI ( 38 ) WORODOUGOU ( 38)
<b>Groupe 2</b> 55% des régions	<b>40=&lt; et &lt; 50</b>	AGNEBY-TIASSA (43) , BOUKANI (47) , CAVALLY ( 43), GBEKÈ ( 42 ) , GBOKLE ( 42) , GOH (44), GUEMON ( 42 ) , HAUT-SASSANDRA (43) INDENIE-DJUABLIN (45) , LA ME (44), LOH-DJIBOUA (46 ) MARAHOUÉ (41) , MORONOU ( 45 ) , NAWA (44), PORO (45), SAN- PEDRO ( 43),SUD-COMOE ( 45), YAMOOUSSOUKRO (45), GRAND-PONT (40)
<b>Groupe 3</b> 3% des régions	<b>&gt; = 50</b>	ABIDJAN (56).

Tableau 56 : Nombre moyen d'élèves par groupe pédagogique dans le 1er cycle du secondaire général selon le niveau d'études en 2017/18

Statut/Milieu	6ème	5ème	4ème	3ème	1er cycle
<b>Statut</b>					
Privé	49	47	46	49	48
Public	79	76	73	70	75
<b>Milieu</b>					
Rural	59	53	49	49	53
Urbain	62	60	57	57	59
<b>Ensemble</b>	<b>62</b>	<b>59</b>	<b>57</b>	<b>57</b>	<b>59</b>

Tableau 57 : Classification des régions administratives selon le nombre moyen d'élèves par groupe pédagogiques dans le 1er cycle du secondaire général en 2017/18

Groupes	REGP*	Régions et districts
<b>Groupe 1</b> 39% des régions	50= $\leq$ et $<$ 70	BAFING (62 ), BELIER (67), BERE (68), BOUKANI (61) , FOLON (53) , GONTOUGO (64), ,KABADOUGOU (57) , SUD-COMOE( 65) , WORODOUGOU (66), YAMOOUSSOUKRO (69)
<b>Groupe 2</b> 42% des régions	70= $\leq$ et $<$ 80	ABIDJAN (77) , AGNEBY-TIASSA (79) , BAGOUE (71) , CAVALLY (78), HAMBOL (75) , HAUT-SASSANDRA (73) , IFFOU (74) , LA ME (79) LOH-DJIBOUA (77) , MARAHOUE (74) , NAWA (78) , N'ZI (72) , PORO (79), INDENIE-DJUABLIN ( 73), GRAND PONT (70) , MORONOU (70) GOH (70) .
<b>Groupe 3</b> 19% des régions	$\geq$ 80	GBEKE (89) , GBOKLE ( 87 ) , GUEMON ( 84) , SAN-PEDRO ( 91) TCHOLOGO ( 82) , TONKPI ( 81) .

### 3-3. Insuffisance quantitative et qualitative des enseignants

La contribution des enseignants à l'amélioration de la qualité d'un système éducatif est indéniable. L'augmentation des effectifs enseignants ainsi que leur formation, constitue un réel défi à relever. Dans cette sous-section, il s'agira : i) de faire un état des lieux de l'effectif global des enseignants aussi bien au plan national qu'au niveau régional en vue de déceler les insuffisances, ii) d'analyser la qualification académique et pédagogique acquise par ceux-ci et iii) de faire des études de corrélation entre les enseignants, les élèves et les groupes pédagogiques afin de détecter les incohérences dans la répartition des ressources humaines.

#### 3-3-1. Insuffisance quantitative des enseignants

Depuis 2013 et malgré les départs à la retraite des enseignants du primaire, leur effectif a connu une croissance importante grâce aux recrutements massifs effectués par le gouvernement ivoirien. Ainsi enregistre-t-on un taux d'accroissement moyen annuel de 5,7 % entre 2013 et 2017. Cependant le nombre d'enseignants demeure insuffisant dans la mesure où l'effectif d'enfants scolarisés croît autant dans presque toutes les régions du pays depuis la mise en place de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO).

• **Dans l’enseignement primaire**

Au primaire, en 2017-18, on enregistre 93 257 enseignants contre 88 900 en 2016-17, soit un accroissement de 4,9 % dans l’ensemble. Dans le public, leur nombre est passé de 72 748 à 76 401 sur la même période. La répartition des enseignants selon le milieu, montre que leur proportion en milieu rural est la plus élevée (58,3%) de l’effectif global. Dans l’ensemble les Instituteurs Ordinaires (IO) sont plus nombreux dans le public qu’au privé. Quant aux bénévoles qui n’ont reçu aucune formation pédagogique pour l’encadrement des élèves, ils représentent 14,3% et sont fortement présents dans le privé (**Tableau 58**).

• **Dans l’enseignement secondaire général**

Au niveau du secondaire général, la croissance du nombre d’enseignants est importante. Leur effectif est passé de 49 550 en 2013 à 59 356 en 2017, soit une croissance annuelle moyenne de 4,6 %. Toutefois, comme au primaire, cette évolution reste insuffisante face au nombre d’élèves et de groupes pédagogiques dans les établissements secondaires. Le recrutement d’enseignants bivalents formés à l’Ecole Normale Supérieure (ENS) est une initiative qui pourra résoudre le problème au niveau des disciplines où l’insuffisance d’encadreurs est énorme dans les établissements secondaires.

**Tableau 58 : Répartition des enseignants par statut et par milieu selon l'emploi dans l'enseignement primaire en 2017/18**

Statut/Milieu	Emploi				Ensemble
	IO	IA	IS	BENEVOLE	
Communautaire	194	55	70	2155	2 474
Privé	2021	2821	2722	6 818	14 382
Public	48 656	16 716	6 661	4 368	76 401
Rural	30 074	11 375	5 843	7 104	54 396
Urbain	20 797	8 217	3 610	6 237	38 861
Ensemble	50 871	19 592	9 453	13 341	93 257
Proportion par rapport à l’ensemble des enseignants	54,5%	21,0%	10,1%	14,3%	100,0%

**3-3-2 Incohérence dans les allocations du personnel enseignant aux établissements scolaires**

Dans un système éducatif où la répartition du personnel enseignant est gérée de façon cohérente, efficiente et équitable, on s’attend à ce qu’il y ait une corrélation positive entre le nombre d’enseignants en activité dans un établissement scolaire et le nombre d’élèves qui y sont scolarisés.

- **Dans l'enseignement primaire**

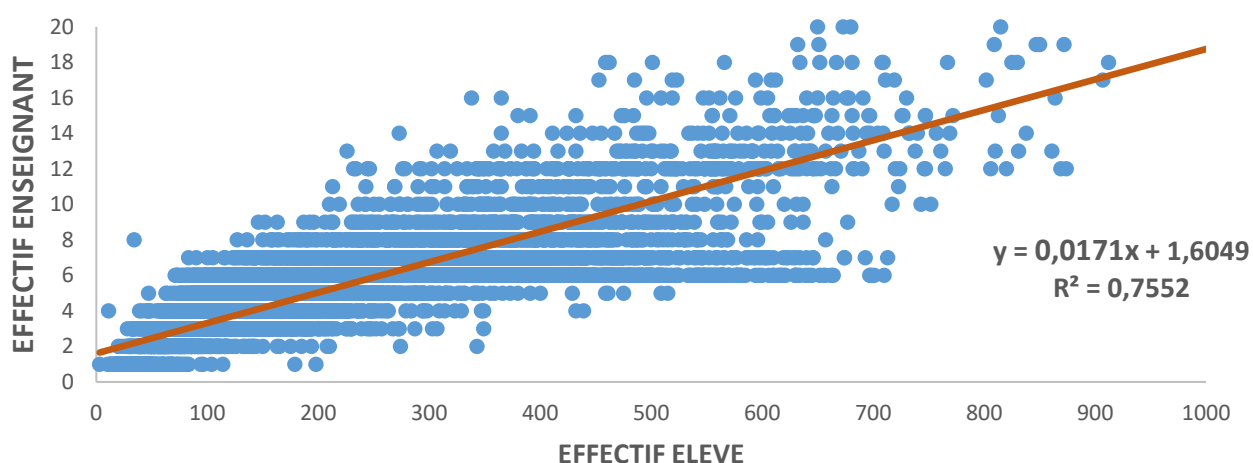
En 2017-18, la courbe de régression des enseignants en fonction des élèves montre une forte corrélation positive entre les deux variables. Le coefficient de détermination  $R^2$  qui mesure le degré de relation entre le nombre d'enseignants et celui des élèves est de 0,755. Cette valeur montre qu'il y a dépendance entre les deux variables (nombre d'enseignants, effectifs élèves). Et la cohérence s'établit à 75,5% avec des cas aléatoires s'élevant à 24,5%. Cette cohérence est insuffisante pour réaliser une répartition équitable et réellement bénéfique aux écoles. Par exemple, deux écoles de 200 élèves chacune, l'une a 3 enseignants et l'autre en a le double (6 enseignants). De même, une école de 480 élèves n'a que 8 enseignants tandis qu'une autre de 500 (presque 20 élèves de plus) fonctionne avec 15 enseignants (**Graphique 11**).

- **Dans l'enseignement secondaire général**

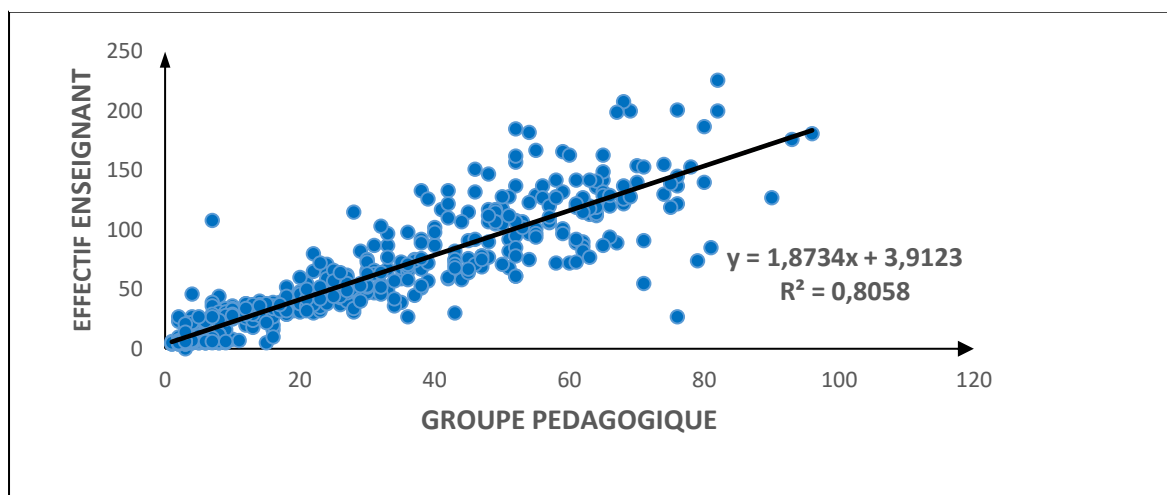
Au premier cycle du secondaire général public, l'allocation des enseignants répond en principe, à une logique différente de celle du primaire dans la mesure où elle se fait en fonction de la discipline dans laquelle chaque enseignant est spécialisé et du volume horaire dont les élèves ont besoin. L'analyse est plus pertinente en étudiant le nombre d'enseignants par groupe pédagogique.

Le coefficient de détermination  $R^2$  (0,8) proche de 1, traduit une forte corrélation qui existe entre le nombre d'enseignants et le nombre de groupes pédagogiques. Cependant, en observant la courbe de tendance, l'on constate qu'il existe un bon nombre d'établissements qui s'en écartent ; ce qui signifie que l'allocation d'enseignants dans ces établissements ne tient pas compte des effectifs élèves (**Graphique 12**).

**Graphique 11: Corrélation entre le nombre d'enseignants et les effectifs élèves par région administrative dans les écoles primaires publiques en 2017/18**



**Graphique 12 : Cohérence dans l'allocation des enseignants par rapport aux groupes pédagogiques dans les établissements secondaires public en 2017/18**



3-3-2.

### Qualification des enseignants dans l'enseignement primaire

Pour améliorer la qualité d'un système éducatif, une chose est de recruter suffisamment de personnel, mais une autre est de veiller à ce que ses ressources humaines aient les compétences nécessaires. Dans cette sous-section, l'analyse portera sur la qualification des enseignements.

Au primaire, les enseignants qui ont le BAC sont les plus nombreux (51,5%) suivie de ceux qui ont le BEPC comme plus haut degré d'étude atteint (35,1%). Cela s'explique par le fait que le BAC ou le BEPC est le diplôme exigé pour le concours d'entrée dans les Centres d'Animation et de Formation Pédagogique (CAFOP). Cependant, il y'a également ceux qui ont un diplôme académique supérieur au BAC (BAC+) dont la proportion est de 13,4%. (**Tableau 59**)

La répartition par Milieu indique que le milieu rural concentre 58,3% des enseignants. Quel que soit le statut ou le milieu, les instituteurs ordinaires (IO) représentent plus de la moitié de l'ensemble des enseignants et 45,5% pour les instituteurs adjoints (IA), les instituteurs stagiaires et les bénévoles (**Tableau60**). Le public concentre plus de 4/5 de l'ensemble des enseignants (81,9%). Cependant la proportion des IA pourrait significativement augmenter d'ici quelques années. En effet, le recrutement en Côte d'Ivoire, depuis trois promotions, se fait uniquement pour les instituteurs adjoints (IA).

Les bénévoles sont des enseignants qui n'ont suivi aucune formation pédagogique. Ils sont recrutés pour pallier à l'insuffisance du nombre d'enseignants dans les écoles. Leur proportion est plus grande dans les écoles communautaires et dans le secteur privé. En 2017/18, les enseignants bénévoles représentent 14,3% dans l'ensemble, 47,5% des enseignants du privé et 87% de ceux des écoles communautaires (**Graphique 13**).

La courbe d'évolution de la proportion des enseignants bénévoles du primaire a une allure en V. De 2013 à 2015, leur proportion a connu une baisse passant de 11,7% à 6,1% avant de se stabiliser en 2016 (**Graphique14**). La situation se dégrade de plus en plus puisque le nombre de bénévoles est passé du simple en 2016 (6,1%) au double en 2017 (14,3%). Si rien n'est fait, dans quelques années, la qualité de l'enseignement risque de se dégrader et par ricochet, le niveau des acquis scolaires des élèves baissera. Vu que le privé enregistre une forte proportion d'enseignants bénévoles, la DEEP et la DRH devront porter un regard particulier sur les conditions de recrutement des enseignants de ce secteur. Sur 100 enseignants bénévoles, 51 enseignent au privé, 16 dans les écoles communautaires et 32 dans le public. Le défi actuel est de ne pas avoir d'enseignants bénévoles dans les écoles publiques. Pour éradiquer le phénomène d'enseignants bénévoles, il faut augmenter le nombre d'enseignants à recruter afin de soulager les parents d'élèves qui sont obligés de leur payer un salaire.

Au niveau national, dans le public, la proportion des bénévoles est de 5,72 %. Au plan régional les disparités sont énormes (**Tableau 61**). Ainsi, 19 régions, soit environ 56%, ont une proportion de bénévoles inférieure à 5% et 36,4 % d'entre elles en possède plus que la moyenne. Les zones qui ont les plus fortes proportions de bénévoles sont les régions de l'AGNEBY-TIASSA (11,6%), du GBEKE (13,02%) et du GUEMON (13,36%). Dans ces trois régions, des efforts doivent être faits pour augmenter le nombre d'enseignants formés à l'emploi d'instituteur.

Selon le sexe, sur 100 bénévoles, pratiquement 83 sont des hommes.

L'analyse selon le diplôme pédagogique, montre que les titulaires soit du Certificat d'Aptitude Pédagogique (CAP), du CEAP (Certificat Élémentaire d'Aptitude Pédagogique) ou soit du Diplôme d'Instituteur Stagiaire (DIS). Face au nombre insuffisant d'enseignant qualifiés dans les écoles, plusieurs personnes sans diplôme pédagogique sont recrutées pour pallier provisoirement à cette situation. Ainsi, en 2017-18 les enseignants titulaires du CAP sont les plus nombreux. Ils représentent la moitié de l'ensemble des enseignants du primaire. Mais de façon spécifique, dans le privé et dans les écoles communautaires, les enseignants sans diplôme pédagogique sont les plus nombreux, soit au moins  $\frac{3}{4}$  de l'ensemble de leur effectif enseignants (**Tableau 62**).

Une comparaison sur les quatre dernières années depuis 2013 indique deux tendances dans l'évolution du nombre d'enseignant sans diplôme dans l'ensemble : i) une forte baisse de leur proportion entre 2013 et 2016 passant ainsi de 15,1% à 8%, et ii) une très faible croissance entre 2016 et 2017 avec 10% de plus (**Graphique15**).

Par ailleurs, sur 100 enseignants n'ayant pas de diplôme pédagogique, 63 enseignent au privé, 25 au public et 12 dans les écoles communautaires (**Graphique 16**).

La répartition des enseignants par milieu indique que sur 100 enseignants en zone rurale, 13 sont sans diplôme pédagogique contre 26 pour la zone urbaine. 19% des enseignants hommes sont sans diplôme pédagogique contre 18,4% chez les femmes. Quel que soit le sexe, le nombre d'enseignants sans diplôme pédagogique est élevé en milieu urbain (Graphique 16).

Dans le public, au niveau régional, la proportion des enseignants sans diplôme pédagogique varie entre 13,3% dans le N'ZI et 0,2% dans le FOLON (**Graphique 17**). Ainsi, la région du N'ZI possède le plus grand nombre d'enseignants sans qualification pédagogique. Dans l'ensemble, 11 régions ont une proportion supérieure à la moyenne nationale (5,72%).

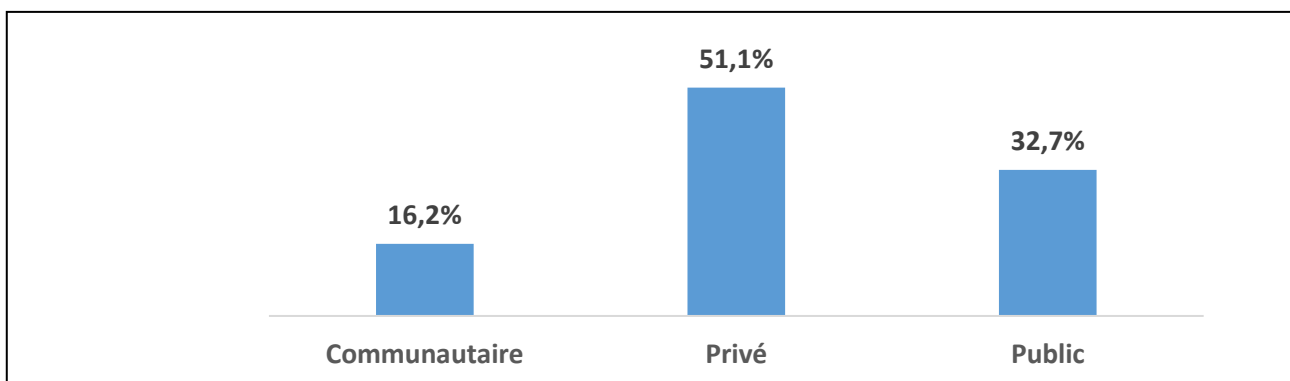
Tableau 59 : Répartition des enseignants par statut et par milieu selon le diplôme académique dans l'enseignement primaire en 2017/18

Statut/Milieu	Diplôme académique			Ensemble
	BEPC	BAC	BAC+	
Communautaire	1 185	1 126	163	2 474
Prive	8 929	4 483	970	14 382
Public	22 571	42 459	11 371	76 401
Rural	16 384	29 528	8 484	54 396
Urbain	16 301	18 540	4 020	38 861
Ensemble	32 685	48 068	12 504	93 257
Proportion par rapport à l'ensemble des enseignants	35,0%	51,5%	13,4%	100,0%

Tableau 60 : Répartition des enseignants par statut et par milieu selon l'emploi dans l'enseignement primaire en 2017/18

Statut/Milieu	Emploi				Ensemble
	IO	IA	IS	BENEVOLE	
Communautaire	194	55	70	2 155	2 474
Privé	2 021	2 821	2 722	6 818	14 382
Public	48 656	16 716	6 661	4 368	76 401
Rural	30 074	11 375	5 843	7 104	54 396
Urbain	20 797	8 217	3 610	6 237	38 861
Ensemble	50 871	19 592	9 453	13 341	93 257
Proportion par rapport à l'ensemble des enseignants	54,5%	21,0%	10,1%	14,3%	100,0%

Graphique 13 : Proportion des enseignants bénévoles par statut dans l'enseignement primaire en 2017/18



Graphique 14 : Evolution du nombre d'enseignants bénévoles dans l'enseignement primaire de 2013/14 à 2017/18

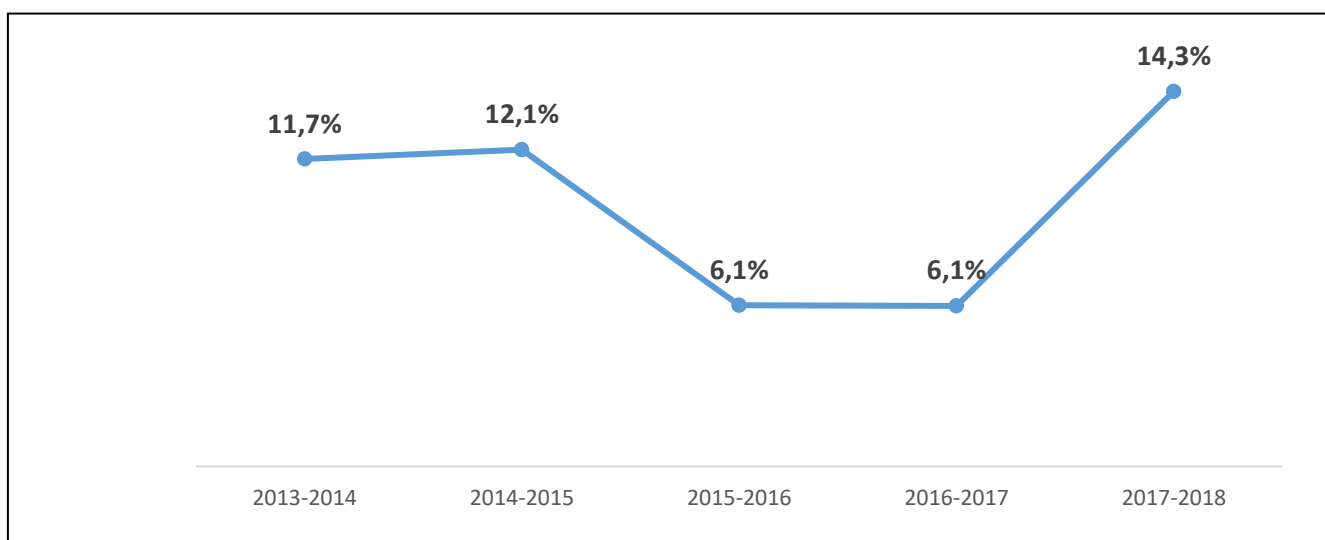


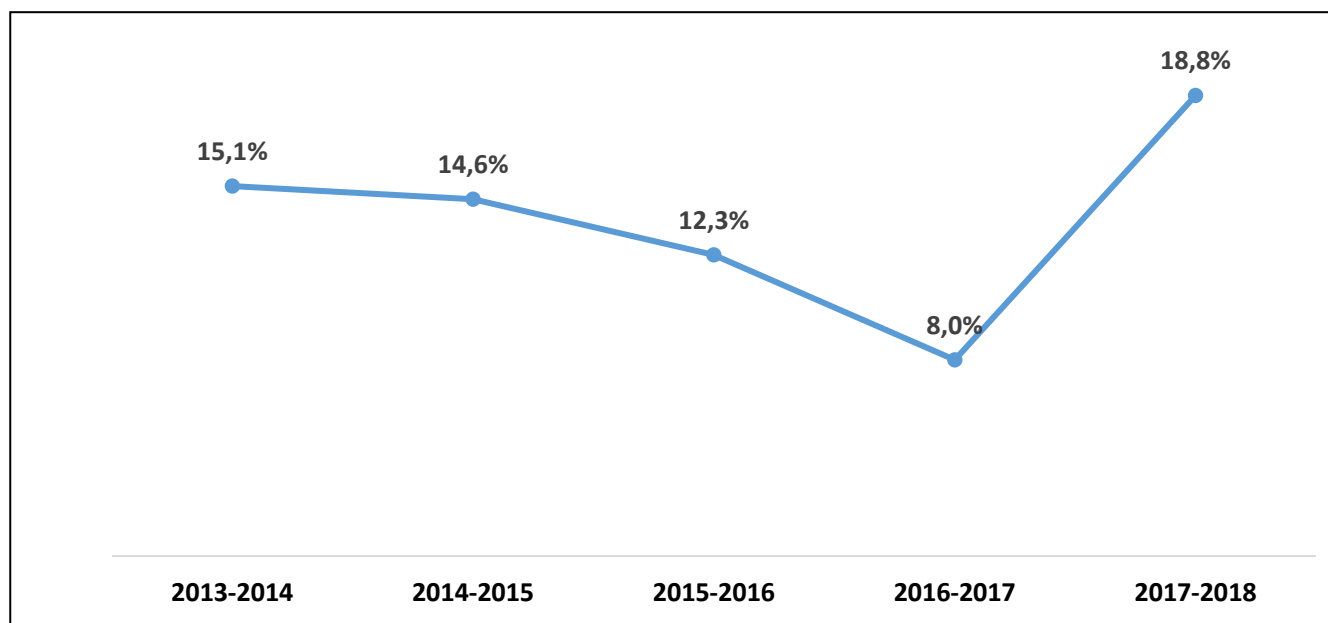
Tableau 61 : Classification des régions administratives en fonction de la proportion des enseignants bénévoles dans les écoles primaires publiques en 2017/18

Groupes	Proportion bénévole	Régions et districts
<b>Groupe 1</b> 56% des régions	< 5%	ABIDJAN (1,09%), BAGOUE (0,98%) , BERE (1,5% ) , CAVALLY (4,51% ) , FOLON ( 0,21 % ) , GONTOUGO ( 4,26%), HAMBOL (3,25%), IFFOU (3,34%) , INDÉNIÉ-DJUABLIN ( 4,41), KABADOUGOU (2, 01%), LA ME (3, 55%), NAWA (3, 99%) PORO (3,3%), SAN-PEDRO (1,53%), SUD-COMOE (3,86%) , BOUNKANI (2,22%) , YAMOOUSSOUKRO (3,16%), WORODOUGOU (4,43%), TCHOLOGO (1,5% )
<b>Groupe 2</b> 25 % des regions	5 % =< et < 8 %	BAFING (6,07%), BELIER (7,2%), GBOKLE (6,34%), GRAND PONT (5,55%), HAUT-SASSANDRA ( 7,46%) , MARAHOUE (5,69%), MORONOU (6, 32%), TONKPI (7,49%) .
<b>Groupe 3</b> 19% des régions	> = 8%	AGNEBY-TIASSA (11,6%) , GBEKÈ (13,02%) , GUEMON (13,36%) SAN-PEDRO (9,1%), N'ZI ( 13,21%), LOH-DJIBOUA (8,8%).

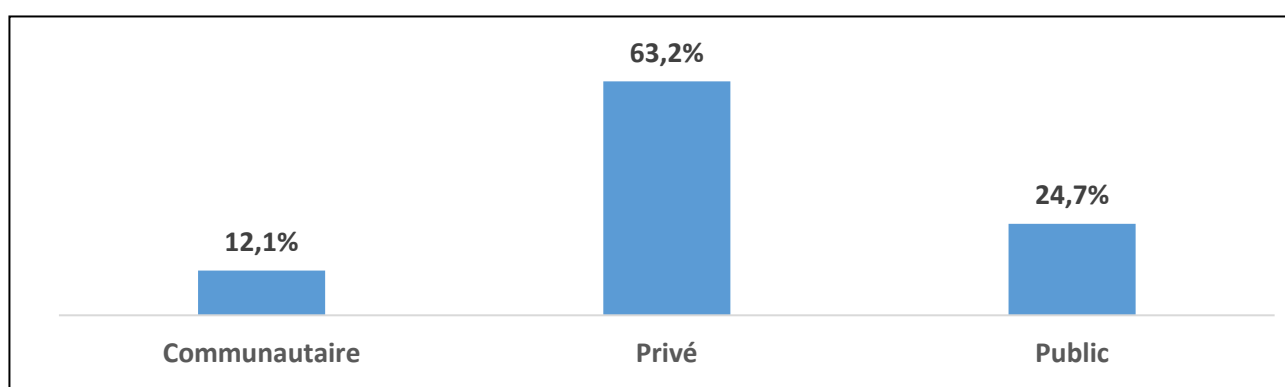
Tableau 62 : Répartition des enseignants par diplôme pédagogique selon statut dans l'enseignement primaire en 2017/18

Statut	Diplôme pédagogique				Ensemble
	CAP	CEAP	DIS	AUCUN DIPLÔME	
Communautaire	240	48	74	2 112	2 474
Prive	2 008	1 158	138	11 078	14 382
Public	48 001	16 559	7 509	4 332	76 401
Ensemble	50 249	17 765	7 721	17 522	93 257
Proportion par rapport à l'ensemble des enseignants	53,9%	19,0%	8,3%	18,8%	100,0%

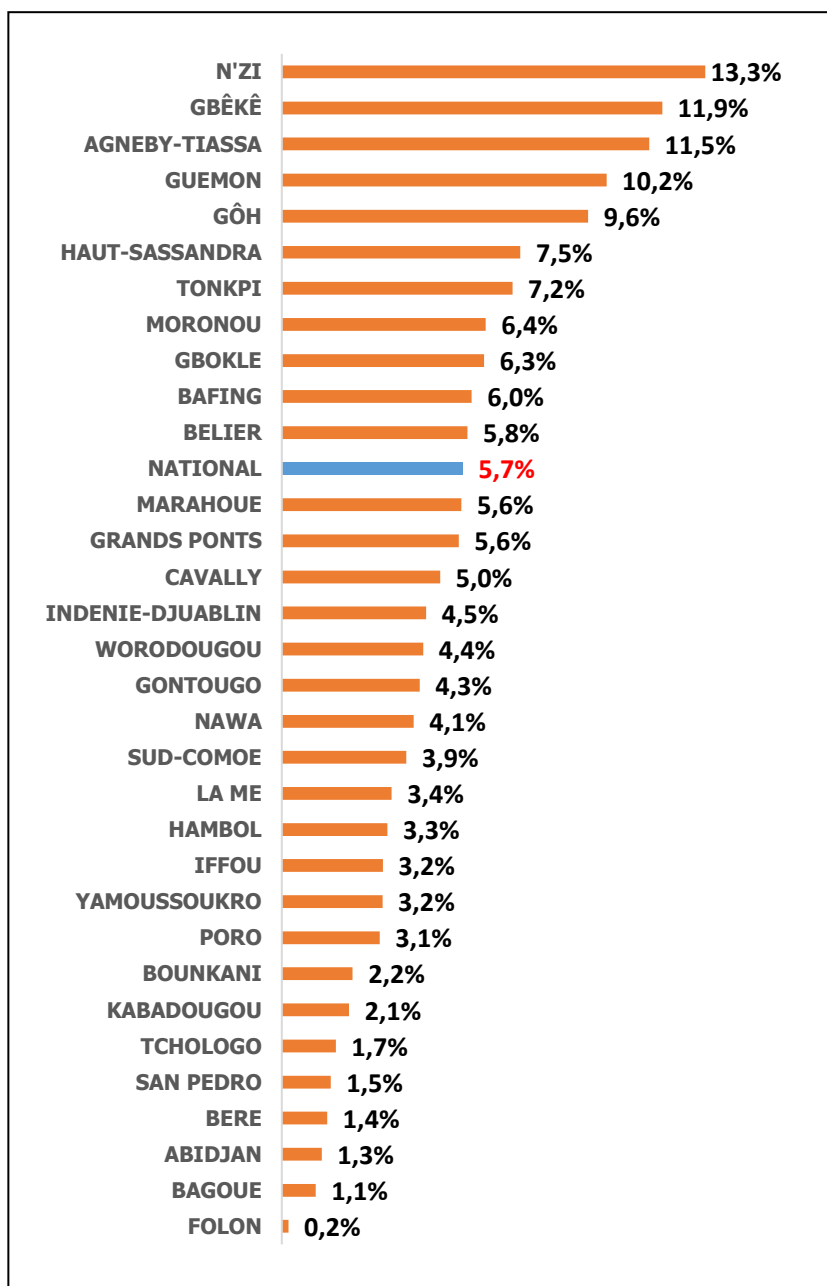
Graphique 15 : Evolution du nombre d'enseignants sans diplôme pédagogique dans l'enseignement primaire de 2013/14 à 2017/18



Graphique 16 : Proportion des enseignants sans diplôme par statut dans l'enseignement primaire en 2017/18



Graphique 17 : Proportion du nombre d'enseignants sans diplôme pédagogique par région administrative et District dans l'enseignement primaire en 2017/18



## CONCLUSION

Ce rapport d'analyse présente un aperçu synoptique de la situation du système éducatif ivoirien au titre de l'année scolaire 2017-2018. Cette étude montre l'organisation des différents degrés d'enseignement qui constituent l'ossature du système éducatif. Ce rapport met en lumière les efforts consentis par les autorités éducatives, les acteurs et les partenaires en termes de développement de l'éducation mais aussi les insuffisances à corriger. L'analyse des données quantitatives et qualitatives a permis de comprendre que les progrès au niveau de l'accès, de la qualité, de l'efficacité interne, de l'équité et de la gouvernance scolaire sont de notoriété à tous les niveaux. Cela traduit la volonté du gouvernement à transformer le capital humain, socle de développement durable de la Côte d'Ivoire.

Certes, des efforts sont faits, mais au regard des différents enjeux du développement durable beaucoup reste à faire. En effet, malgré le développement des infrastructures scolaires et du recrutement régulier des enseignants, les ratios élèves/enseignants et élèves/salles de classe n'ont véritablement pas connu de baisse significative de manière à améliorer les conditions d'apprentissage.

Concernant les entraves liées à l'accès, de nombreux enfants, dès le CP1, parcourent toujours de longues distances pour se rendre dans les structures éducatives. Dans l'enseignement secondaire, la question des distances parcourues par les élèves demeure aussi une entrave à la scolarisation des enfants. C'est pourquoi, il y a besoin d'accroître le nombre de collèges de proximité pour rapprocher davantage les élèves de leurs établissements.

De plus, l'insuffisance de la capacité d'accueil liée à la croissance démographique surtout en milieu urbain, constitue un obstacle à l'atteinte de la Politique de Scolarisation Obligatoire (PSO). L'étude a dévoilé que les structures islamiques d'éducation et l'insuffisance de classes préscolaires sont des freins à l'offre d'éducation équitable.

En outre, le système éducatif est confronté à diverses formes de violences et de conflits susceptibles de contrarier le parcours scolaire des élèves. Des mécanismes de prévention et de résolution de ces conflits entre les acteurs (élèves, enseignants et administration scolaire) existent cependant très peu de structures éducatives les ont mis en place.

Pour les cas de grossesses au cours de la scolarité de la jeune fille, l'étude a montré que, malgré la baisse observée, ce phénomène persiste dans tous les degrés d'enseignement.

Par ailleurs, la majorité des élèves ne bénéficie pas de conditions d'assainissement et d'hygiène acceptables car de nombreuses écoles sont dépourvues de commodités de base.

Enfin, les proportions d'écoles et d'établissements non électrifiés et ne disposant pas de salles multimédia, restent élevées, malgré l'avènement des Nouvelles Technologies, de l'Information et de la Communication (NTIC).

Au regard des insuffisances qui minent le système éducatif, des synergies d'actions doivent être menées afin de redonner à l'école ivoirienne ses lettres de noblesse. Cela n'est possible que si toute la famille éducative joue sa partition. L'amélioration des commodités, des infrastructures scolaires, le bon fonctionnement des groupes pédagogiques et les meilleures conditions d'apprentissage à travers une politique d'éducation inclusive pourraient contribuer au maintien d'un plus grand nombre d'élèves dans le système éducatif ivoirien.